



## ZONES D'EMPLOI ET BASSINS DE VIE : QUELS LEVIERS POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET UNE ATTRACTIVITÉ DURABLE EN OCCITANIE ?



Avis du Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

Assemblée Plénière du 19 avril 2022

*Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.*

*Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.*

*Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage.*

*Les Avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une auto-saisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.*



**Assemblée plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée  
du 19 avril 2022**

**AVIS DU CESER OCCITANIE SUR LES :**

**ZONES D'EMPLOI ET BASSINS DE VIE :  
QUELS LEVIERS POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET UNE  
ATTRACTIVITÉ DURABLE EN OCCITANIE ?**

Rapporteurs : **Nathalie VEYRE et Jean-Marie BEZ**

**Conseil Économique Social et Environnemental Régional  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**



## SOMMAIRE

DISCOURS INTRODUCTIF  
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY  
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE

**AVIS DU CESER OCCITANIE SUR LES :**  
**ZONES D'EMPLOI ET BASSINS DE VIE :**  
QUELS LEVIERS POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ  
ET UNE ATTRACTIVITÉ DURABLE EN OCCITANIE ?

EXPLICATIONS DE VOTE



DISCOURS INTRODUCTIF  
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY  
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE



**DISCOURS INTRODUCTIF  
DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY,  
PRÉSIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Monsieur le premier Vice-Président de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, représentant  
Madame la Présidente de Région,  
Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller,  
Mesdames, Messieurs,

Nous sommes réunis aujourd'hui au Théâtre de Narbonne pour cette première assemblée plénière de l'année, qui se déroulera sur la journée.

Si la situation sanitaire du pays est encore sous surveillance, il n'en demeure pas moins que la levée de certaines restrictions (fin du masque obligatoire en intérieur et suspension du pass vaccinal) – même si certains gestes barrières restent à maintenir - nous donne une certaine bouffée d'oxygène propice à des retrouvailles en présentiel pour la tenue de l'ensemble des réunions du CESER (des instances de gouvernance, des commissions et de la section), permettant ainsi de réactiver cette cohésion de groupe nécessaire, quelque peu fragilisée, et de favoriser des échanges entre nous plus constructifs. N'oublions pas que depuis mi-décembre 2021 jusqu'à mi-février 2022, nous avons tenu toutes nos réunions en 100 % visioconférence ; l'assemblée plénière de fin d'année 2021 a été organisée au format dématérialisé, avec vote électronique à distance.

Si nous renouons progressivement un peu avec la « vie d'avant », cela doit se faire encore dans le respect des gestes barrières pour toutes les réunions car le virus Omicron et les nouveaux variants circulent partout. Une partie de la délégation du CESER en a été victime lors d'une réunion de l'Eurorégion à Perpignan le 16 mars... Un cluster a concerné le quart de l'effectif du CESER à Toulouse. Une conseillère est repartie d'une réunion avec les symptômes du virus et a dû s'arrêter.

Si nous ne pouvons imposer le port du masque, il est fortement recommandé, c'est un rappel que nous faisons, comme l'a fait le DGS de la Région au personnel, mais aussi aux conseillers régionaux.

Le Bureau du CESER du 11 avril rappelle les modes d'organisation des réunions, la possibilité de recourir à la visioconférence et le nombre augmenté de lieux pour les réunions en présentiel entre Toulouse et Montpellier, il suffit de prendre les contacts nécessaires : Castelnaudary – Carcassonne – Narbonne et d'adresser des propositions de plannings sur 3 mois, ce que demandent les collectivités et les Chambres consulaires qui nous hébergent.

Avant d'aborder quelques points d'actualité, je rappelle l'ordre du jour de cette séance plénière où seront présentés pour débat et vote, trois projets d'Avis qui ont trait aux spécificités de la région avec les besoins d'adaptation, d'évolution et de résilience nécessaires à l'existence des territoires et de leurs habitants, faisant aussi écho à l'actualité :

- Ce matin, le rapport « *Étude des transitions en Occitanie - Une approche scientifique interdisciplinaire en soutien aux politiques publiques et au dialogue science-société* », préparé par la commission « Enseignement supérieur – Recherche – Valorisation – Transfert - Innovation » présidée par Alain RADIGALES, sera présenté par la rapporteure Virginie MAHDI. Puis, s'en suivra la présentation du projet d'Avis « *Pour une Économie bleue soutenable en Occitanie* », élaboré par la commission « Méditerranée – Littoral – Relations internationales » présidée par Marc CHEVALLIER. Le rapporteur est Xavier PETRACHI.
- Cet après-midi, ce sont les co-rapporteurs Nathalie VEYRE et Jean-Marie BEZ qui présenteront le projet d'Avis « *Zones d'emploi et bassins de vie : quels leviers pour un développement*

*équilibré et une attractivité durable en Occitanie ? »* Ce rapport a été préparé par la commission « Éducation - Formation – Emploi – Jeunesse - Enjeux de société » présidée par Olivier-Ronan RIVAT.

Je remercie les commissions concernées et leur président respectif, les rapporteurs et les chargés de mission pour le travail accompli. Une mention spéciale pour Julien RIOU, chargé de mission de la commission Méditerranée, pour qui, il s'agissait-là du premier rapport rédigé.

### **L'Étude des transitions**

Aujourd'hui, nous sommes dans une phase où la transformation de nos modèles économiques et de nos modes de vie s'impose à nous pour relever les défis liés au changement climatique et atteindre les Objectifs de développement durable fixés par les Nations Unies en 2015. Favoriser ces transitions demandera à l'ensemble des acteurs concernés (État, collectivités, entreprises, monde de la recherche, ...) de s'engager dans une démarche de changement en favorisant la coopération et la transversalité.

Le CESER mesure la nécessité de se diriger vers ces mutations nécessaires au bien commun. Il s'est saisi du sujet des sciences de la transition et a réalisé le rapport qui est présenté ce matin et vient éclairer sur l'importance accordée aux évolutions environnementales et sociétales et l'urgence de transformations de nos sociétés pour atteindre à minima en 2030 les Objectifs de développement durable de l'ONU (réduction de la pauvreté, amélioration du quotidien de tous les habitants de la planète, alimentation pour tous, éducation pour tous...). Les États sont engagés sur des changements profonds des systèmes de production et de consommation pour y parvenir. Les transitions doivent être engagées à tout niveau (institutions, budgets, gouvernance,...). Cela est bien compris : les Pactes verts Europe et Région Occitanie, le Plan de relance de l'État français prévoient des pistes d'action pour cette transformation de nos sociétés par des transitions écologiques, énergétiques, sociétales, numériques ; pour le Plan France Relance, 30 % du budget, soit 30 milliards d'euros sur les 100 milliards sont consacrés à la transition écologique. Jusqu'à maintenant, le modèle de croissance était basé sur une approche en silo des problématiques.

Le monde académique doit maintenant se pencher sur l'étude des transitions avec deux défis à relever : des transitions sociotechniques et des transitions durables.

En région, il y a tout pour fédérer la communauté scientifique autour du sujet. Le CESER a étudié la question en regardant comment la Région pourrait soutenir une telle structuration. La pertinence de cette structuration, l'étude des transitions permettra t-elle de contribuer à l'atteinte des objectifs de développement durable ? Comment faire émerger cette structuration et favoriser l'implication des milieux socio-économiques ?

Le CESER propose ainsi une analyse et des propositions pour accompagner cette nouvelle approche en région en lien avec la recherche transdisciplinaire et territorialisée de l'étude des transitions, la formation initiale et formation tout au long de la vie des acteurs publics et privés, la diffusion de la culture scientifique par la transmission des savoirs, la gouvernance publique en lien avec le milieu académique.

Cette structuration académique autour des sciences de la transition est un élément qui permettra de faire avancer sur de nouvelles recherches et innovations dans des secteurs stratégiques.

Ce rapport s'adresse principalement à la Région, à l'État, mais il doit aussi permettre une transition inclusive comme doit l'être l'écologie en France à l'exemple de la Suède et la Norvège qui réussissent mieux que nous.

## **Pour une économie bleue soutenable en Occitanie**

Transition et emploi vont de pair. Le CESER s'est autosaisi du sujet « Pour une économie bleue soutenable en Occitanie ». La région Occitanie disposant d'atouts maritimes, une stratégie à long terme visant à soutenir et développer une création de richesses durable dans tous les secteurs maritimes offrant un potentiel considérable en matière d'innovation et d'emplois est à mettre en œuvre. Cette économie bleue soutenable entre dans le cadre du Pacte vert de la Région. Le Plan Littoral signé avec l'État lui est aussi dédié.

Le sujet est étudié en deux parties : la première partie qui constitue le projet d'Avis présenté aujourd'hui, traite des filières industrielles (activités des ports de commerce, chantiers navals, etc.) et les activités économiques liées à l'exploitation et à la valorisation des ressources marines naturelles (pêche, conchyliculture, énergies renouvelables, etc.), ainsi qu'aux actions de recherches et d'innovation dédiées aux activités maritimes. Une deuxième partie abordera l'ensemble des sujets touchant à l'économie touristique : hébergements de loisirs, sports nautiques (plongée, plaisance, etc.), ports de plaisance, restauration, et sera présentée en assemblée plénière au second semestre 2022.

Ce premier rapport a pour objectifs de mettre en lumière le potentiel des activités maritimes régionales et les innovations importantes qui modifient ces activités traditionnelles et en créent de nouvelles, en prenant en compte les évolutions nécessaires liées au réchauffement climatique et à la nécessité impérieuse de protection des milieux et patrimoine marins ; informer les représentants de la société civile organisée, les acteurs économiques et plus largement les citoyens d'Occitanie des activités maritimes soutenables et de leur potentiel. Dans ce secteur aussi, nous avons une alerte sur des milliers d'emplois disponibles et à pourvoir. Il faudra mettre en œuvre une Gestion territoriale des emplois et des compétences, avec un accent sur la féminisation des emplois.

## **Un regard accru sur la situation de l'emploi en région, avec un besoin et des services d'accompagnement**

La région Occitanie a un taux de chômage parmi les plus élevés de France avec comme paradoxe, de nombreux besoins de main-d'œuvre et des tensions de recrutement dans tous les secteurs. Le taux de pauvreté est également parmi les plus élevés du pays. Depuis le mois d'octobre 2021, nous sommes passés devant les Hauts-de-France pour le taux de chômage en raison notamment de l'arrivée de 50 000 habitants de plus par an, dont plus de 21 000 actifs.

### ***Zones d'emploi et bassins de vie***

Le CESER, qui reste toujours en alerte sur ces sujets, a mené une réflexion sur les zones d'emploi et bassins de vie qui vous est proposée aujourd'hui pour débat et vote. Au regard de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques, sociales, territoriales et humaines, le CESER fait une analyse de la situation et formule des préconisations pour sauvegarder, redévelopper l'emploi et promouvoir l'attractivité territoriale et le maintien des populations à l'échelle des 27 zones d'emploi et des bassins de vie qui paraissent être des échelons d'analyse pertinents.

Les préconisations du CESER s'articulent autour des thèmes suivants, pour guider les acteurs des territoires dans les défis d'aujourd'hui et de demain : la gouvernance et les stratégies territoriales, la cohésion sociale et la solidarité des acteurs, les services comme dénominateurs communs.

Le CESER rappelle son attachement aux services publics, garants du pacte républicain par leur continuité, et soutient le maintien des services publics de proximité en présentiel dans un maillage fin du territoire. L'accès aux soins médicaux pour tous est déterminant, aussi pour le CESER, la présence d'un pôle santé dans chaque bassin de vie de la région est nécessaire. La mise en œuvre d'une politique

de transport au service des habitants et de l'accès aux services publics est primordiale pour permettre rééquilibrage et cohésion sociale territoriaux.

Le CESER préconise au Conseil régional de :

- Systématiser davantage une approche transversale de l'élaboration de ses politiques publiques ;
- De favoriser l'émergence dans chaque zone d'emploi d'un « contrat social » entre les différents acteurs pour mieux dynamiser et coordonner les effets des leviers (services publics et privés, dynamiques collectives, et politiques publiques d'accompagnement) ;
- De mieux associer, pour dynamiser l'emploi dans le cadre du déploiement du service public, accessible aux citoyens, entreprises et porteurs de projets, « Maison de ma Région », les Chambres consulaires ;
- De participer à l'expérimentation des CLEFOP (Comité local emploi, formation, orientation professionnelle) comme le fait la Région des Pays de la Loire dans le cadre de sa Stratégie régionale pour l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle (SREFOP) ;
- De soutenir fortement tout particulièrement la Gestion territoriale des emplois et compétences (GTEC) ;
- Dans le cadre du dispositif Territoires zéro chômeur longue durée (TZCLD) où 14 « territoires émergents » sont engagés dans la démarche suite à la 2<sup>e</sup> loi d'expérimentation de décembre 2020, de soutenir financièrement les entreprises à but d'emploi dans les mêmes conditions que celles dans lesquelles il soutient les autres entreprises. La volonté de maintenir les personnes dans l'emploi et de favoriser le développement d'activités génératrices d'emplois, doit rester un objectif prioritaire pour notre région au taux de chômage élevé.

### ***Mais une initiative forte de la Région Occitanie au service de l'emploi : le Pacte pour l'Embauche***

L'emploi demeure un intérêt central des politiques publiques régionales. Le CESER salue le lancement par la Région Occitanie du Pacte pour l'embauche, adopté en assemblée plénière le 24 mars. Ce document dont vous avez été destinataires, contient des mesures établies en 4 mois en concertation avec les partenaires sociaux, associatifs et les collectivités destinées à faciliter l'insertion des personnes en recherche d'emploi, en reconversion et des jeunes, dans les territoires urbains et ruraux, mais aussi pour lever les freins à l'embauche et répondre aux besoins des entreprises dans les secteurs et sur les métiers qui peinent à recruter.

La Région a fait le travail qu'elle attendait du CESER pour novembre 2021. Cela doit nous interroger puisque les acteurs économiques, sociaux et associatifs ont travaillé avec la Région à l'élaboration de ce Pacte pour l'embauche. Ce travail réalisé est en faveur d'une politique inclusive des personnes sans formation ni emploi, au moment où nous sommes confrontés à de fortes pénuries de main d'œuvre.

N'ayant pu participer à l'assemblée plénière de la Région, j'ai fait part à la Présidente de la qualité de ce travail et de mon soutien et de celui du CESER. Elle a souhaité dans son intervention souligner l'intérêt du CESER, qui sera par conséquent associé à la mise en œuvre au plus près des publics dans les territoires, mais aussi au suivi et à l'évolution de la montée en puissance de ce dispositif pour en faire un bilan au bout de 18 mois.

Dans l'attente de la lettre de commande, nous devons réfléchir à la réponse à apporter, à l'organisation interne (participation aux réunions dans les territoires) avec la Commission « Éducation - Formation – Emploi – Jeunesse - Enjeux de société » qui jouera un rôle central et proposer un cadre opérationnel dans chaque territoire (Intercommunalités – bassins de vie) pour associer tous les acteurs à la réussite de ce plan, pour réduire les pénuries de main-d'œuvre, mieux orienter, former, qualifier et **avoir enfin un véritable outil opérationnel : une Gestion territoriale des emplois et des compétences dans les**

**bassins d'emplois, les bassins de vie.** Je travaille déjà à une GTEC pour le cluster de la Mecanic Vallée (3 départements : Corrèze – Lot - Aveyron).

### **La réalisation de grandes infrastructures, instrument du développement et du désenclavement du territoire**

Favoriser l'emploi, le développement économique et social harmonieux de notre région passe par l'aménagement du territoire en termes d'infrastructures, permettant la mobilité de tous les habitants. Le Grand projet du sud-ouest (GPSO) destiné à mailler ce grand territoire par la réalisation d'infrastructures nouvelles pour le transport de voyageurs et le fret ferroviaire est en phase d'aboutissement après la création par ordonnance de la « Société du Grand projet du sud-ouest (GPSO) » (le 2 mars) et la signature du plan du financement du projet le 14 mars 2022 par le Premier ministre, SNCF Réseaux et 25 collectivités territoriales (Régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie, Métropoles de Bordeaux et Toulouse, 8 Départements et 13 intercommunalités) est accueillie avec satisfaction par le CESER. Enfin ! Disons-nous. Les travaux pour la réalisation de la LGV Bordeaux-Toulouse devraient débuter en 2024.

Le CESER, mais aussi l'Association Eurosud TEAM que je préside et qui regroupe des acteurs économiques et des collectivités des Régions Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, ont porté le modèle « société de projet » depuis mars 2016 et contribué à le faire introduire dans la LOM. Nous avons ainsi contribué à rendre irréversible la réalisation de cette infrastructure nécessaire au titre de la mobilité, conforme à la transition énergétique et au développement durable et aux besoins des populations qui sont des usagers au quotidien des transports collectifs. C'est aussi une nécessité pour renforcer le fret ferroviaire pour lequel nous devons travailler au développement.

Complément du futur réseau à grande vitesse du sud de la France, aux côtés de la LGV Bordeaux-Toulouse et Marseille-Nice, la Ligne Nouvelle Montpellier-Perpignan (LNMP) est en phase de réalisation. Ainsi le protocole d'intention de financement de cette ligne a été signé le 22 janvier 2022 par le Premier ministre, la Présidente de la Région Occitanie et l'ensemble des collectivités locales partenaires et l'ordonnance de création de la société de projet LNMP a été adopté par le gouvernement le 2 mars 2022.

La réalisation de ces infrastructures constitue une étape importante pour le développement et le désenclavement du territoire.

### **Quel développement de la zone aéroportuaire de Toulouse-Blagnac à l'horizon 2050 ?**

Toujours dans cette optique d'un développement durable du territoire, je vous informe de l'initiative du Préfet de région annoncée le 17 janvier 2022, appuyée par la Région Occitanie, Toulouse Métropole et le Conseil départemental de la Haute-Garonne, que constitue la mise en place depuis mars 2022 d'un atelier des territoires pour réfléchir à la place, aux évolutions de la plateforme aéroportuaire de Toulouse-Blagnac qui est au cœur des enjeux d'aménagement durable. Le CESER est associé à cette méthode de travail participative innovante. Le Préfet m'a demandé d'être l'un des grands témoins. S'agissant d'une vision de la situation à l'horizon 2050, en accord avec le Bureau, nous avons demandé à la section Prospective de désigner deux représentants pour participer aux réunions. Ainsi Hugues BEILIN, journaliste, résidant à Toulouse et familier de l'aéroport et Jean-Paul LABORIE, géographe, habitant à Blagnac ont assisté aux premières réunions (7,8 et 11 mars). Par ailleurs, Patrick AYGEBERE, représentant la FRTP au CESER a suivi également les travaux et fait le lien avec la commission Aménagement du territoire dont il est membre et le groupe de travail proposé par la commission.

Un autre atelier est prévu en juillet puis en septembre 2022 pour une conclusion en fin d'année.

Une contribution du CESER sera à réaliser par la section prospective, en lien avec un groupe spécifique de la commission 1 du CESER, dans le cadre d'une démarche prospective retenue par l'État et les grandes Collectivités. Une réunion commune permettra de définir le travail de chacun. Cette production de prospective territoriale (2050) pourrait être présentée au Bureau par la Section en décembre 2022 ou janvier 2023.

Par ailleurs, les travaux du CESER « Occitanie 2050 » feront l'objet d'une conférence nationale fin 2022 – début 2023.

### **Le CESER à l'initiative pour la transformation écologique et énergétique**

Le rapport du GIEC nous rappelle les urgences du changement climatique qui ne peuvent être reportées et ajournées à cause de toutes les crises que nous connaissons depuis 3 ans : sanitaire, économique et politique avec l'agression de l'Ukraine par la Russie.

La sensibilisation de toute la société, des collectivités comme des acteurs économiques et sociaux, des individus reste nécessaire pour opérer la transformation de nos modèles économiques et nos modes de vie.

Le CESER y prend part depuis le rapport d'octobre 2018 et nos 41 propositions reprises par la Région pour parvenir à l'autonomie alimentaire par le développement des filières en Occitanie, par l'agro-écologie, la maîtrise du foncier, la sécurisation de la ressource en eau par une politique de stockage de l'eau...nous sommes en train de gagner cette bataille avec les arbitrages du Premier ministre et du Préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne.

Mais pour cela, il faut avoir des bras, c'est-à-dire des agricultrices et des agriculteurs volontaires pour s'installer, reprendre les activités, de ce point de vue la qualité de la Halle Occitanie au Salon de l'Agriculture a montré les nouvelles générations, les nouveaux visages qui des Hautes-Pyrénées à la Lozère, des Cévennes au Pays catalan incarnent la qualité des produits, la sécurité alimentaire, l'ancrage territorial et les mutations nécessaires. Pour toutes ces raisons, nous devons combattre l'agri-bashing.

### ***Le littoral et le trait de côte***

Le CESER fera vivre aussi le rapport sur le changement climatique pour le littoral - voté à l'unanimité il y a 3 ans - par un travail collaboratif avec la Région et un groupe de travail qui inclut le GIEC, l'expertise universitaire, les acteurs économiques et sociaux dont le CESER et des ONG. Nous avons avec Christian GOLLIER, professeur à TSE à Toulouse et membre du GIEC, et des universitaires de Montpellier l'expertise suffisante pour faire un travail de veille à destination des grandes collectivités, de l'État et de la société civile.

### ***La décarbonation des activités agricoles et de la forêt***

Le CESER est encore opérationnel par le projet d'Avis préparé par la commission Agri-agro, Ruralités...sur la décarbonation de l'agriculture, de la forêt, des activités agricoles et agroalimentaires.

### ***Des filières énergétiques décarbonées***

La Commission activités et mutations économiques finalise un travail qui est une première en France en faveur d'une stratégie industrielle pour les filières énergétiques décarbonées, de l'hydrogène au nucléaire avec les ENR pour le respect de nos engagements zéro carbone à l'horizon 2050, avec l'exigence de développer en Occitanie et en France les produits nécessaires à leur fabrication, alors que nous en importons souvent la totalité et que la question du retraitement des déchets ou des produits en fin de vie doit être une exigence pour toutes les filières et pas seulement le nucléaire !

### **Matériel sanitaire « made in Occitanie »**

Le CESER est à l'initiative en faisant émerger le projet industriel de masques de protection et autres matériels (blouses, gants...) à partir de la pâte à papier avec un procédé technique chimique, la chromatogénie. Nous avons organisé en visioconférence une réunion de travail avec les équipes compétentes du Ministère de l'Industrie et de la Direction générale des entreprises. Ce projet soutenu par la Région et l'État sera opérationnel début 2023 et permettra la production de matériels de protection 100 % renouvelables, 100 % biodégradables et 100 % made in Occitanie, made in France. Sans notre action avec Alain RADIGALES, ce projet n'aurait jamais vu le jour !

### **La filière automobile**

Très investi à la demande des organisations syndicales dans les mutations de cette industrie et de ses conséquences, je reste mobilisé pour trouver un débouché industriel à la fonderie SAM avec la Région, les collectivités locales, à la fois pour le gardiennage du site pour éviter le déménagement sauvage de machines et permettre le rachat des bâtiments par la Région et celui des machines par l'industriel lotois.

La solution que j'ai proposée va permettre la signature d'un protocole d'accord avec les mandataires judiciaires, qui sécurise tous les acteurs et notamment le site dont les locaux et les machines qui ne pourront être vendus à la sauvette, car la Région s'est engagée avec un industriel sur ce projet de reprise à compter du 30/06/2022. Ce protocole sera signé dans les 48 heures.

**Bosch** : la mutation se fait avec la filière hydrogène pour la fabrication de batteries pour les camions réfrigérés. Rodez sera le site mondial de fabrication, mais pour d'autres produits et pour diversifier les activités, il sera nécessaire d'embaucher de jeunes ingénieurs sur le site de Rodez pour y parvenir. C'est un point que j'ai défendu il y a peu auprès du Président de Bosch France, du Ministre de l'Industrie et de la Présidente de Région.

### **Soutien à la filière nucléaire et aux Territoires d'Industrie**

Avec Philippe PATITUCCI, Président de l'UIMM Gard-Lozère et Sylvain VIDAL, Délégué régional EDF, nous avons obtenu une politique d'accompagnement des investissements de la filière nucléaire sur le thème « une industrie, un territoire » afin de faire bénéficier les entreprises des énormes investissements de la centrale nucléaire du Tricastin (4,5 milliards d'euros), et le tissu économique local (les intercommunalités concernées sur 3 départements). Mais, il nous est apparu d'une grande urgence de faire évoluer l'appareil de formation avec la Région, en proposant que pour la filière nucléaire, mais aussi pour toutes les filières, la question de l'accès aux compétences et la féminisation des emplois soit réfléchi et mise en œuvre en amont des filières et détaillée dans les contrats de filière.

La question des compétences, de la formation et des métiers nécessaires est la question principale du Plan France 2030 pour retrouver dans la durée notre indépendance stratégique dans de grands secteurs d'activité qui sont nos biens communs, en fabriquant nous-mêmes les produits dont nous avons besoin.

### **Une conférence pour la Méditerranée et l'éradication des matières plastiques**

Comme je m'y étais engagé avec la décision de faire une autosaisine pour agir contre la pollution de la Méditerranée par les plastiques, nous avons fait avec Marc CHEVALLIER et Claude DUPUY la promotion d'un colloque sur ce sujet lors d'une réunion organisée aux Baléares les 9 et 10 juin 2019 avec nos collègues de l'Eurorégion et de la Catalogne.

Par notre engagement, nous avons réussi à mobiliser les CESER Sud (PACA) et Corse... Nos collègues espagnols ont de leur côté sollicité les CES de Valence et d'Andalousie.

Le programme avance. Nous avons un nouveau comité de pilotage le 21 avril. Une lettre cosignée avec la Présidente Carole DELGA permettra d'associer les régions de l'Arc méditerranéen.

Nous avons déjà réfléchi aux conclusions et à la suite :

- La création de la Conférence des régions de l'Arc méditerranéen, de l'Andalousie à la Corse, avec les CESER associés pour porter les questions liées au changement climatique ;
- La création par les régions avec les universités d'un observatoire régional pour suivre l'évolution de l'éradication des plastiques de la Méditerranée ;
- Une résolution accompagnant les conclusions de la Conférence avec une photo pour marquer l'engagement collectif dans la durée.

Nous négocions l'organisation générale et le support matériel avec la Fondation du Groupe La Dépêche, Midi Libre, l'Indépendant, Centre Presse et les organismes de gestion des événements à Montpellier, mais aussi le soutien et l'engagement de Michael DELAFOSSE, Maire de Montpellier et Président de la Métropole, dont la ville sera la Métropole de référence pour la France, puisque le Président de la République lui a proposé de faire à Montpellier toutes les rencontres et événements France-Afrique, nous y ajoutons l'avenir de la Méditerranée.

Nous serons rassemblés au Corum de Montpellier le 29 septembre 2022 ; nous sommes organisés pour réussir ensemble avec tous nos collègues, mais la charge de travail repose sur nos épaules, celles de la petite équipe administrative du CESER en plus des tâches quotidiennes qui déjà absorbent l'essentiel de notre énergie. Nous n'avons ni Cabinet, ni renfort humain, seulement nos convictions, notre énergie et du travail en supplément.

### **La France, la République – L'Europe – Le monde**

À la sortie de plusieurs crises, dont la plus violente sur le plan sanitaire et économique est la pandémie mondiale qu'aucun d'entre nous n'a connue dans sa vie - puisque la dernière pandémie évoquée dans l'histoire de notre continent est la grippe espagnole de 1918 qui a fait 50 millions de victimes - pour soutenir le pays, ont été mis en place des plans sectoriels de soutien aux filières, la prise en charge par l'État du financement du chômage partiel longue durée (l'État a assuré la feuille de paie de 50 % des salariés français mis en chômage partiel, et les PGE pour les entreprises privées de recettes). Cela a permis à notre pays de tenir...cela a aussi permis de valoriser et défendre le rôle des services publics et de ses agents.

Nous enchaînons sur un renchérissement des matières premières et du prix de l'énergie pour vivre depuis le 24 février 2022 une guerre au cœur de l'Europe, à la frontière de l'Union européenne avec l'invasion d'un pays libre et indépendant, l'Ukraine, et les tentatives de destruction totale du pays des infrastructures de ses villes : hôpitaux, universités, immeubles d'habitation, ...comme en Tchétchénie. C'est une situation intolérable. Aujourd'hui Marioupol, ville de 450 000 habitants comme la métropole de Montpellier, est détruite à 80 %...les 20 % qui restent le seront dans les jours à venir.

La sale guerre en Ukraine pose trois questions aux Européens. Puisque nous n'avons rien cru, rien prévu, alors que depuis 15 ans la Russie provoque des guerres pour amener des régions ou pays avec des frontières garanties par des traités internationaux, à ce qu'était l'URSS avant 1991. Pour POUTINE, la démocratie est inacceptable, les élections libres sont inacceptables, la démocratie c'est le déclin.

Cette tentative de déstabiliser l'Europe a provoqué trois réactions nécessaires et des décisions votées à l'unanimité par les pays de l'Union, au-delà de la condamnation du non-respect des traités signés :

- La solidarité pour l'accueil des réfugiés – plus de 4 millions d'Ukrainiens, et la solidarité humanitaire par les États, les collectivités, les ONG pour l'acheminement de vivres, vêtements, médicaments et matériels de soins.
- Des mesures de rétorsion économique : blocage des comptes bancaires, saisine de biens - La France a déjà saisi 1 milliard d'euros - retrait des groupes en Russie...
- La solidarité et l'unanimité des 27 États pour financer le matériel de guerre permettant à la résistance ukrainienne civile et militaire, de se défendre ; 1,5 milliard d'euros de budget européen auquel s'ajoute la livraison de matériels de défense fournis directement par les Européens et les pays démocratiques occidentaux de la Grande-Bretagne aux Canadiens et Américains.

Les crimes de guerre nous révoltent, les viols, les exactions sur des populations civiles nécessitent le recours aux tribunaux internationaux, les enquêtes sont en cours, la France est déjà sur place... Tout cela nous rappelle les crimes de la division Das Reich dans le Sud-Ouest de la France en 1944.

L'expression du CESER que j'ai proposée pour avis à mes collègues vice-président.e.s délégué.e.s le 28 février a recueilli, après remarques, une large majorité. Le texte mettait en avant 3 principes :

- La condamnation de l'invasion et la nécessité de la paix ;
- La solidarité pour l'accueil des réfugiés ;
- L'obligation pour les Etats et l'Europe d'assurer la sécurité des habitants, par l'ajustement des budgets nécessaires, la coopération avec nos alliés.

La paix sans la sécurité est un leurre, un pays qui n'a pas les moyens de protéger et défendre ses habitants est une proie.

Il en est du CESER comme de la société, nous ne pensons pas toujours les mêmes choses, nos rapports ne sont jamais votés à l'unanimité.

La défense européenne est déjà, dès le milieu des années 50, un sujet de controverse, mais l'agression de la Russie a soudé les Européens, relancé l'OTAN, instance de coopération et de solidarité, qui n'a jamais agressé personne.

Nous devons nous rappeler les mots d'Albert CAMUS : « Mal nommer les choses, c'est ajouter au malheur du monde ».

### ***L'actualité nous a donné raison***

La communauté ukrainienne en région nous est reconnaissante. La position de l'Association Ukraine libre exprimée dans son courrier de remerciement et lors de la rencontre du 28 mars constitue la meilleure légitimation de notre expression et de notre solidarité. Les thèmes abordés lors de notre réunion permettent de fixer un cadre et une continuité dans la solidarité. J'en remercie Alain RADIGALES, Beatriz MALLEVILLE et Pierre-Jean GRACIA pour leur engagement sur la question – nous pouvons les aider – et les deux collègues présidents de CAF, Laurent NGUYEN (CAF 31) et Jérôme CAPDEVIELLE (CAF 66), pour les informations données en temps réel sur les aides que la CNAF et les CAF allaient mettre à disposition des Ukrainiens.

Le CESER investi dans la cellule de crise mise en place par le Préfet de région et la Présidente de Région, joue son rôle pour un travail de veille sur les conséquences économiques et l'accueil des réfugiés ukrainiens. Avec une veille toute particulière sur la sécurité alimentaire, la pauvreté en France et plus encore pour les pays de la Méditerranée et de l'Afrique devant les risques alimentaires et de famine que peut subir le bassin méditerranéen.

## **Les élections en France**

Notre pays vit une échéance électorale importante. La France est attendue et observée sur l'issue du 2<sup>e</sup> tour des élections présidentielles.

Comme vous, je souhaite ne pas vivre un cauchemar et espère que la France reste le pays de la liberté, de la démocratie, de la fraternité...et de la laïcité. Nos suffrages le 24 avril doivent le permettre.

La France, c'est le nom d'un pays, d'une république, qui incarne dans le monde le pays des libertés, des droits de l'Homme et des Lumières.

Parce que « dans un environnement mondial dangereux, l'Europe est une réponse à la complexité du Monde ! » (Commentaire de Dominique MOÏSI, spécialiste de géopolitique à l'IFRI).

Nous devons rester fidèle à nos valeurs.

Je vous remercie.

**AVIS DU CESER OCCITANIE SUR LES :**

**ZONES D'EMPLOI ET BASSINS DE VIE :**

**QUELS LEVIERS POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉQUILIBRÉ ET UNE  
ATTRACTIVITÉ DURABLE EN OCCITANIE ?**

Avis adopté

Suffrages exprimés : 151  
**Pour : 151**  
**Contre : -**  
**Abstention : -**  
**Ne prend pas part au vote : -**

Rapporteurs : **Nathalie VEYRE et Jean-Marie BEZ**

**Conseil Économique Social et Environnemental Régional  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée**



Cet Avis a été élaboré sous l'autorité de la Commission « Éducation-Formation-Emploi-Jeunesse-Enjeux de société » du CESER, présidée par Monsieur Olivier-Ronan RIVAT. Elle adresse ses remerciements aux personnes qui ont bien voulu alimenter sa réflexion :

Monsieur **Guillaume BALDY**

Adjoint au maire de Figeac, élu à la Communauté de communes du Grand-Figeac et au Conseil Départemental du Lot

Monsieur **Nicolas BANC**

Directeur Adjoint de l'Économie et de l'Innovation - Région Occitanie

Monsieur **Jalil BENABDILLAH**

Vice-Président, Économie, Emploi, Innovation et Réindustrialisation - Région Occitanie

Madame **Sophie CAZEAUX**

Directrice de l'IUT de Figeac

Monsieur **Thomas DELOURMEL**

Directeur de l'Emploi et de la Formation - Région Occitanie

Monsieur **Philippe DEREGNAUCOURT**

Président de la Fédération PARTIR

Monsieur **Erwann FAVRE**

Délégué Régional du Mouvement Associatif Occitanie

Monsieur **Louis GALLOIS**

Président du Fonds d'expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée

Madame **Bénédicte GARRIGUES-PERRIERE**

Maison France services - APIJE Étang de Thau

Monsieur **Hervé GUEGAN**

Président du CRAJEP Occitanie

Madame **Marie HERREYRE**

Jeune en Service Civique - InSite

Monsieur **Thierry LEMERLE**

Directeur régional de Pôle Emploi Occitanie

Monsieur **Christophe LEROUGE**

Directeur régional - DREETS Occitanie

Madame **Marie-Pierre LAUDET**

Coordinatrice « Bassin de Sète » - la Ligue 34

Monsieur **Jean-Claude LUGAN**

Professeur émérite à l'Université de Toulouse

Madame **Laurence MAGNE**

Vice-Présidente de Sète Agglopolé Méditerranée

Monsieur **Jean-Guy MAJUREL**  
1<sup>er</sup> Vice-Président délégué au développement économique à Sète Agglopolé Méditerranée

Madame **Lydie NIETO**  
Directrice RDL Insertion

Monsieur **Dominique OLIVIER**  
Ex-Président de FigeActeurs

Monsieur **Armel RAZOUS**  
Cadre - Entreprise Ratier à Figeac

Monsieur **Thibault RENAUDIN**  
Président d'InSite

Madame **Pauline RUY**  
Directrice GEIQ Industrie Gard Vallée et Delta du Rhône

Madame **Damienne VERGUIN**  
Directrice régionale adjointe - Responsable du pôle entreprises, emploi, économie – DREETS  
Occitanie

Monsieur **Stéphane VINCENT**  
Délégué général de l'association « La 27<sup>ème</sup> Région »

**Cet Avis a été réalisé sous l'autorité de la Commission  
« Éducation – Formation – Emploi – Jeunesse – Enjeux de Société »**

***Le Bureau***

**Président**

Olivier-Ronan RIVAT

**Vice-Président**

Belkacem MOUSSAOUI

**Secrétaire**

Pierre LAFFON

\*\*\*\*\*

***Les membres***

Marie-Josée AUGÉ-CAUMON	Séverine GARANDEAU-MARTIN
Fella ALLAL	Marie-Agnès LARRIBAU
Nathalie BASQUE	Émilie LÉPRON
Jean-Marie BEZ	Orianne LOPEZ
Marie-Hélène BOUYGUES	Beatriz MALLEVILLE
Sabine CAPOUL	Mathieu MARFAING
Dominique CARSSAC	Paul-Louis MAURAT
Samuel CETTE	Daniel MÉMAIN
Sophie COLLARD	Jean-Jacques MINANA
Serge CRABIÉ	Fatima Nadia MOUZAÏA
Pierre DELPEYROUX	Morgane PASTORET
Félicie DOMENE	Martine PEDULLA
Sylvie DORET	Claudine PEIRONE
Martine DUMAS	Marie-Christine PEREZ
Christelle FARENC	Michel RAFFI
Alain GALY	Dominique RAMONDOU
Séverine GARANDEAU-MARTIN	Josette RAYNAUD
Nadine GAUBERT-BASTIANI	Sophie ROBLIN
Myriam GONZATO	Émilie TABERLY
Émilie JEAN	Claudine TOURAINE-LEMPEREUR
André JOFFRE	Émilie VARRAUD
Marie-Hélène LACOSTE-FERRAN	Pierre VERA
Émeline LAFON	Nathalie VEYRE



## TABLE DES MATIÈRES

<b>INTRODUCTION</b> .....	<b>1</b>
<b>I. L'EMPLOI EN OCCITANIE FACE À LA CRISE DU COVID-19</b> .....	<b>4</b>
<b>1. AVANT/ APRÈS COVID-19</b> .....	<b>4</b>
<b>2. DES TERRITOIRES OCCITANS INÉGAUX FACE AU CHOC</b> .....	<b>6</b>
<b>3. LA JEUNESSE TOUCHÉE PAR LA CRISE SANITAIRE</b> .....	<b>8</b>
<b>4. FOCUS SUR DEUX TERRITOIRES : SÈTE - BASSIN DE THAU (34) et FIGEAC (46)</b> .....	<b>12</b>
4.1. Sète-Bassin de Thau .....	12
4.2. Figeac et le pays figeacois .....	13
4.3. Regards croisés .....	14
<b>II. PRÉSENTATION DES LEVIERS EXISTANTS DANS LES TERRITOIRES D'OCCITANIE</b> .....	<b>16</b>
<b>1. SERVICES PUBLICS ET SERVICES PRIVÉS</b> .....	<b>16</b>
1.1. Services publics.....	18
1.1.1. Maillage territorial des politiques publiques .....	18
1.1.1.1. Les communes.....	18
1.1.1.2. Les coopérations intercommunales.....	18
1.1.1.3. Les Départements.....	21
1.1.1.4. La Région .....	22
1.1.1.5. L'État.....	23
1.1.1.6. L'Union Européenne .....	23
1.1.2. L'éducation .....	24
1.1.3. La santé publique.....	25
1.1.4. L'emploi et la formation.....	26
1.2. Services privés.....	28
1.3. Des services complémentaires .....	30
<b>2. LES DYNAMIQUES COLLECTIVES EN OCCITANIE</b> .....	<b>31</b>
2.1. Les dynamiques collectives descendantes .....	31
2.1.1. Les budgets participatifs .....	31
2.1.2. Les conseils de développement.....	31
2.1.3. Les conseils citoyens .....	31
2.2. Les dynamiques collectives ascendantes.....	32
<b>3. LES POLITIQUES PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT</b> .....	<b>34</b>
3.1. Les outils structurels .....	34
3.1.1. CPER.....	34
3.1.2. Numérique.....	34
3.1.2.1. Plan Très Haut Débit.....	35
3.1.2.2. Mission France Mobile.....	35
3.1.3. Les politiques régionales de mobilité, le réseau liO .....	36
3.1.4. Occitanie 2040 – SRADDET .....	38
3.1.5. Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales .....	40
3.1.6. Agenda rural .....	41
3.2. Les outils conjoncturels.....	42
3.2.1. Accompagnement jeunesse : le plan « 1 jeune, 1 solution ».....	42
3.2.2. Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée.....	44
3.2.3. Petites villes de demain .....	45
3.2.4. Revitalisation Centre-Bourg .....	46
3.2.5. Action Cœur de Ville.....	47
<b>4. QUEL USAGE DE CES LEVIERS ?</b> .....	<b>48</b>

<b>III. LES PRÉCONISATIONS DU CESER</b> .....	50
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>55</b>
<b>LISTE DES ANNEXES</b> .....	61
<b>GLOSSAIRE</b> .....	71

## **INTRODUCTION**

La pandémie de Covid-19 a eu, et continue d'avoir, des conséquences dans les vies personnelles des citoyens mais aussi sur l'économie française, 6<sup>ème</sup> économie mondiale.

Les différentes mesures prises par le gouvernement pour tenter de restreindre la pandémie (confinements, couvre-feu, ...) ont eu pour effet de réduire aussi peu que possible l'activité des entreprises et des administrations.

De ces événements, il est possible d'avoir une lecture territorialisée. Entre les différents enjeux locaux à l'œuvre et les impacts divers qu'ont subi les territoires, l'Occitanie forme une mosaïque de situations distinctes. Au-delà des diverses réalités socio-économiques locales, c'est aussi le rapport qu'ont les habitants à leur environnement qui a évolué.

Le rapport des individus à leur cadre de vie est déterminant. Même s'ils ne sont pas touchés personnellement, les dynamiques locales comme l'évolution du taux du chômage, la perte d'équipements de proximité ou de lieux de convivialité influent sur le moral et la cohésion sociale des habitants. Il paraît déterminant d'utiliser cet aléa déplaisant pour réfléchir et imaginer les ressorts de la résilience des territoires en cas d'éventuelles nouvelles crises.

Le CESER considère les enjeux relatifs à l'emploi comme centraux. Toutefois, les manières d'aborder les enjeux relatifs à l'emploi, au marché du travail, au chômage ou encore à la formation sont diverses et complexes. Le Bureau du CESER du 7 décembre 2020 a proposé à la Commission 5, dans le cadre de ses compétences fortes en matière d'emploi, de formation et de jeunesse, d'orienter son Avis sur l'emploi en Occitanie et les nouvelles zones d'emploi définies par l'INSEE.

**Le CESER a jugé déterminant au regard de la crise sanitaire et de ses graves conséquences économiques, sociales, territoriales et humaines, de formuler des préconisations pour sauvegarder, redévelopper l'emploi et promouvoir l'attractivité territoriale et le maintien des populations à l'échelle des zones d'emploi et des bassins de vie qui semblent être des échelons d'analyse pertinents.**

D'autres événements aux effets comparables, ou dramatiques, et c'est d'ailleurs déjà le cas, pourraient survenir à l'avenir, aussi le CESER a pris le parti d'aborder ces sujets avec une approche systémique et une entrée territoriale en s'intéressant à ce qui crée le terreau favorable à la bonne santé des territoires. Au-delà des questions économiques et sectorielles déterminantes concernant l'emploi, l'approche sociale est aussi importante pour comprendre les dynamiques en cours et la recherche de bien-être socio-économique et de qualité de vie : des notions de plus en plus prégnantes dans les stratégies et orientations individuelles d'emploi et de migration résidentielle.

Le CESER remercie les personnes et les institutions auxquelles elles appartiennent dont les auditions ont permis de nourrir et d'animer les travaux nécessaires à la constitution de cet Avis.

**Cet Avis est articulé de la manière suivante :**

- Introduction ;
- L'emploi en Occitanie face à la crise du Covid-19 ;
- Un focus sur deux territoires : Sète - Bassin de Thau et Figeac ;
- Une présentation des leviers existant dans les territoires occitans ;
- Les préconisations du CESER ;
- Conclusion

## **I. L'EMPLOI EN OCCITANIE FACE À LA CRISE DU COVID-19**

Le premier confinement consécutif à l'épidémie de Covid-19 a provoqué un choc généralisé sur l'activité économique. Son impact est inégal dans les territoires de la région, en lien avec la spécialisation de leur tissu productif. La reprise d'activité après la fin du premier confinement fût aussi très variable selon les zones. Ces disparités se reflètent dans l'évolution du taux de chômage comme dans celle des demandeurs d'emploi. Quatre zones d'emploi<sup>1</sup> sur les vingt-sept que compte l'Occitanie ont été particulièrement affectées : Toulouse, Figeac-Villefranche en lien avec les difficultés de la filière aéronautique, Tarbes-Lourdes qui cumule les fragilités rencontrées par l'industrie et le tourisme, et Agde-Pézenas, zone très touristique caractérisée par de nombreux emplois saisonniers.

### **1. AVANT/ APRÈS COVID-19**

L'année 2019 avait été marquée par une croissance économique soutenue en Occitanie. Une grande partie des indicateurs économiques étaient au vert, profitant d'une embellie de l'emploi salarié et d'un chômage en recul pour la première fois depuis 10 ans.

La crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19 et les confinements successifs sont venus percuter brutalement l'économie des territoires de la région. Sur le front de l'emploi, la crise a mis un frein à la progression continue des effectifs enregistrés depuis plusieurs années mais l'emploi a rattrapé son niveau d'avant crise dès le premier trimestre 2021. Les offres se rapprochent de leur niveau d'avant crise. Le rebond s'est poursuivi au 2<sup>ème</sup> trimestre 2021. Du côté de la demande d'emploi, dès le 1<sup>er</sup> trimestre 2021, le nombre de personnes inscrites à Pôle emploi est repassé sous la barre des 600 000 personnes, renouant avec ses niveaux d'avant crise. L'amélioration est observée dans l'ensemble de la population des demandeurs d'emploi (femmes, hommes, jeunes, seniors), à l'exception des chômeurs de longue durée inscrits depuis un an ou plus. De son côté, l'intérim, véritable indicateur avancé de la situation de l'emploi est reparti à la hausse.

Les secteurs qui avaient subi de plein fouet le choc brutal de la pandémie montrent déjà des signes d'amélioration. C'est le cas notamment de l'hôtellerie-restauration qui a profité d'une embellie de la saison estivale et qui s'est parfois heurtée à une pénurie de candidats, une partie de la main d'œuvre disponible s'étant orientée vers d'autres métiers durant le confinement. De son côté, l'aéronautique enregistre des perspectives encourageantes. Depuis plusieurs mois, les secteurs de la santé et de la construction sont particulièrement dynamiques.

Tous les territoires n'ont pas été impactés de la même manière selon leur structure économique ou bien leurs capacités à rebondir.<sup>2</sup>

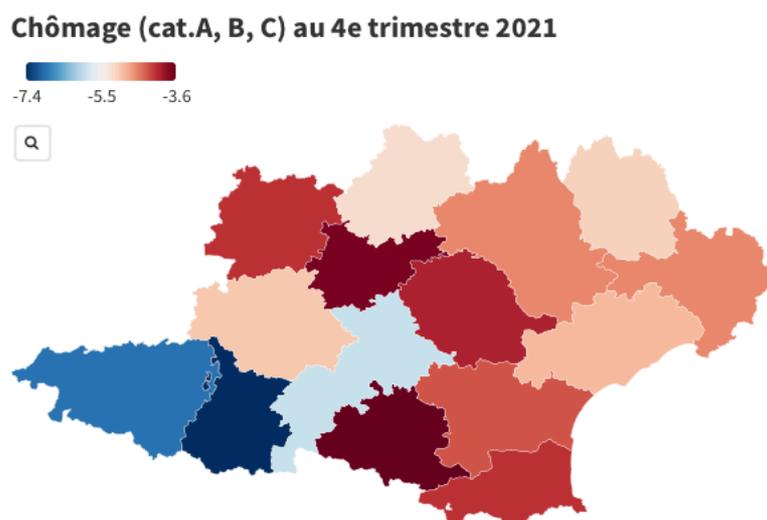
Dans la réalité, notre région présente un grand paradoxe : tandis qu'on assiste à une pénurie de main d'œuvre et à des tensions de recrutement dans tous les secteurs, les formations ne sont pour autant pas remplies dans toutes les filières, à des échelles plus ou moins importantes (13 000 places restent non pourvues à fin octobre 2021 selon le bilan du PRF Occitanie).

De plus, le chômage baisse en Occitanie, mais moins que dans les autres régions de France : le taux de chômage en Occitanie arrive devant celui des Hauts-de-France, mais on observe toutefois une baisse du nombre de demandeurs d'emploi, notamment des chômeurs de longue durée.

---

<sup>1</sup> Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Le découpage en zone d'emploi constitue une partition du territoire adaptée aux études locales sur le marché du travail.

<sup>2</sup> Pôle Emploi (09/2021) Statistiques, études et évaluations. Diagnostic territorial. Région Occitanie.



Carte présentant la baisse du taux de chômage en Occitanie par département, source DREETS-Pôle Emploi

### **Focus - Un fort recours à l'activité partielle**

Durant le premier confinement, le dispositif d'activité partielle a permis aux établissements de diminuer ou de suspendre leur activité tout en assurant aux salariés une indemnisation pour compenser leur perte de salaire. Préexistant à la crise, le dispositif a été élargi et renforcé du 1<sup>er</sup> mars au 1<sup>er</sup> juin 2020. Au 1<sup>er</sup> juin, la prise en charge de l'activité partielle diminue, sauf dans les secteurs faisant l'objet de restrictions en raison de la crise sanitaire, comme ceux liés au tourisme ou à la culture.

Dans la région, au deuxième trimestre 2020, plus de 676 000 salariés du privé ont été indemnisés pour au moins une heure au titre de l'activité partielle. Ce qui représente environ 48 % des salariés éligibles au dispositif dans la région.

L'hébergement et la restauration ainsi que les autres activités de services sont les secteurs les plus utilisateurs du dispositif, avec respectivement 86 % et 76 % de salariés bénéficiaires. À l'inverse, les activités considérées comme essentielles et qui sont restées actives pendant le confinement ont eu moins recours au dispositif : c'est le cas notamment du secteur de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale ou de celui des industries extractives, de l'énergie, de la gestion de l'eau, des déchets et de la dépollution (environ 25 % des salariés pour les deux secteurs). De même, les établissements financiers et d'assurance ont utilisé le dispositif plus modérément (23 % des salariés du secteur) car les activités ont pu se poursuivre plus facilement en télétravail.

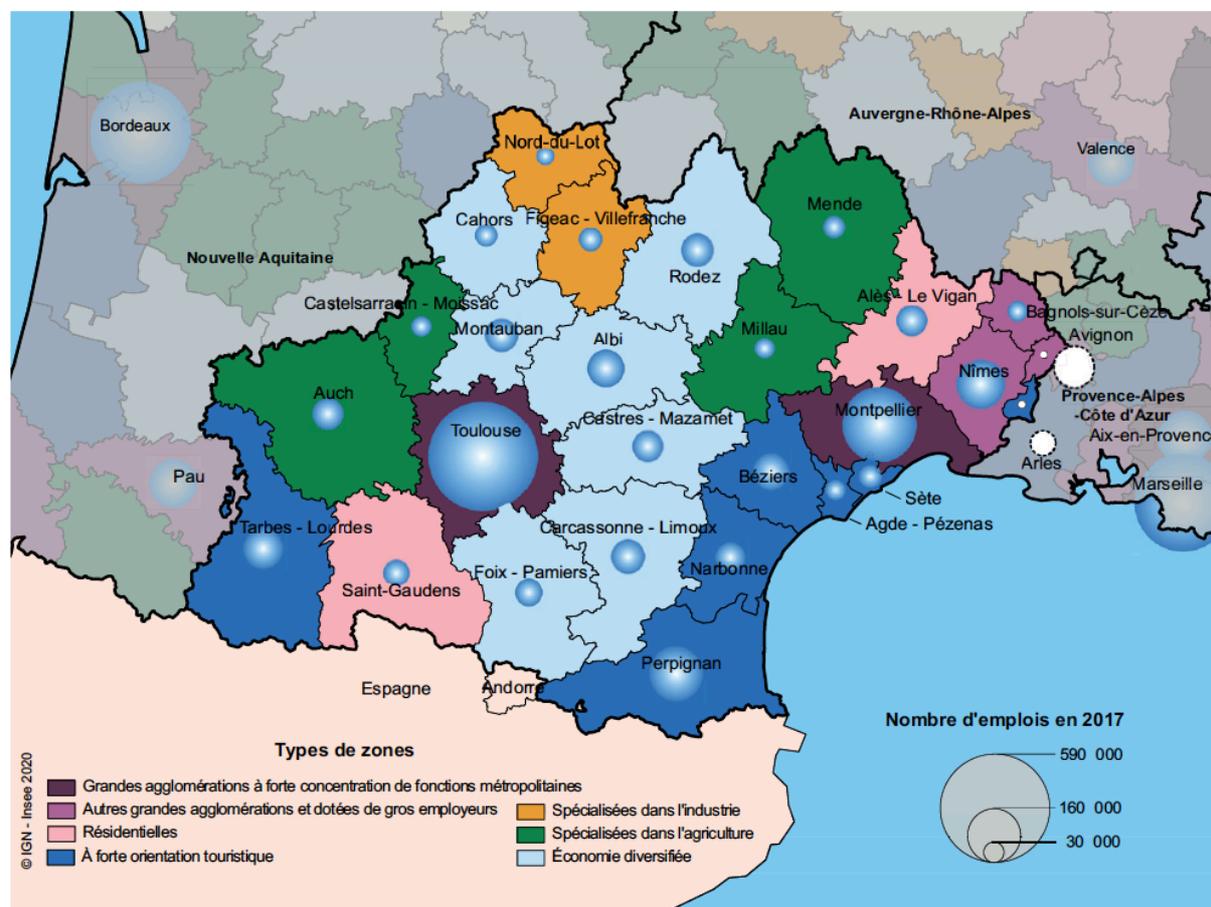
Les entreprises des zones d'emploi de Figeac-Villefranche et de Agde-Pézenas ont eu davantage recours à l'activité partielle (respectivement 57 % et 54 % des salariés du privé). La zone d'emploi de Figeac-Villefranche, zone la plus industrielle de la région, a vu l'activité se réduire dans les établissements de fabrication d'autres produits industriels de manière plus prononcée qu'au niveau régional : 81 % des salariés du secteur, contre seulement 59 % au niveau régional, ont été placés en activité partielle au deuxième trimestre. L'importance de l'activité partielle dans la zone d'emploi d'Agde-Pézenas résulte de sa forte spécialisation dans le secteur de l'hébergement et de la restauration.

À l'inverse, la zone d'emploi de Bagnols-sur-Cèze est celle qui a le moins utilisé le dispositif avec 35 % des salariés éligibles à l'activité partielle indemnisés pour au moins une heure. Dans la zone de Mende, la structure de l'emploi, où domine le secteur de l'enseignement, de la santé humaine et de l'action sociale, a eu pour conséquence un recours moindre à l'activité partielle (36 % des salariés du privé).

Sources : DARES, données ASP arrêtées au 08/12/2020, URSSAF, effectifs salariés au 31/12/2019.

## 2. DES TERRITOIRES OCCITANS INÉGAUX FACE AU CHOC

La typologie des zones d'emplois d'Occitanie est très diversifiée, avec en son sein des territoires spécialisés.



Carte des 27 zones d'emploi en Occitanie, Insee, septembre 2020 (7 profils différents selon leur orientation économique)

Les deux métropoles (Toulouse et Montpellier) ainsi que les zones littorales faisaient offices de locomotives économiques avant la crise du Covid-19. Les deux métropoles concentrent à elles seules 80% des emplois créés en Occitanie sur la période 2007-2017, mais ont néanmoins des profils économiques différents. La zone d'emploi de Toulouse concentre 23 %<sup>3</sup> de l'emploi régional, avec une forte spécialisation dans le secteur aéronautique. La zone d'emploi de Montpellier est le deuxième pôle d'emploi d'Occitanie avec 13 % de l'emploi régional. Si les fonctions liées à la santé et à l'action sociale y sont particulièrement développées, le profil économique montpelliérain est assez diversifié. Le long du littoral, plusieurs zones d'emploi profitent de l'attractivité du pourtour méditerranéen pour développer des activités touristiques.

Ce qui faisait les forces économiques de l'Occitanie se sont révélées être ses faiblesses lors de la crise sanitaire, les secteurs de l'aéronautique et du tourisme faisant parties des plus gravement touchés.

L'industrie aéronautique a particulièrement été touchée par la crise sanitaire qui a provoqué d'importantes baisses de commandes, d'exportations et de chiffre d'affaires. Les répercussions ont conduit à la suppression de près de 10 000 emplois en Occitanie particulièrement chez les sous-traitants, le plus souvent des PME ultra spécialisées qui ont pâti de la ré-internalisation d'activités par

<sup>3</sup> « En Occitanie, 27 nouvelles zones d'emploi très diversifiées », INSEE Analyses Occitanie, n°96, septembre 2020

les donneurs d'ordres. Les territoires les plus touchés en matière d'emploi se trouvent dans le toulousain, le figeacois et le tarbais. Néanmoins, si la filière a su faire face à cette crise sans précédent, c'est grâce à l'intervention « quoi qu'il en coûte » des pouvoirs publics, notamment de l'État et de la Région qui ont voulu éviter un scénario à la Détroit. Malgré ces plans de sauvetage et de relance, le bilan social reste lourd et le secteur peine à retrouver son rythme d'avant ne recrutant que 6700 salariés l'an passé, soit 2/3 de moins que l'année d'avant, et formant 21 % d'alternants de moins que l'année précédente.

La crise sanitaire et les mesures adoptées pour limiter la propagation du virus (confinement, couvre-feu, fermeture d'établissement, pass sanitaire, ...) ont grandement touché le secteur touristique. Cependant, la levée de certaines mesures dès l'été 2020 et l'émergence d'un tourisme de proximité ont permis un effet de rattrapage. Néanmoins, les territoires les plus dépendants du secteur touristique (littoral : Pyrénées Orientales, Aude, Hérault, Gard ou les Hautes-Pyrénées qui recensent le site de Lourdes) connaissaient déjà avant crise un fort taux de chômage, comme dans la zone d'emploi d'Agde-Pézenas qui détient le record du plus fort taux de chômage de France métropolitaine et où 70 % des offres d'emplois sont des CDD de moins de six mois. Les secteurs inhérents au tourisme (hôtellerie, restauration, animation, ...) font désormais face à un autre obstacle : la pénurie de main d'œuvre. En effet, les mois d'inactivité de ces filières ont conduit nombres de ses salariés à changer de métiers, malgré la possibilité de chômage partiel.

Cependant, la pénurie de main d'œuvre ne touche pas que le secteur de l'hôtellerie-restauration, le BTP ou encore les services à la personne en souffrent également. Cette difficulté à recruter pour ces secteurs s'explique par des conditions d'emploi qui ne séduisent plus les candidats : faibles salaires, faible reconnaissance de l'emploi, manque de solution de logement pour les emplois saisonniers, incertitudes quant à la poursuite de leur activité, ....

L'impact de la crise sanitaire sur l'emploi s'est ressenti principalement dans les zones d'emplois spécialisés et dans les territoires déjà en crise avant l'apparition du Covid-19. A contrario, les zones d'emploi diversifiées s'en sont mieux sorties.

#### **Focus sur le télétravail**

Le salarié en télétravail bénéficie de garanties particulières. Inscrit depuis 2005 dans la Loi, le télétravail subit cependant des évolutions sur lesquelles il faudra être vigilant.

Durant la crise sanitaire, le télétravail a d'abord été subi, non préparé en amont, puis l'Accord National Interprofessionnel du 26 Novembre 2020 a permis de le structurer. Il a néanmoins fallu répondre dans l'urgence pour un volume important de télétravailleurs.

La numérisation subie des pratiques de travail et de formation durant les périodes de confinements ont mis en lumière une fracture numérique dont les causes sont multiples : manque d'équipements ou inadéquation des équipements, difficultés de connexion, illettrisme, difficultés d'apprentissage et d'autonomie, besoin d'encadrement et de soutien, accès aux manuels scolaires.

Cette fracture peut s'appréhender sur le plan territorial. L'accès à une connexion stable permettant le travail à distance est inégal entre les territoires. Dans les territoires les plus précaires les conditions sociales ne sont pas toujours au rendez-vous pour accueillir le travail à distance (illettrisme, mal-logement, coût des outils informatiques, ...) aggravant les inégalités sociales déjà présentes.

### 3. LA JEUNESSE TOUCHÉE PAR LA CRISE SANITAIRE

La crise sanitaire a eu de lourdes conséquences éducatives. En France, l'école numérique à distance a surtout impacté les élèves en difficultés scolaire et sociale, creusant davantage les inégalités. Les vacances et la rentrée 2020 auront été des enjeux majeurs pour limiter l'impact du Covid-19 sur la vie des élèves, car 15 à 30 % d'enfants se retrouvent avec des niveaux de connaissances non acquises. La crise sanitaire a été révélatrice et accélératrice des inégalités scolaires et sociales, les inégalités de confinement ont abouti à un renforcement des inégalités scolaires et une hausse du décrochage scolaire.

Certains Jeunes actifs n'apparaissent pas dans les radars, notamment les étudiants qui travaillent pour financer leurs études et leur logement, souvent dans la restauration, ou encore comme garde d'enfants. Du fait de leur statut, ils n'ont pas bénéficié du chômage partiel pour suppléer la perte de leur emploi. De plus, les étudiants ont été particulièrement touchés sur la problématique alimentaire.

Le ministère de l'Éducation nationale a ainsi annoncé une moyenne nationale de 5 à 8 % d'élèves décrocheurs soit environ 500 000 élèves (sont considérés comme décrocheurs ceux qui ont totalement disparu des radars et demeurent injoignables). Cette moyenne serait multipliée par deux dans les établissements sensibles (QPV, REP, REP+), et au-delà du décrochage, les élèves de ces établissements seraient 30 % à être « désengagés » de leur scolarité.

Si la situation des NEET (Neither in Employment or in Education or Training), ces jeunes de 15-29 ans décrocheurs qui ne sont ni en emploi, ni en formation, ni en études s'améliorait avant la pandémie avec quatre années de baisse consécutive, l'INSEE a mesuré une hausse d'environ 9 % de leur nombre entre 2019 et 2020. **13,5 % des 15-29 ans faisaient partie des NEET en 2020 contre 12,4 % un an auparavant, portant leur nombre à 1,6 millions.**

Au niveau national, 750 000 jeunes arrivent chaque année sur le marché de l'emploi. L'OFCE (Observatoire Français des Conjonctures Économiques) a démontré dans ses travaux<sup>4</sup> que les premières années de vie active sont un moment clé pour la carrière professionnelle et peuvent induire des stigmates persistants et impacter durablement les trajectoires professionnelles des jeunes sortant du système éducatif. Bien entendu, une distinction doit être faite entre jeunes diplômés et non diplômés. Pour la première catégorie, cela se traduit par un accès à l'emploi en CDI plus tardif et moins fréquent tandis que pour la seconde, cela implique une très nette dégradation de leur insertion sur le marché du travail.

La question de la formation et de l'émancipation des jeunes, précédemment traitée dans l'Avis « L'orientation, pour des choix éclairés tout au long de la vie » adopté le 23 juin 2020, va être centrale pour leur permettre une perspective d'emploi satisfaisante. La formation des jeunes et moins jeunes est indispensable, notamment pour répondre aux attentes des entreprises en besoins de main d'œuvre, dans un monde incertain où de nombreux métiers se transforment, disparaissent ou se créent.

---

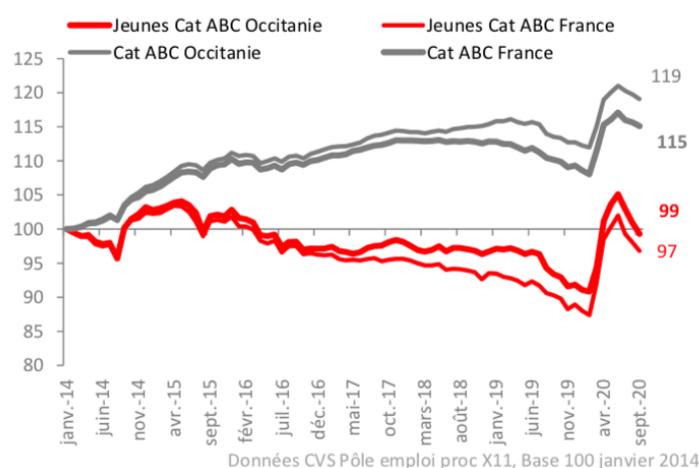
<sup>4</sup> OFCE (2020), Entrée des jeunes dans la vie active : quelles évolutions de leurs trajectoires professionnelles ces vingt dernières années ? <https://www.ofce.sciences-po.fr/blog/entree-des-jeunes-dans-la-vie-active-quelles-evolutions-de-leurs-trajectoires-professionnelles-ces-vingt-dernieres-annees/>

### **Focus sur le chômage des jeunes**

La pandémie de Covid-19 et la crise économique ont considérablement ébranlé l'emploi des 16-29 ans. En particulier, pour les professions qui ont été mises à l'arrêt lors du confinement de mars à mai 2020, bien souvent occupées par de jeunes actifs : c'est le cas notamment dans l'hôtellerie et la restauration, le sport et l'animation ou les arts et la culture, qui offrent des métiers dits de « début de carrière ».

Ainsi en Occitanie, les jeunes représentent 27 % des effectifs dans ces professions mises à l'arrêt pendant le confinement, contre seulement 18 % des actifs dans l'ensemble de l'économie régionale.

**Evolution du nombre de demandeurs d'emploi de catégorie A,B et C et évolution pour les moins de 26 ans en Occitanie et en France (CVS)**



Source - Pôle Emploi Occitanie

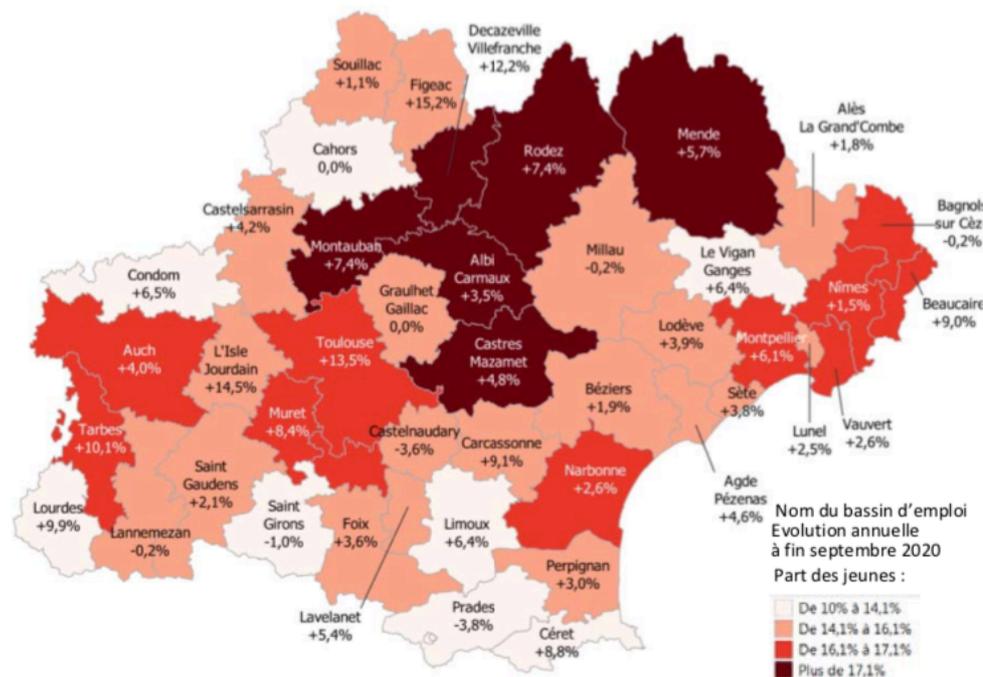
De plus, autre facteur de fragilité, 35 % de ces jeunes actifs sont sous contrat précaire (CDD, intérim, etc.), essentiellement dans le secteur de la restauration (serveurs, commis, garçons de café, etc.) ou du sport (moniteurs et éducateurs sportifs, sportifs professionnels). À cela s'ajoute le travail à temps partiel, courant (38 %), surtout dans la restauration où il concerne plus de la moitié des jeunes actifs.

Sans possibilité de travail à distance, ils sont exposés à des risques élevés de perte d'emploi dus à la crise. Entre avril et septembre 2020, le nombre de jeunes demandeurs d'emploi inscrits en fin de mois (DEFM) à Pôle emploi est nettement supérieur aux années précédentes.

Dans la région, entre mars et septembre 2020, les DEFM de 16 à 29 ans s'accroissent de 8,2 %, contre + 4,2 % pour l'ensemble des DEFM.

La carte ci-dessous présente l'évolution de la répartition des jeunes demandeurs d'emploi en Occitanie par bassin d'emploi à fin septembre 2020.

**Répartition par bassin d'emploi des jeunes demandeurs d'emploi en catégorie ABC à fin septembre 2020**



Source - Pôle Emploi Occitanie

Le chômage a reculé de manière générale au quatrième trimestre 2021, et c'est chez les 15-24 ans que la baisse est la plus conséquente. Les actifs sans emploi ne représentent plus "que" 15,9 % de cette tranche d'âge. Un taux qui n'avait pas été atteint depuis 2001 – et pas dépassé depuis 1990. Même si les 15-24 ans restent les plus touchés par le chômage (deux fois plus que la population générale), cette baisse est conséquente, d'autant que la France sort d'une crise économique majeure. Ces résultats s'expliquent par 3 facteurs : l'économie se porte mieux, la main d'œuvre manque, et le nombre d'apprentis a explosé.

La crise sanitaire a également eu d'autres impacts sur les jeunes : deux jeunes sur trois estiment qu'elle a eu des conséquences négatives sur leur santé mentale<sup>5</sup>. C'est plus que pour l'ensemble de la population française, et cela se reflète sur l'augmentation des demandes de consultations de psychologues par les jeunes de 18 à 24 ans qui sont passées de 56 à 83 % au sein des établissements hospitaliers universitaires.

Toutefois la crise sanitaire n'a fait qu'exposer au grand jour ce problème qui touche les jeunes en temps normal. En effet, les 15-29 ans sont un public fortement en proie à des troubles psychologiques.

<sup>5</sup> « La santé mentale des 18-24ans plus que préoccupante », IPSOS 28 janvier 2021

Ainsi, on estime aujourd'hui que plus d'un tiers des jeunes de moins de trente ans a déjà consulté au moins une fois un psychologue : c'est six points de plus que pour le reste de la population.

Ces troubles dépressifs tirent leur origine de sources diverses souvent personnelles et familiales, or la forte présence du chômage, la pression à l'excellence scolaire, le manque de visibilité sur l'avenir, l'isolement social forcé par les périodes de confinement y jouent un rôle déterminant.

Ces troubles psychologiques des jeunes ont souvent une influence négative sur la santé physique, d'où le lien incontournable entre « santé mentale » et « santé physique ».

En 2020, 31 % des jeunes ont déclaré que leurs addictions (tabac, alcool, drogues) avaient progressé et étaient en lien avec leurs problèmes de santé mentale. De même, les problèmes de troubles alimentaires (obésité et anorexie) comme ceux de sous-activité sportives régulièrement constatés chez les jeunes ne sont pas sans lien avec leurs difficultés psychologiques.

La santé des jeunes est également marquée par d'importantes inégalités sociales et familiales. En effet, les comportements alimentaires et sportifs diffèrent en fonction des milieux sociaux et ont tendance à favoriser la santé physique des jeunes des classes supérieures.

De même, la santé mentale des jeunes, fortement dépendante de leur vie familiale, diverge en fonction de la stabilité de leur cocon parental.

Force est de constater une carence en matière de détection et de prise en charge de ces troubles.

Les jeunes constituent une population particulièrement touchée par les conduites à risque et un public difficile à toucher par les messages de prévention. Ils ne sont souvent pas au courant de l'existence de dispositifs auxquels ils sont éligibles pour se faire soigner.

## **4. FOCUS SUR DEUX TERRITOIRES : SÈTE - BASSIN DE THAU (34) et FIGEAC (46)**

### **4.1. Sète-Bassin de Thau**

Sète est un territoire de terres et d'eaux (lagunes, terres, lits d'eau, garrigues, zones maraichères...), situé à moins de 30 km de la métropole de Montpellier, sur les axes routiers (aéroport, autoroute...). C'est le premier port régional d'Occitanie, en plein développement.

La ville a une forte notoriété et possède de nombreux atouts : première agglomération de l'Hérault, avec 126 000 habitants, elle est issue de la fusion des 2 intercommunalités, compte 20 000 emplois salariés, et est la 1<sup>ère</sup> station thermale de la région. On y trouve notamment le Lycée de la Mer. Sa situation est favorable, elle concourt actuellement au label « Capitale française de la culture ».

Il y existe toutefois un certain nombre de paradoxes :

- ✓ **L'attractivité du territoire est peu en rapport avec l'emploi : bien qu'il compte 20 000 emplois salariés, le taux de chômage s'élève à 13,1 % (contre 10,5 % pour l'Occitanie). On recense 13 000 demandeurs pour 2 500 offres d'emploi. On trouve beaucoup de saisonnalité, de chômage endémique. Sur les 2 500 offres d'emplois, la moitié des offres sont temporaires ;**
- ✓ **Le niveau de formation y est faible (50 % issus de BEP) ;**
- ✓ **Le chômage des jeunes est 7 points plus élevé que le taux national (taux France : 30 % de chômeurs de moins de 26 ans).**

La logique de désindustrialisation semble parvenue à son terme. L'emploi industriel a chuté, l'enjeu majeur est la reconquête des friches industrielles couvrant une centaine d'hectares disponibles.

Face à cette situation paradoxale « attractivité / emploi dégradé », et à l'issue d'une fusion forcée en 2017 entre Communauté de communes et Communauté d'agglomération, il a fallu re-fédérer ensemble 14 communes autour d'un projet de territoire.

Ce travail a été réalisé de façon originale : les élus de la commune ont été associés au Conseil de développement.

Le Conseil de développement est libre dans son organisation. Il est composé de 100 membres, et organisé en groupes de travail. Il a procédé à la rencontre des 14 conseils municipaux, sous la forme de groupes « projet de territoire », et après un travail avec les citoyens, ainsi qu'un appel à une « psychologue de développement » (aide sur l'innovation, le développement, comment mieux se rencontrer...), le projet a fait l'objet d'une présentation originale aux citoyens et aux élus. Il a été approuvé à l'unanimité par le Conseil communautaire.

Il a ensuite été présenté au Sénat comme référence de construction d'un projet de territoire.

La cohésion territoriale est l'enjeu principal identifié par les acteurs locaux reçus en audition par la Commission.

Les 5 orientations de ce projet de territoire sont :

- trouver un mode de gouvernance communautaire (nouvelle forme de participation civique),
- développer une économie circulaire,
- résoudre le problème de mobilité durable (19 % de la population seulement habite Sète),
- concevoir les projets à partir du cœur d'agglomération qui n'est pas la ville centre,
- être un territoire expérientiel sur le sport, la santé.

Le projet est suivi par un groupe issu des différentes composantes de cette communauté d'agglomération, élu par le Conseil de développement.

Trois filières de développement économique sont privilégiées.

\*Un pôle de croissance bleue, qui s'appuie sur un comité stratégique.

On parle d'« économie bleue », un système riche avec une particularité : faire parler les parties prenantes. Le port de Sète a une faible interactivité avec son territoire sur les questions de logistique.

Il s'agit de parler autour de 4 axes :

- La formation professionnelle aux métiers de la mer avec le Campus de Canet ;
- La recherche appliquée : station marine par exemple ;
- Les pépinières d'entreprises innovantes ;
- Le développement des zones économiques maritimes sur les friches : tourisme, activité portuaire, pêche...

\*L'audiovisuel.

Sète, c'est 3,7 millions de touristes. 36 % des touristes y viennent pour l'audiovisuel, qui représente 300 emplois. La ville accueille des tournages en permanence, et souhaite créer une filière, réunir les professionnels, créer des formations. Ces métiers sont en tension, notamment autour de la menuiserie pour les décors, des électriciens, de la mise en scène.

\*Le sport, la santé, le bien-être.

Sète étant le premier site thermal de la région avec 53 000 curistes par an, cette activité représente 3 millions d'euros, sur un budget de 40 millions d'euros.

L'équipe locale souhaite travailler sur le thermalisme, en mettant en avant la qualité du territoire.

L'objectif est de passer d'un territoire qui a une forte attractivité à un territoire d'avenir autour de ces 3 filières.

## **4. 2. Figeac et le pays figeacois**

Pourquoi cette ville située à l'est du Quercy s'est-elle tant développée sur le plan industriel et aéronautique ?

Le pays du figeacois est issu de 3 pays naturels : le Ségala, les Causses et le Limargue.

Sa vocation a été, pendant des siècles, commerciale et agricole : Figeac fournissait des services à l'agriculture.

Comment expliquer alors le surgissement de l'industrie aéronautique avec l'entreprise Ratier ?

Paulin Ratier est originaire de la région. Son entreprise fabriquait des hélices en bois à Montrouge, et il a décidé de s'installer à Figeac car il pouvait y bénéficier de la production de bois.

A l'entre-deux-guerres, le premier établissement créé était une menuiserie.

En 1950, l'entreprise Ratier a grandi, puis s'est développée sur le plan midi-pyrénéen : Ratier a alors bénéficié d'une conjoncture favorable et a atteint 200 emplois.

L'entreprise a été rachetée par une entreprise américaine, « Collins Aerospace », mais a gardé le nom Ratier. Elle produit des pièces diverses pour avions modernes, notamment des hélices. C'est le premier hélicier mondial, qui travaille aussi pour l'armement.

Le territoire de Figeac est en situation de mono-activité : il ne compte qu'un seul établissement industriel. 250 licenciements étaient prévus en 2021.

En 1977, la volonté des institutions locales était de développer l'économie industrielle, alors qu'il n'y avait pas de zone d'activités à Figeac : trois zones ont été créées, dont une à l'extérieur.

Aujourd'hui, Figeac souffre de cette situation de mono-activité, et compte 2 600 emplois directs dans l'aéronautique pour 10 000 habitants.

Le Grand Figeac compte 42 000 habitants, et le bassin figeacois 92 communes.

La volonté des institutions est de développer l'industrie et de ne pas se contenter d'une ville de services, et pour conforter cette volonté, elles ont réussi à décrocher la création d'un IUT génie mécanique, qui apporte un soutien aux industriels.

Face aux difficultés à recruter de la main d'œuvre dans ces entreprises industrielles, un centre de formation a été créé sur une zone industrielle, avec les industries métallurgiques.

Il existe d'autres activités présentes sur le figeacois :

- **le tourisme : Figeac a des qualités archéologiques reconnues, avec Champollion, un musée, et aujourd'hui le musée des écritures ;**
- **les coopératives agricoles ;**
- **les industries agroalimentaires (300 emplois à Capdenac).**

Pour améliorer l'accueil touristique, plusieurs projets ont été menés à bien (opération « cœur de ville », restauration de logements, etc...).

Les services à la population autour de Figeac concernent principalement la santé, le secteur culturel. De grands efforts ont été faits sur la culture, l'entreprise Ratier apportant au territoire une population de cadres très sensibles à la culture.

Concernant la santé, le territoire compte un hôpital en reconstruction, une maison de santé, avec toutefois des difficultés pour recruter des médecins.

Pour étoffer et renforcer cette dynamique : une réflexion se fait dans le cadre du Grand Figeac, c'est par le SCOT et notamment son document d'orientation que ces intentions sont les plus manifestes.

L'aéronautique souffre beaucoup des effets de la pandémie, le premier sous-traitant, « Figeac Aéro », connaît des difficultés, les licenciements sont inévitables.

L'entreprise Ratier est plus épargnée, grâce à son département militaire.

L'un des problèmes majeurs de Figeac est sa liaison avec l'extérieur : 2h30 de transport minimum pour rejoindre Toulouse, ce qui pèse sur le développement local.

### **4. 3. Regards croisés**

Lors de son analyse, le CESER a identifié des indicateurs spécifiques qui ont permis un développement différent de chacun de ces deux territoires :

- ✓ **La volonté d'un ou plusieurs leaders soutenant une vision de territoire.** Le dynamisme local est décisif. L'action publique n'est efficace que si elle s'appuie sur ce dynamisme local. Une partie du développement du territoire repose sur ce ou ces leaders pour créer des infrastructures, des services publics...  
A titre d'exemple, on ne réanime pas un territoire sans présence de structure de santé, de transports publics, ou encore d'une Poste, et la plupart des élus sont désarmés face aux départs des services publics.
  
- ✓ **La volonté de considérer tous les acteurs (industriels, politiques, associatifs...) avec la même importance.** Un territoire est avant tout un écosystème.  
Le développement économique n'a de sens que si l'économie est au service de la population de ce territoire. Créer de l'emploi n'a de sens que si l'on crée également tous les services annexes et nécessaires à la fois aux entreprises et aux salariés. Il faut prendre l'individu dans sa transversalité, en tant que citoyen à multiples facettes et ayant de nombreuses attentes (bénéficiaire d'infrastructures éducatives, de santé, de loisirs...). Le développement territorial doit être recherché dans toutes ces directions.  
L'un des autres objectifs pour être qualifié de « territoire dynamique » est d'attirer les actifs et d'être capable de les former sur place, imaginer un cursus qui permette d'évoluer sur le territoire, de se former, sur le même principe que la permaculture pour les jardins (des interactions positives et le fait de tout trouver sur place). On peut parler alors de « permaculture politique », ou comment faire en sorte que l'écosystème s'autonomise ?  
La coopération est le levier principal pour mener au développement territorial.
  
- ✓ **La nécessité de faire preuve de respect et de solidarité dans le développement du territoire.**  
En effet, les politiques publiques sont aussi des opportunités de faire jouer les solidarités.  
Par exemple, il est important de mettre en cohérence les territoires d'industrie avec le fléchage du nouveau dispositif « transitions collectives » pour lesquels sont mises en place des plateformes chargées de mettre en lien salariés, compétences et entreprises en perte de vitesse, et de faire en sorte que les salariés restent sur le territoire et bénéficient à une autre entreprise.

## II. PRÉSENTATION DES LEVIERS EXISTANTS DANS LES TERRITOIRES D'OCCITANIE

Trois leviers importants qui permettent de maintenir ou de développer la vitalité économique et sociale dans les zones d'emploi d'Occitanie apparaissent :

- Les services, publics et privés ;
- Les dynamiques collectives ;
- -Les politiques publiques d'accompagnement.

Le CESER a étudié les conditions dans lesquelles les territoires parviennent à maintenir leur dynamique de développement, les effets induits par les politiques publiques à destination des habitants, puis par les dynamiques collectives et de solidarité sur la population. **Cela montre comment un écosystème territorial optimisé a pour effet de donner l'envie de vivre, de travailler, de rester sur un territoire, et donc de contribuer à son développement.**

### 1. SERVICES PUBLICS ET SERVICES PRIVÉS

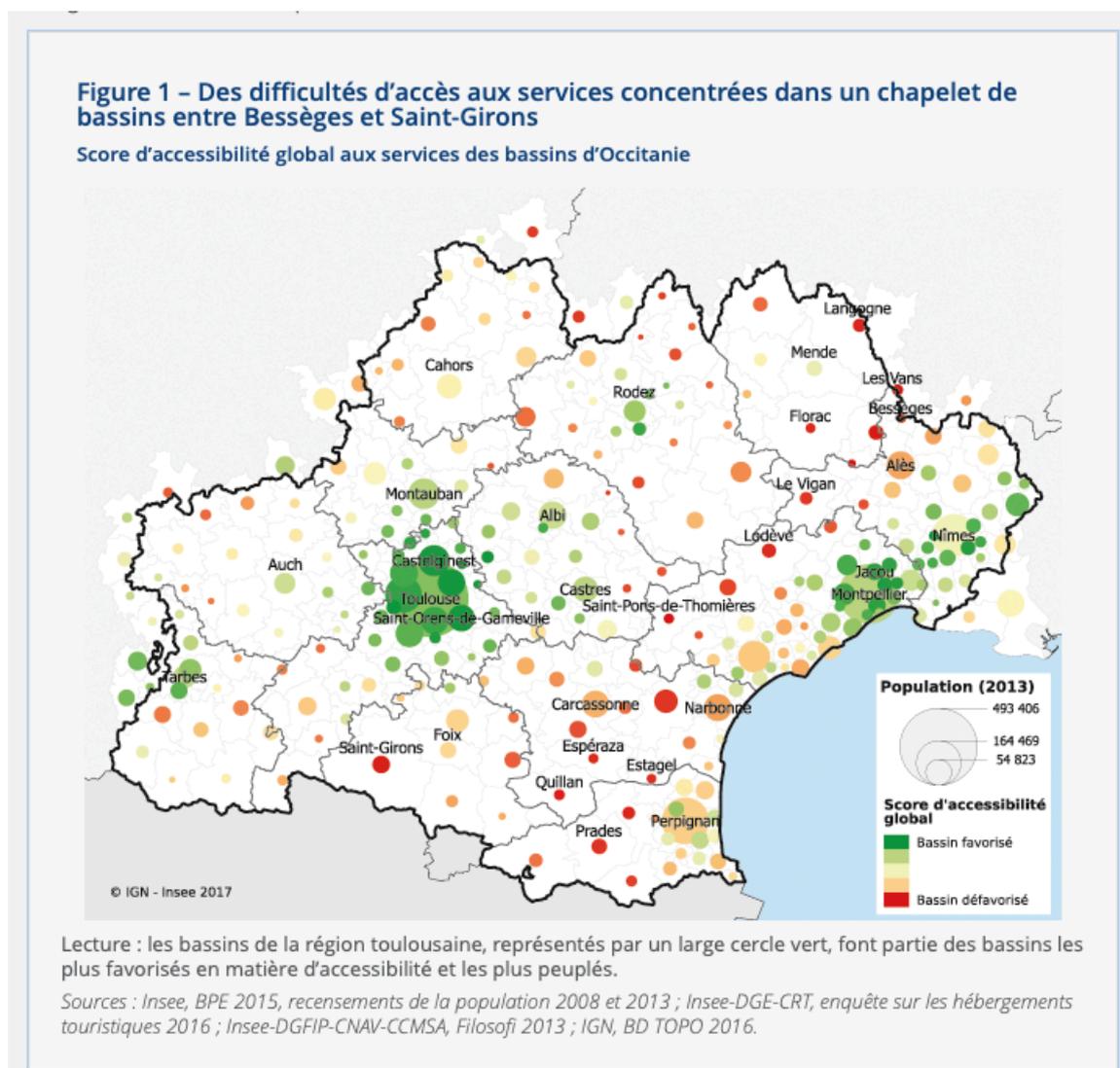
L'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) a défini « *un panier de services de la vie courante* » comprenant 22 équipements ou services de proximité nécessaires pour satisfaire les besoins de la population aux divers âges de la vie. Si certains sont des services privés (banques, pharmacie, supermarché, ...) d'autres sont des services publics nécessaires au bon fonctionnement territorial (santé, établissements scolaires d'enseignement primaire et secondaire, bureau de poste, police-gendarmerie, ...). L'absence de certains de ces services, et notamment des services publics est un frein à l'installation de population. D'après une enquête IFOP commandée par Familles Rurales en 2021<sup>6</sup>, le déficit de services publics est le principal frein identifié par le grand public pour s'installer en zone rurale (64 %) et la situation sur place ne semble pas s'améliorer : 52 % des ruraux considèrent que leur commune ne bénéficie pas de l'action des pouvoirs publics (contre seulement 27 % pour l'ensemble des Français).

L'accès aux services publics et privés a des incidences sur l'attractivité économique d'un territoire, ainsi que sur la possibilité d'y maintenir et/ou d'y attirer des entreprises, comme le note l'Avis du CESE *Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux*<sup>7</sup>. La présence et la qualité des services publics, notamment des infrastructures et des offres de mobilité importent en effet dans les choix d'implantation des entreprises, avec des incidences fortes pour les dynamiques locales et pour l'emploi. Au-delà du manque d'attractivité qu'elle provoque, l'absence de services sur un territoire conduit également au départ des populations en place.

---

<sup>6</sup> *Territoires ruraux : perceptions et réalités de vie* (2021), IFOP pour Familles Rurales <https://www.famillesrurales.org/sites/multisite.famillesrurales.org.www/files/ckeditor/actualites/fichiers/Synthèse%20Etude%20Ruralités%202021%20déf.pdf>

<sup>7</sup> *Comment promouvoir le dynamisme économique des espaces ruraux* (2015), Avis du CESE <https://www.lecese.fr/travaux-publies/comment-promouvoir-le-dynamisme-conomique-des-espaces-ruraux>



*Des difficultés d'accès aux services concentrées dans un chapelet de bassins de vie entre Bessèges et Saint-Girons.<sup>8</sup>*

L'accès aux services est plus favorisé dans les milieux urbains, plus denses et mieux équipés. En ce sens les espaces métropolitains occitans (Toulouse et Montpellier) sont plus favorisés, ainsi que certains bassins de villes moyennes comme Nîmes, Rodez, Tarbes ou Montauban. A l'inverse, d'autres milieux urbains paraissent particulièrement défavorisés en termes d'accès aux services (Alès, Carcassonne, Narbonne, Saint-Girons ou encore Foix). Ces territoires sur lesquels l'accessibilité aux services semblent plus compliquée se trouvent sur un axe traversant l'arrière-pays méditerranéen de Bessèges au Nord jusqu'à Prades au Sud et se poursuivant jusqu'à Saint-Girons en suivant le massif pyrénéen vers l'ouest. Ces difficultés peuvent s'expliquer, du moins en partie, par plusieurs facteurs territoriaux (topographie, mobilités, économie saisonnière, ...) ou sociodémographiques (taux de chômage, taux de pauvreté, taux d'insertion des jeunes, ...).

<sup>8</sup> *Difficultés d'accès aux services : l'arrière-pays méditerranéen cumule les contraintes* (2017), INSEE Analyses Occitanie n°54

## **1.1. Services publics**

Les services publics désignent l'ensemble des activités destinées à satisfaire les besoins d'intérêt général. Ils sont exercés par l'État, les collectivités locales ou par tout organisme privé ou public doté des prérogatives leur permettant d'assurer ces missions. Leurs implantations maillent nos territoires et, par leur caractère universel, ils représentent un des fondements du pacte républicain. Les services publics sont régis par quatre principes majeurs (continuité, adaptabilité, égalité et neutralité), et jouent un rôle essentiel dans l'aménagement et l'animation des territoires.

### **1.1.1. Maillage territorial des politiques publiques**

#### **1.1.1.1. Les communes**

Les communes constituent le plus petit et le plus ancien échelon de l'organisation territoriale française. Depuis 1884, chaque commune doit posséder ou louer un établissement faisant office d'hôtel de ville. Cet appareil administratif est utilisé pour les délibérations du conseil municipal, la célébration des mariages, mais aussi divers services de proximités tels que l'état-civil, le dépôt du cadastre, l'urbanisme ou la police municipale. Sur le volet social, une commune peut se doter d'un CCAS, géré par un conseil d'administration dont le maire est président de droit. On compte 4 000 CCAS sur le territoire français.

La région Occitanie compte aujourd'hui 4 454 communes, un chiffre en baisse constante du fait de politiques territoriales de fusion de communes et l'apparition des communes nouvelles pour diminuer leur nombre considéré comme trop important.

Durant la crise sanitaire due à la pandémie de Covid-19, le fin maillage territorial des communes a permis des réponses de service public réactives et souvent efficaces (distribution de masques, adaptabilité des écoles pour l'accueil des enfants, livraison de repas, ...).

#### **1.1.1.2. Les coopérations intercommunales**

Les premières formes d'intercommunalités sont apparues en France dès la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, elles désignent les différentes formes de coopération existante entre les communes. Ces regroupements de communes veulent répondre aux problèmes posés par l'émiettement communal en permettant aux communes de mutualiser leurs compétences et leurs moyens. On peut distinguer deux types d'intercommunalités dans le paysage administratif français : les intercommunalités à fiscalité propre qui sont des établissements dits « de projet » et les intercommunalités « de gestion ».

#### **Les EPCI à fiscalité propre : l'intercommunalité de projet**

Les Établissements Publics de Coopérations Intercommunales à fiscalité propre (EPCI) représentent la forme la plus aboutie et intégrée de l'intercommunalité en France. Régis par le Code général des collectivités territoriales ils sont le fruit des politiques successives de décentralisation. Ils exercent des compétences obligatoires fixées par la loi et des compétences facultatives confiées par les communes. Depuis la réforme des collectivités territoriales de 2010, les catégories d'EPCI à fiscalité propre sont, par tailles et niveaux d'intégration croissants :

- **Les communautés de communes ;**
- **Les communautés d'agglomération ;**
- **Les communautés urbaines ;**

- **Les métropoles.**

Les EPCI à fiscalité propre ont un nombre de compétences obligatoires qui dépend de la nature de leur regroupement :

<b>Compétences obligatoires<sup>9</sup> :</b>	
<b>Communauté de communes (CC)</b>	<i>7 : Aménagement de l'espace, Développement économique, Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI), aires d'accueil des gens du voyage, collecte et traitement des déchets ménagers, eau, assainissement.</i>
<b>Communauté d'agglomération (CA)</b>	<i>10 : compétences des CC + les politiques d'habitat, la politique de la ville et la gestion des eaux pluviales. Les communautés d'agglomération prennent en charge également l'organisation de la mobilité au titre de leurs compétences d'aménagement de l'espace.</i>
<b>Communauté urbaine (CU)</b>	<i>25 : compétences des CA, + les équipements sportifs et culturels lorsqu'ils sont reconnus d'intérêt communautaire, des compétences liées à l'environnement (lutte contre la pollution de l'air et le bruit) et la contribution à la transition énergétique.</i>
<b>Métropole</b>	<i>30 : compétences des CU + des compétences comme les réseaux et infrastructures de télécommunication ou la réalisation d'un plan climat.</i>

Les EPCI à fiscalité propre peuvent se doter, en plus de leurs compétences obligatoires, de compétences optionnelles ou facultatives. En 2020, les statuts des EPCI à fiscalité propre comprennent 31 compétences en moyennes, ce chiffre variant suivant la nature de leur regroupement (moyenne de 28 compétences par CC, contre 59 pour les métropoles).

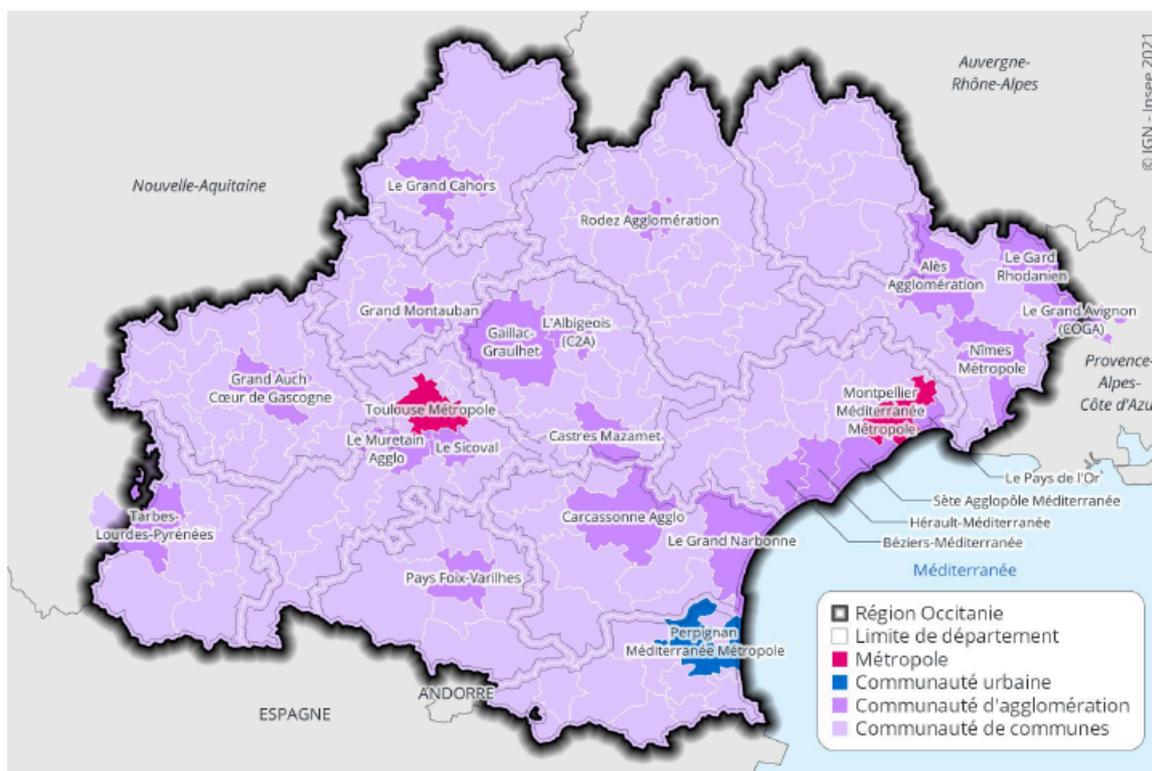
L'émergence des métropoles et leur affirmation actée par la loi MAPTAM de 2014 ont conduit au processus de métropolisation. Ce processus se caractérise par une concentration de populations, d'activités et de valeurs dans des villes de grandes tailles, qui peut se faire au détriment de villes de niveau hiérarchique inférieur. Échelon le plus intégré de l'intercommunalité, les métropoles sont aujourd'hui accusées d'accaparer les richesses des territoires qui les entourent. Le rôle des politiques de « *trickle down*<sup>10</sup> » en faveur de la métropolisation sont aujourd'hui remises en question et se trouve au cœur du débat public sur les questions d'équilibre et de cohésion territoriale.

La région Occitanie compte 161 intercommunalités à fiscalité propre en 2022 :

- **2 Métropoles (Toulouse Métropole et Montpellier Méditerranée Métropole) ;**
- **1 Communauté Urbaine (CU Perpignan Méditerranée Métropole) ;**
- **20 Communautés d'Agglomération ;**
- **138 Communautés de Communes.**

<sup>9</sup> Les compétences intercommunales, CNFPT, <https://www.cnfpt.fr/s-informer/bouquets-ressources/competences-intercommunales>

<sup>10</sup> *Trickle down economics* (ou *Théorie du ruissellement* en français) décrit ici le postulat économique selon lequel les richesses accumulées par les métropoles percolent et irriguent l'ensemble des territoires voisins.



Carte des intercommunalités en Occitanie en 2021 - INSEE

### **Les syndicats de communes : l'intercommunalité de gestion**

Le syndicat de communes est la plus ancienne et la plus souple forme d'intercommunalité. Apparu à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, ils ont été créés avec la loi du 22 mars 1890 pour gérer divers services publics ou activités débordant les limites territoriales des communes (eau, assainissement, électrification, voirie, transport, etc.). Les compétences de ces syndicats sont traditionnellement liées à des activités en réseaux, comme la collecte et le traitement des ordures ménagères, la distribution d'énergie, les communications électriques ou la gestion des cours d'eau.

Les syndicats de communes se classent en deux catégories :

- Syndicat intercommunal à vocation unique (SIVU) ;
- Syndicat intercommunal à vocation multiple (SIVOM).

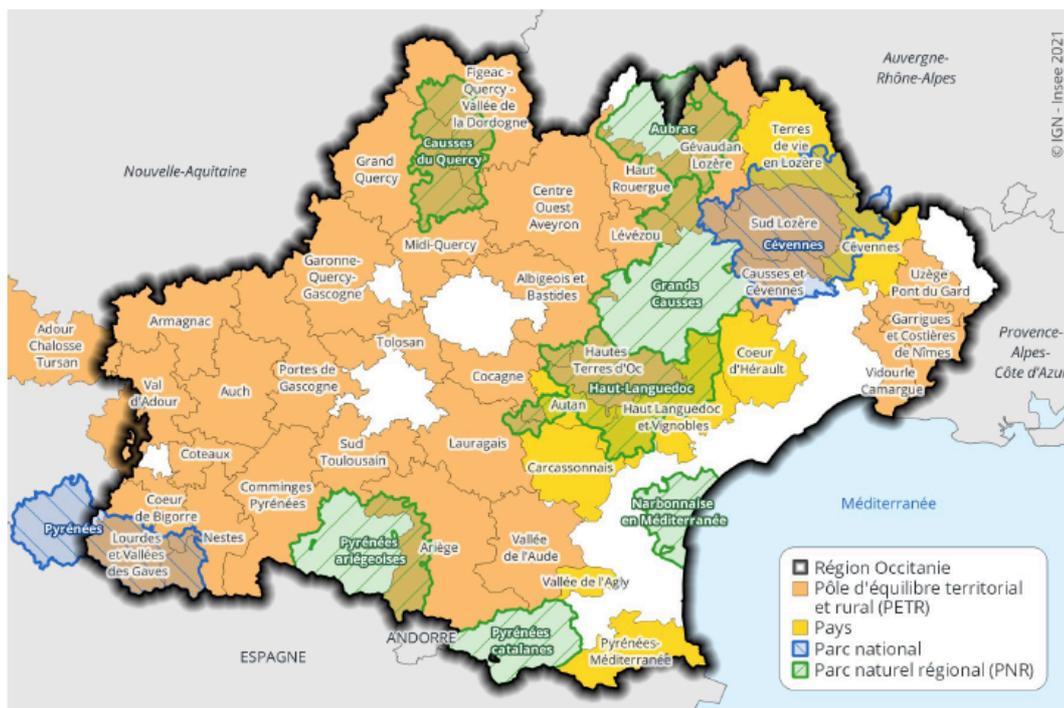
Les syndicats de communes sont concurrencés par la montée en puissance indéniable des EPCI à fiscalité propre à la suite des réformes territoriales successives. Avec les gains de compétences des EPCI à fiscalité propre, les cas de double emploi se multiplient et les syndicats sont menés à disparaître.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2022, l'Occitanie compte 133 SIVOM et 394 SIVU.

### **Les PETR**

Les pôles métropolitains d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR) ont vocation à constituer un outil collaboratif mis à la disposition des territoires situés hors métropoles, ruraux ou non. Il s'agit d'établissements publics constitués par accord entre plusieurs EPCI à fiscalité propre, au sein d'un périmètre d'un seul tenant et sans enclave correspondant à un bassin de vie ou de population. Un EPCI à fiscalité propre ne peut appartenir qu'à un seul pôle d'équilibre territorial et rural.

La Région Occitanie compte 30 PETR : 29 dont le siège se situe dans la région Occitanie et 1 dont le siège se situe dans la région Nouvelle-Aquitaine (PETR Adour Chalosse Tursan).



Les délimitations des pays datent de janvier 2011, celles des pôles d'équilibre territoriaux et ruraux de janvier 2014, celles des parcs nationaux de janvier 2020 et celles des parcs naturels régionaux de janvier 2011. Elles ont toutes été mises à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2021 suite aux fusions de communes.

### 1.1.1.3. Les Départements

Les Départements jouent un rôle majeur pour les politiques sociales. Ils gèrent et entretiennent collèges et routes départementales. Souvent, ils portent la maîtrise d'ouvrage du déploiement des infrastructures internet très haut débit dans les territoires ruraux. Ils pilotent le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Le Département est considéré comme chef de file de l'action sociale. Le coût financier de l'action sociale du département représente en moyenne plus de la moitié de son budget de fonctionnement. L'action sociale du département concerne principalement l'enfance (ASE, PMI, soutien aux familles en difficulté financière...), les personnes en situation de handicap (PCH, MDPH...), les personnes âgées (APA, création et gestion de maisons de retraites, politique de maintien à domicile...) et les prestations légales d'aides sociales (gestion du RSA, ...).

La région Occitanie compte **13 départements** :

- Ariège
- Aude
- Aveyron
- Gard
- Haute-Garonne
- Gers
- Hérault
- Lot
- Lozère
- Hautes-Pyrénées
- Pyrénées-Orientales
- Tarn
- Tarn-et-Garonne

#### **1.1.1.4. La Région**

La Région est une collectivité territoriale plus récente, son statut n'ayant été reconnu qu'en 1982. Les régions exercent principalement leurs compétences dans les domaines suivants : développement économique, aménagement du territoire, transports non urbains, construction et gestion des lycées, formation professionnelle.

La Région a créé des agences pour accompagner sa politique de développement territorial et en particulier l'agence Ad'Occ, bras armé de la Région en termes de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi. A ce titre, l'agence déploie les dispositifs de financement définis par la Région pour ancrer durablement l'emploi sur le territoire.

Avec Ad'Occ, les entreprises régionales bénéficient d'un interlocuteur de proximité pour répondre à tous leurs besoins. L'offre d'accompagnement est complète : chaque porteur de projet doit pouvoir trouver une réponse et un accompagnement qui répondent à ses enjeux et objectifs de développement. L'action de l'agence est guidée par trois principes : agilité, simplicité et performance.

La loi NOTRe (nouvelle organisation territoriale de la République) du 7 août 2015 a clarifié - et renforcé - les compétences de la Région sur l'économie, l'aménagement du territoire et la mobilité interurbaine.

#### **La Région est composée de deux assemblées : le Conseil Régional et le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER)**

Le Conseil Régional est désormais la collectivité responsable du développement économique. Elle continue de gérer les lycées, et partiellement les politiques de formation professionnelle. Elle coordonne les services de l'orientation et participe au service public de l'emploi.

Le Conseil Régional partage avec les autres collectivités locales la compétence sur la culture, le sport, la promotion des langues régionales, l'éducation populaire et le tourisme.

À noter, le Conseil Régional gère aussi depuis 2014 la grande majorité des fonds européens de développement régional, pour l'emploi et l'agriculture.

Le Conseil Régional d'Occitanie est composé de 158 conseillers régionaux élus pour 6 ans et est présidé par la socialiste Carole Delga.

Le Conseil Économique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région. Le conseil économique, social et environnemental régional (CESER) remplit une mission de consultation auprès des instances politiques de la région. Il ne prend aucune décision mais émet des Avis, par lesquels il concourt à l'administration de la région. Le CESER "*a pour mission d'informer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de participer aux consultations organisées à l'échelle régionale, ainsi que de contribuer à des évaluations et à un suivi des politiques publiques régionales*<sup>11</sup>". Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le CESER Occitanie est constitué de 170 conseillers issus de 81 organismes socio-professionnels (entreprises, représentants syndicaux, associations, personnes qualifiées) de toute l'Occitanie, qui mènent des travaux, débattent et participent, tout au long de l'année, à la construction des politiques régionales, via l'éclairage et les préconisations exprimés dans leurs Avis, rapports et contributions. Le

---

<sup>11</sup> Article L4134-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT)  
[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000031019772](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000031019772)

dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, au-delà de tout clivage. Les Avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une auto-saisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

La Région Occitanie est le résultat de la fusion des anciennes régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées due à la réforme territoriale de 2014. Son chef-lieu est Toulouse.

#### **1.1.1.5. L'État**

L'organisation des services publics et la présence de l'État dans les territoires ont profondément évolué depuis bientôt un demi-siècle. Les lois de décentralisation ont placé les collectivités territoriales au cœur de nombreuses missions de services publics de proximité. Depuis 2003 et l'Acte II de la décentralisation, est inscrit dans l'article 1<sup>er</sup> de la Constitution le fait que l'organisation de la République est décentralisée. Ce désengagement de l'État dans les territoires s'est accompagné de transferts de compétences en direction des collectivités territoriales, souvent considérés comme injustement financièrement compensés. En parallèle de ces mouvements de décentralisation, l'État a profondément réorganisé le fonctionnement de grands opérateurs nationaux de services publics (SNCF, La Poste, France Télécom, ...) avec l'ouverture à la concurrence de leurs activités. Cette réorganisation laisse se mettre en place une implantation des services qui suit une logique de marché, plaçant les territoires en concurrence entre eux pour attirer les différents opérateurs.

Cependant, la Cour des Comptes dans son rapport de 2019 « *L'Accès aux Services Publics dans les Territoires Ruraux* » tempère le sentiment que peut avoir provoqué ce désengagement : « *Contrairement à une perception répandue, il n'y a pas eu d'abandon généralisé de ces territoires par les grands réseaux nationaux de services publics. Rapportée à la population, leur présence physique y reste dense, dans certains cas, davantage même que dans les autres parties du territoire national*<sup>12</sup> ».

L'État continue de jouer un rôle dans les politiques territoriales, la mutation de son rôle s'est accompagnée d'agences. Cette « *agencification*<sup>13</sup> » se traduit par l'apparition de plus de 1200 Agences d'État (ou Agences Publiques) comptabilisées en 2012<sup>14</sup>. Dans les territoires, cette multiplicité conduit à une hétérogénéité et à une complexification de l'action publique, chaque agence ayant ses propres modes de fonctionnement, son mode de gouvernance. Leurs prérogatives et les moyens financiers dont certaines disposent amènent à une transformation des relations État-collectivités.

La réorganisation perpétuelle des services de l'État dans les territoires tend à complexifier la lecture de sa stratégie. A la politique d'un État-Aménageur semble s'être succédée celle d'un État fragmenté sans stratégie d'ensemble privilégiant des projets d'accompagnement des territoires par compétences.

#### **1.1.1.6. L'Union Européenne**

La politique de cohésion économique, sociale et territoriale de l'Union européenne vise à réduire les écarts de richesses entre citoyens, collectivités locales et États membres. C'est le deuxième poste de dépense de l'Union. Les États membres participent à la mise en œuvre opérationnelle de cette politique.

---

<sup>12</sup> *L'accès aux services publics dans les territoires ruraux* (2019), Cour des Comptes, Enquête demandée par le Comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale, p.10, 154p.

<sup>13</sup> *Les agences : une nouvelle gestion publique ?* (2012), Les Rapports du Conseil d'État, 289p.

<sup>14</sup> *L'État et ses agences* (2012), rapport de l'Inspection Générale des Finances, 74p.

La région Occitanie a bénéficié de 3,3 milliards d'euros de fonds européens au titre de la programmation européenne 2014-2020. Sur ces 3,3 milliards d'euros, 1,1 milliard concerne la politique européenne de cohésion sociale et territoriale (FEDER, FSE, IEJ) et 1,9 milliard (FEADER), le développement rural.

La sensibilité aux diverses politiques européennes est avérée en Occitanie, notamment dans les secteurs agricoles et de la pêche.

La politique de cohésion sociale et territoriale est ainsi une politique européenne concrète et tangible, sans doute la plus proche des citoyens, en phase directe avec leurs préoccupations, leurs projets et leur quotidien. Il y a aujourd'hui peu d'infrastructures ou de bâtiments publics qui n'aient été cofinancés par l'Europe, jusque dans les plus petits villages. Par son soutien des projets locaux de développement, l'Europe permet le maintien et le renforcement du tissu économique et social de zones du territoire qui seraient promises, sans cela, à la désertification.<sup>15</sup>

### **1.1.2. L'éducation**

Le préambule de la Constitution, dispose que « *l'organisation de l'enseignement public gratuit et laïc à tous les degrés est un devoir de l'État* » et que « *la nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à la formation professionnelle et à la culture* ». Le droit à l'enseignement est garanti à chacun. Sur le plan international, la Cour européenne des droits de l'homme consacre le droit à l'instruction comme un droit fondamental et considère que l'État ne peut se soustraire aux obligations qui en découlent. Le service public d'éducation est un service de l'État dont l'existence est consacrée et protégée par la Constitution.

Le modèle français du système éducatif érigé en service public est constitué suivant plusieurs principes<sup>16</sup> :

- **La liberté de l'enseignement, la liberté d'organiser et de dispenser un enseignement est une manifestation de la liberté d'expression : elle est définie par la "loi Debré" n°59-1557 du 31 décembre 1959 sur la liberté de l'enseignement et les rapports avec l'enseignement privé. Cependant l'État est le seul habilité à délivrer diplômes et grades universitaires ;**
- **La gratuité, le principe de gratuité de l'enseignement primaire public a été posé dès la fin du XIXe siècle par la loi du 16 juin 1881. La gratuité a été étendue à l'enseignement secondaire par la loi du 31 mai 1933. L'enseignement dispensé dans les écoles et les établissements publics est gratuit ;**
- **La neutralité, L'enseignement public est neutre : la neutralité philosophique et politique s'impose aux enseignants et aux élève ;**
- **La laïcité, le principe de laïcité en matière religieuse est au fondement du système éducatif français depuis la fin du XIXe siècle. L'enseignement public est laïque depuis les lois du 28 mars 1882 et du 30 octobre 1886. Elles instaurent l'obligation d'instruction et la laïcité des personnels et des programmes. L'importance de la laïcité dans les valeurs scolaires républicaines a été accentuée par la loi du 9 décembre 1905 instaurant la laïcité de l'État ;**

---

<sup>15</sup> *Résolution du CESER Occitanie pour le maintien de la politique de cohésion sociale et territoriale de l'Union Européenne. Programmation européenne 2021-2027 : Quels enjeux pour la région Occitanie ? (2018), Avis du CESER Occitanie voté le 18 juin 2018 et préparé par la Commission Finances, Politiques contractuelles, Europe, Suivi et Évaluation des politiques publiques.*

<sup>16</sup> *Les Grands Principes du Système Éducatif*, Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, [education.gouv.fr](http://education.gouv.fr), août 2021

- **L'obligation scolaire, depuis la loi Jules Ferry de 1882, l'instruction est obligatoire. Cette obligation s'applique à partir de 3 ans pour tous les enfants français ou étrangers résidant en France. Depuis l'ordonnance n°59-45 du 6 janvier 1959, cette obligation a été prolongée jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. La loi pour une École de la confiance du 28 juillet 2019 repousse l'obligation de formation jusqu'à l'âge de 18 ans.**

En France, l'organisation et la gestion de l'enseignement sont confiées au ministère de l'Éducation nationale. Ce ministère a plus particulièrement la responsabilité de l'organisation et de l'administration du système éducatif, de l'école maternelle à l'enseignement post-baccalauréat. Toutefois, l'enseignement agricole relève du ministère de l'Agriculture et le ministère de la Défense entretient des lycées de la défense. Enfin, d'autres ministères comme celui des Finances disposent d'établissements propres au niveau secondaire destinés à former les élèves se destinant à certaines carrières spécifiques aux administrations concernées.

En outre, les lois de décentralisation de 1982-83 et 2003-04 ont transféré certaines compétences aux collectivités territoriales, selon le principe de compétences partagées. Les compétences ainsi assumées par les collectivités territoriales sont surtout celles relatives aux locaux et au personnel ouvrier et technique. Dans ce cadre, et sous le contrôle du recteur d'académie, les communes gèrent le primaire, les départements les collèges, et les régions les lycées.

### **1.1.3. La santé publique**

Alors que le nombre de médecins baisse fortement, l'accès aux soins pour tous et partout sur le territoire est plus que jamais au cœur des préoccupations des Français. Beaucoup de praticiens arrivent aujourd'hui à l'âge de la retraite et les nouvelles générations ne sont pas assez nombreuses pour compenser ces départs. Ce phénomène est notamment dû au niveau insuffisant du *numerus clausus* – c'est-à-dire le nombre d'étudiants en médecine accédant à la 2<sup>ème</sup> année – pendant les années 1990.

Pour les patients, ceci se traduit par des difficultés croissantes à trouver un médecin traitant. Ceux qui en disposent voient les délais d'attente s'allonger pour obtenir un rendez-vous et les consultations sans rendez-vous sont parfois difficiles à obtenir.

7,4 millions de personnes vivent dans une commune où l'accès à un médecin généraliste est limité, soit plus d'un dixième de la population (11,1 %). Cette proportion n'a cessé de croître puisqu'elle était de 7,6 % en 2012. Ces zones géographiques, appelées déserts médicaux, sont essentiellement concentrées dans le centre et le nord-ouest de la France ainsi que dans certaines communes de la région parisienne (Val-d'Oise et Seine-et-Marne)<sup>17</sup>.

Pour remédier à cette situation, une réforme globale des soins de proximité a été prévue. Le plan d'accès aux soins, présenté en octobre 2017 par le Premier ministre et la ministre des solidarités et de la santé, en posait les premiers jalons. La stratégie Ma Santé 2022 vient maintenant donner un nouvel élan à cette dynamique et la doter de nouveaux outils.

Cette politique s'appuie sur la mobilisation des acteurs de terrain, à qui elle propose une palette d'outils variés qu'ils peuvent utiliser en fonction des spécificités de leurs territoires.

---

<sup>17</sup> Dernier « Observatoire » de la Mutualité Française « Accès territorial aux soins, les inégalités ne sont pas définitives ».

### **1.1.4. L'emploi et la formation**

Le service public de l'emploi (SPE) rassemble les acteurs publics et privés chargés de la mise en œuvre de la politique de l'emploi et de la formation professionnelle. Il est placé sous la tutelle du ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion et dirigé par la délégation générale à l'Emploi et à la Formation professionnelle (DGEFP).

Les missions du service public de l'emploi sont définies par l'article L5311-1 du Code du travail, qui dispose que "le service public de l'emploi a pour mission l'accueil, l'orientation, la formation et l'insertion ; il comprend le placement, le versement d'un revenu de remplacement, l'accompagnement des demandeurs d'emploi et l'aide à la sécurisation des parcours professionnels de tous les salariés".

En 2019, les dépenses liées au SPE s'élevaient à 5,5 Md€, et étaient principalement consacrées aux dépenses de fonctionnement et de personnel de Pôle Emploi (4,5 Md€) et des missions locales (467 millions)<sup>18</sup>.

Le SPE est constitué d'un "noyau dur" d'acteurs composé de :

- L'État (principalement le ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion) et les directions régionales de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (Dreets, qui se sont substituées aux directions régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi ou Direccte le 1er avril 2021), qui conservent la compétence de droit commun en matière de politique de l'emploi ;
- Pôle Emploi, issu de la fusion, le 19 décembre 2008, de l'Agence nationale pour l'emploi (ANPE) – en charge du placement des demandeurs d'emplois – et des Associations pour l'emploi dans l'industrie et le commerce (Assedic) – en charge de l'indemnisation des chômeurs ;
- L'Association pour la formation professionnelle des adultes (Afp) ;
- L'Unédic, qui administre le Régime d'assurance chômage et fixe les modalités d'indemnisation.

Peuvent également participer au service public de l'emploi "les organismes publics ou privés dont l'objet consiste en la fourniture de services relatifs au placement, à l'insertion, à la formation et à l'accompagnement des demandeurs d'emploi", les organismes ayant pour objet l'insertion par l'activité économique, les entreprises de travail temporaire, ainsi que les agences de placement privées (art. L5311-4 du Code du travail).

Le SPE est structuré en quatre niveaux géographiques (national, régional, départemental et local), qui rassemblent les instances de pilotage et de coordination de l'État, de Pôle Emploi et de l'Afp, mais également les collectivités territoriales, afin de mettre en œuvre la politique de l'emploi de la manière la plus adaptée. Même si cette dernière obéit à des règles et directives nationales, elle est en effet coordonnée localement pour répondre aux besoins des territoires et de leurs réalités économiques.

En Occitanie, une coopération inédite entre le Conseil régional et Pôle Emploi, produit des résultats très positifs en matière d'accès à la formation professionnelle des demandeurs d'emploi, sans pour autant contribuer à accroître sensiblement le taux d'accès à l'emploi ni réduire celui du chômage. En région Occitanie ce dernier demeure préoccupant et, selon les zones d'emploi, il est non seulement supérieur à la moyenne nationale mais même en tête des régions de France (Zone Agde Pézenas).

**Depuis la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018, les compétences des régions en matière de formation et apprentissage ont évolué.**

---

<sup>18</sup> Fiche thématique « Qu'est-ce que le service public de l'emploi », vie-publique.fr

Les pactes régionaux d'investissement dans les compétences (PRIC) trouvent davantage grâce aux yeux des régions. Dotés de 7 milliards d'euros, ces pactes servent à financer la formation des chômeurs les plus éloignés de l'emploi. Une gestion plus souple permet ainsi d'étaler les entrées et les sorties de formation tout au long de l'année, ou de ne proposer au demandeur d'emploi que le module de formation qui lui est nécessaire.

En revanche, le souhait des régions de proposer des formations aux salariés, par exemple à ceux des PME, s'est heurté au refus de l'État.

La création des structures régionales "transition pro" (Commissions Paritaires Interprofessionnelles Régionales de la Loi du 05/09/2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel), nouvel interlocuteur en matière de formation liée à la mobilité professionnelle des salariés, joue un rôle dans le dispositif de maintien ou de développement de l'activité économique des zones d'emploi.

Le dispositif Transitions collectives (Transco) conçu par les partenaires sociaux et l'État courant 2020, en réponse aux conséquences de la crise sanitaire dans certaines zones d'emploi, associe les Transitions Pro et les DREETS dans la mise en œuvre d'actions concertées.

Déployé depuis janvier 2021 et doté de 500 millions d'euros, ce dispositif n'a pas rencontré son public. Sa dernière version (instruction du 7 février 2022) en allège les modalités réglementaires et crée un volet "Transfo congé de mobilité".

En Occitanie, cet outil peut représenter une opportunité en matière de gestion territoriale prévisionnelle des emplois et des compétences (GTPEC) au regard de l'implantation géographique des activités.

En septembre 2021, le Premier ministre et la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion annonçaient un plan de réduction des tensions de recrutement de 1,4 milliard d'euros pour soutenir l'effort de formation des salariés et des demandeurs d'emploi dans un contexte de marché du travail très dynamique où un nombre croissant d'entreprises rencontrent des difficultés pour recruter. Dans le cadre de ce plan, les acteurs des territoires se sont mobilisés et ont construit des solutions concrètes pour réduire les tensions de recrutement. Ces projets ont été rassemblés dans des feuilles de route régionales. Dix actions remarquables ont été mises en évidence.

L'une de ces actions, réalisée en Occitanie, consiste à accompagner la stratégie de développement d'une entreprise par la formation délocalisée (cf. *fiche-action en annexe 6*).

Les tensions de recrutements sont devenues une préoccupation majeure. Elles ne peuvent provenir uniquement du manque de formation des demandeurs d'emploi. Il convient de s'interroger sur l'aspect sociétal qu'elles recouvrent. La représentation du salarié archétypal, dans un contexte de chômage de masse, les marqueurs de performance (jeunesse, compétitivité, énergie...) qui imprègnent nos sociétés, créent un décalage entre l'idéal du monde du travail et ses potentialités réelles.

Parallèlement, la stratégie nationale de prévention et d'action contre la pauvreté présentée fin 2018 a pour ambition d'agir contre les inégalités de destin et de permettre une égalité des chances réelles. Pour ce faire, 8,5 milliards d'euros sont consacrés à cette stratégie ambitieuse dont les maîtres-mots sont "prévention" et "accompagnement".

Le SPIE s'inscrit dans cette stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Il a pour ambition de renforcer l'efficacité de l'accompagnement vers l'emploi des personnes qui rencontrent des difficultés particulières pour s'insérer sur le marché du travail.

Cette volonté repose sur la conviction que seul l'accès à l'emploi permet une sortie durable de la pauvreté.

Pour répondre à cette ambition, le Gouvernement a lancé une concertation en septembre 2019 et soutenu des expérimentations qui ont conduit à définir les contours de ce nouveau service public. Il a déployé le SPIE dans 34 territoires supplémentaires dès février 2022.

**La loi avenir professionnel a octroyé aux régions une nouvelle compétence d'information des jeunes sur les métiers et sur les formations. L'idée est de rapprocher les attentes des jeunes et celles des entreprises pour in fine les orienter vers des formations qui permettent d'obtenir du travail.**

Cependant, cette nouvelle compétence est difficile à mettre en œuvre, car l'enveloppe qui échoie aux régions pour financer leurs actions d'information et le transfert des salariés de l'Onisep (Office national d'information sur les enseignements et les professions) n'est que de 8 millions d'euros par an.

Dans ces conditions, les régions ne peuvent que jouer un rôle d'ensemblier avec les autres acteurs socio-pédagogiques : recrutement d'animateurs territoriaux pour intervenir dans les lycées, information des professeurs principaux, création d'agences régionales d'orientation.

La Loi du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation et la déconcentration et portant différentes mesures de simplification de l'action publique locale entend donner des marges de manœuvre aux élus locaux. Elle contient de multiples mesures en matière de différenciation, de compétences à la carte, de décentralisation (logement social, routes, RSA...), de déconcentration et de simplification de l'action locale.

## **1.2. Services privés**

Les acteurs privés ont également une implantation territoriale forte, répondant à des spécificités locales et nationales tout comme à des stratégies particulières. Le secteur privé inclut les entreprises ainsi que les associations. Les services privés ne sont pas encadrés par la puissance publique, ou le sont à degrés divers (réglementation, convention, modes de financement...).

Dans l'approche territoriale qui est la nôtre, nous allons nous pencher sur trois types de services privés : **les services privés de proximité, les services de santé et les associations.**

**Les services privés lucratifs de proximité**, ou plus communément appelés « commerces de proximité », ont grandement souffert de l'étalement urbain et l'implantation de grandes surfaces en périphérie, et plus récemment de l'émergence de l'*e-commerce*. Ces dynamiques urbanistiques et ces changements des usages ont vidé les villes et bourgs les moins denses de leurs commerces. La présence de commerçants, d'artisans et de professions libérales dans les cœurs de villes et de bourgs y amène de la vie, de l'animation et est une part importante de leur attractivité. La question de l'implantation locale de commerces dépasse donc la simple question de la vitalité économique des entreprises locales et a un impact sur l'équilibre et la cohésion territoriale. Ainsi, les enjeux liés à l'implantation des commerces de proximité dans les territoires de densité moyenne et faible ne doivent pas relever des seules pratiques d'usage des habitants, mais nécessite une réflexion collective et une implication des pouvoirs publics.

**Les services de santé privés**, à l'instar des établissements publics de santé, peinent à se maintenir territorialement. La désertification médicale, du généraliste à certains spécialistes, ainsi que le sort des professions libérales de la santé, font régulièrement l'actualité. Seules les pharmacies qui répondent à une réglementation stricte démo-géographique pour leur implantation conservent leur statut de proximité. L'augmentation des maladies chroniques et le vieillissement de la population (les petites villes comptent plus de personnes âgées que la moyenne nationale) supposent des suivis médicaux que les habitants des territoires les moins denses rencontrent des difficultés à obtenir. L'étude « Les Français et l'accès aux services publics »<sup>19</sup> montre que les français considèrent la présence de

---

<sup>19</sup> *Les français et l'accès aux services publics*, Baromètre commandé par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires auprès de l'Institut Paul Delouvrier, décembre 2020 [https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-10/70AI72%20-%20Baromètre%20Institut%20Paul%20Delouvrier%20-%20Focus%20ANCT%20-%20Décembre%202020%20-%20VF\\_ANCT\\_0.pdf](https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/sites/default/files/2021-10/70AI72%20-%20Baromètre%20Institut%20Paul%20Delouvrier%20-%20Focus%20ANCT%20-%20Décembre%202020%20-%20VF_ANCT_0.pdf)

pharmacies et de médecins généralistes comme étant les services auxquels l'accès est le plus important.

La stratégie gouvernementale « Ma santé 2022 » devrait favoriser une meilleure organisation des professionnels de santé qui devront travailler ensemble et mieux coopérer au service de la santé des patients. Elle permettra de rassembler les soignants en ville et les soignants à l'hôpital autour de projets de santé adaptés aux besoins des Français dans les territoires. Elle donnera la possibilité pour chaque Français d'être soigné tous les jours de la semaine jusqu'en soirée et le samedi matin sans devoir passer par l'hôpital, de renforcer les actions de prévention pour prévenir les maladies, de maintenir à domicile le plus possible les personnes fragiles, âgées ou présentant plusieurs pathologies.

L'exercice isolé – c'est-à-dire d'un professionnel de santé seul dans son cabinet – doit devenir l'exception à l'horizon 2022. Les soins de proximité doivent s'organiser au sein de structures d'exercice coordonné comme les maisons ou les centres de santé, dans le cadre de communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS).

Pour redonner du temps aux médecins pour soigner, « Ma Santé 2022 » va aussi s'appuyer sur de nouvelles fonctions d'assistant médical qui pourront assumer des tâches administratives et soignantes. La pratique avancée infirmière répondra elle aussi à cet enjeu de libérer du temps médical et ouvrira par ailleurs de nouvelles possibilités pour accompagner les patients, notamment ceux parmi les plus fragiles ou atteints de maladies chroniques.

Les associations sont dans les territoires des actrices incontournables du développement local, autant sur le plan des réponses aux besoins de lien social que dans la création d'activités et/ou d'emplois. Les pouvoirs publics se reposent sur leur capacité d'intervention adaptée à chaque territoire pour mener à bien certains services au public, en complément ou en substitution de leur action. Les associations participent à la création de richesses sur les territoires, du fait de la multiplicité des secteurs qu'elles recouvrent, mesurables en produits générés, mais aussi en emplois créés. Ainsi, les 17 000 associations employeuses de la région Occitanie salarient près de 170 000 personnes<sup>20</sup>. Cependant, certains secteurs associatifs ont été particulièrement impactés par la crise sanitaire, parmi lesquels nous pouvons citer, les secteurs du tourisme social et solidaire et de la culture par exemple. Soutenir les acteurs associatifs aujourd'hui, c'est non seulement préserver les ressources essentielles pour lutter contre les effets de la crise économique et sociale, mais aussi agir pour soutenir les territoires dans leur développement et leur attractivité.

---

<sup>20</sup> Source : « Covid-19 : où en sont les associations », Le Mouvement Associatif Occitanie

### **1.3. Des services complémentaires**

✓ Les Chambres consulaires

Les chambres consulaires sont des établissements publics d'État ayant pour rôle de représenter les acteurs du secteur privé des différents secteurs économiques, formant ainsi des corps intermédiaires économiques entre l'État et le marché. Elles font partie de l'écosystème de la politique de l'emploi.

Présents sur l'ensemble du territoire, les réseaux consulaires (chambres des métiers et de l'artisanat, chambres de commerce et d'industrie, chambres d'agriculture) mènent également des actions au bénéfice de la dynamisation des centres des villes et des bourgs. L'implantation d'entreprises de proximité, issues de différents secteurs d'activité, participe de la lutte contre la dévitalisation des petites villes. A la suite de la loi du 23 juillet 2010, elles se sont engagées dans un processus de rationalisation de la carte consulaire, notamment par le biais du renforcement de l'échelon régional, et de modernisation de leurs actions. Toutefois, la situation des chambres demeure très diverse au sein des réseaux et entre les réseaux eux-mêmes en fonction de leur situation géographique, du nombre et des activités de leurs ressortissants, de leurs relations avec les autres acteurs publics, etc.

✓ Les Centres de Santé financés par la Région

Face à l'absence ou à la détérioration de l'offre de services dans les territoires les moins denses, des réponses locales inédites et alternatives voient le jour. Entre mobilisation des acteurs territoriaux pour le maintien de services de base et le recul de l'action publique, les dispositifs ne sont pas tous à ranger à la même enseigne.

Dans ce sens, la Région Occitanie embauche des médecins généralistes pour lutter contre les déserts médicaux. Ces médecins, traditionnellement installés en libéral dans leurs cabinets seront salariés par la Région et sont destinés à intégrer des centres de santé implantés en zones rurales.

✓ Les initiatives locales

Des initiatives locales voient le jour également, la commune de La Romieu (573 habitants) dans le Gers s'est résolue à partager les frais avec La Banque Postale, soit 7 000 euros par an, en plus de l'achat d'un distributeur et sa mise en place pour 40 000 euros, pour maintenir ce service bancaire dans sa commune. Dans le même esprit, des communes investissent dans différents types d'infrastructures et de personnels : café, épicerie, station-service, ...

Nombreux sont les exemples de services traditionnellement privés que les pouvoirs publics locaux se sont réappropriés pour maintenir de l'activité et du dynamisme dans leurs territoires. Ce flou entre service public et service privé se développe également dans l'autre sens avec une récupération de services traditionnellement publics par des acteurs privés. Le *e-commerce* a permis l'émergence d'une offre en distribution de colis chez l'opérateur traditionnel La Poste mais également chez des concurrents privés et la multiplication des points relais dans des commerces de proximité. D'autres exemples de ce mélange des genres voient le jour, comme la possibilité depuis juillet 2021 pour les habitants de payer leurs impôts, amendes ou factures chez les buralistes partenaires<sup>21</sup>.

---

<sup>21</sup> Paiements de proximité, [impot.gouv.fr](http://impot.gouv.fr), <https://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite>

## **2. LES DYNAMIQUES COLLECTIVES EN OCCITANIE**

### **2.1. Les dynamiques collectives descendantes**

#### **2.1.1. Les budgets participatifs**

Le budget participatif est un concept mis en œuvre à Porto Alegre au Brésil à la fin des années 1980 consistant à associer les habitants à l'élaboration d'une partie du budget de la ville ou de la commune. Il prend donc la forme d'une démocratie directe liée à un système représentatif.

Les votations citoyennes dans le cadre des budgets participatifs valorisent principalement les projets qui portent sur la transition écologique et les questions sociales (jardins partagés, plantation d'arbres, nichoirs à oiseaux, ...).

Dans le cadre de sa politique de participation, la Région Occitanie avait mis en place en 2020 une Convention Citoyenne où une centaine de citoyens occitans tirés au sort se sont réunis pour esquisser les actions prioritaires à mettre en œuvre pour l'avenir de la Région. Sur les 52 mesures prioritaires votées par la Convention Citoyenne, 45 ont été retenues dans la « Green New Deal », le plan de transformation et de développement de la Région pour répondre à l'urgence climatique et garantir un rééquilibrage territorial.

#### **2.1.2. Les conseils de développement**

Les conseils de développement, composés de personnes bénévoles impliquées dans la vie locale, sont des lieux de dialogue et de propositions citoyennes. Institués par la loi, ils sont créés à l'échelle des territoires de projets – de manière obligatoire dans les PETR et les intercommunalités de plus de 50 000 habitants.

En Occitanie, s'est créé un réseau régional des Conseils de développement. Sur la base du volontariat, 18 conseils sur les 19 existants ont rejoint à cette date ce réseau informel pour mettre en commun leurs approches, leurs expériences, leurs bonnes pratiques. Lors des Rencontres nationales des conseils de développement d'octobre 2019, ce réseau s'est réuni pour déterminer : un mode de fonctionnement, une méthode d'animation, un rôle à l'échelle de l'Occitanie, en particulier auprès des acteurs structurants que sont la Préfecture de région et le Conseil régional, tout en définissant un plan d'action auprès de Conseil Économique Social Environnemental Régional (CESER).

#### **2.1.3. Les conseils citoyens**

Inscrit dans la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 (loi Lamy), le principe de la co-construction de la politique de la ville doit permettre d'associer les habitants et acteurs des quartiers prioritaires à la gouvernance de cette politique partenariale. La présence de deux collèges - « habitants » et « représentants associatifs et acteurs locaux » - permet d'assurer une certaine représentation des différents acteurs des quartiers prioritaires. Les territoires de la politique de la ville étant historiquement marqués par une forte présence du secteur associatif, leur prise en compte dans le fonctionnement des conseils citoyens permet de répondre au mieux aux enjeux de ces territoires.

## **2.2. Les dynamiques collectives ascendantes**

Au-delà de l'approche verticale descendante et institutionnalisée de l'accompagnement et de la mise en place territoriale des dynamiques collectives, il paraît pertinent de se pencher sur les facteurs humains, collectifs, d'animation qui forment et font émerger des projets territoriaux et participent à la construction de cohésion sociale et de cohérence territoriale. Cependant, l'analyse des dynamiques collectives enclenchées « par le bas » est ardue. Il est difficile de ne pas tomber dans le piège de la lecture exhaustive de ses représentations.

Par l'approche territoriale qui est faite ici, nous allons tenter d'identifier quelques-uns des leviers qui permettent aux territoires de proposer le terreau fertile à l'émergence de dynamiques portées par les acteurs locaux.

Les différentes réformes territoriales de décentralisation et l'émergence des communautés de projets ont conduit à une nouvelle carte administrative des politiques publiques structurée autour des intercommunalités. La volonté originelle du législateur lors de ces découpages était de calquer leurs frontières sur celles des bassins de vie et/ou d'emploi avec pour objectif que l'action publique épouse au mieux les usages des habitantes et habitants. Néanmoins, les multiples réformes et réorganisations territoriales ont conduit à des résultats localement divers.

**D'un point de vue territorial, la problématique se pose ainsi : les territoires ont-ils vocation à faire émerger des dynamiques collectives de cohésion sociale ou la cohésion sociale est-elle un présupposé nécessaire à l'émergence d'actions collectives ?** La réponse est complexe et paradoxale. En même temps que les territoires s'affirment et se légitiment comme leviers de régulation des politiques, les écarts se creusent et les diversités de situations s'amplifient. Ainsi, la territorialisation des politiques publiques et la mobilisation de ses acteurs sont liées et l'échelon intercommunal apparaît comme le cadre le plus pertinent pour l'émergence de dynamiques collectives tant il endosse le rôle de territoire de projet.

Un des leviers de l'émergence de dynamiques collectives peut provenir de la cohérence de la superposition des cadres spatiaux et de leur institutionnalisation. Si les différents acteurs évoluent suivant une proximité géographique, ils ont des intérêts et des mises en réseau qui diffèrent. Le rôle des pouvoirs publics étant, dans la mise en place de communautés de projets, de leur offrir le cadre institutionnel territorial permettant de favoriser la cohésion géographique de ces relations de proximité. L'optimisation du cadrage des périmètres de ces communautés de projets autour de territoires, ou de bassins, reflétant la réalité des interactions des acteurs présents semble être le présupposé nécessaire à la mobilisation des acteurs et à l'émergence de dynamiques collectives fertiles.

La cohésion territoriale peut également se former autour d'un héritage historique et/ou culturel basé sur un socle de savoir-faire communs à des activités. Dans ce schéma, bien que partiel car sectoriel, des formes de cohésions peuvent dépasser le contexte productif pour s'élargir à l'ensemble de l'écosystème économique et social. Ces territoires forment un métabolisme vertueux où la stabilité sociale et économique semble acquise, constituant un terreau favorable à l'animation de dynamiques collectives. Cependant, cet équilibre construit sur une force sectorielle est sujet aux risques et doit faire preuve d'anticipation et d'adaptation face aux aléas et aux crises qu'il peut traverser.

Cependant, la mobilisation et l'engagement des acteurs locaux peut également se structurer de manière spontanée en réponse à un manque de l'action publique ou pour faire émerger une dynamique constituée autour de valeurs qui leur sont propres. On voit émerger dans des territoires des acteurs privés qui contribuent ensemble à faire valoir des formes de cohésions portées dans le

cadre de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS). L'échelle locale et la proximité conviennent bien à ces initiatives où la cohésion, la coopération et la réciprocité deviennent les enjeux de ces projets.

On peut également mentionner l'émergence de projets disséminés et hétérogènes, fruits du développement d'une nouvelle forme d'expression des citoyens. Si la vitalité démocratique ne s'exprime plus systématiquement par les urnes, elle se dessine au travers de nouveaux moyens d'expression et de mobilisation. L'émergence de ces nouvelles formes d'implication d'habitants actifs se traduit par l'appropriation de morceaux de territoires qu'ils investissent d'une dimension politique. Ces expérimentations civiques cherchent à inventer des manières alternatives de faire société (vivre ensemble, production, gouvernance), le plus souvent articulées autour des enjeux de transition (écologique, démocratique, sociale, ...). Ces expérimentations, dont le militantisme citoyen est souvent moteur, prennent des formes diverses : tiers lieu, écovillage, zone à défendre, etc., dont les termes englobent autant de définitions qu'il existe d'exemple. Les relations entre les porteurs de ces projets et les acteurs institués de la gouvernance territoriale sont également hétérogènes, entre co-portage des projets et posture de contre-pouvoir. Néanmoins, les pouvoirs publics semblent montrer la volonté de s'emparer de ce phénomène et d'identifier afin d'accompagner au mieux certaines formes de ces expérimentations qui vitalisent des territoires.

### **3. LES POLITIQUES PUBLIQUES D'ACCOMPAGNEMENT**

#### **3.1. Les outils structurels**

##### **3.1.1. CPER**

Les contrats de plan État-Région (CPER) permettent une convergence des financements en faveur de projets structurants pour l'aménagement au service de l'égalité des territoires. Les contrats de plan ont pour objectif de financer les projets exerçant un effet levier pour l'investissement local. Ces financements de projets peuvent s'inscrire dans six champs d'actions définis :

- La mobilité multimodale ;
- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation ;
- La transition écologique et énergétique ;
- Le numérique ;
- L'innovation, les filières d'avenir et l'usine du futur ;
- Les territoires.

À ces six volets, s'ajoute une priorité transversale, l'emploi.

Le CPER Occitanie constitue, avec les fonds européens, le principal cadre contractuel au service du développement régional de la Région. Sur la période 2021/2027, plus de 5,7 milliards d'euros seront mobilisés en Occitanie par le Contrat de Plan État-Région : plus de 2,9 milliards par la Région Occitanie et près de 2,8 milliards par l'État.

Le cadre du CPER a été présenté le 9 janvier à Tarbes, avec la signature du protocole de préfiguration du CPER et de l'accord régional de relance.

Au vu de la crise actuelle traversée et de la conjoncture qui en résulte, le CPER 2021/2027 – 7<sup>ème</sup> génération – est augmenté d'un Accord Régional de Relance qui mobilise plus de 1,7 milliards d'euros en 2021 et 2022.

##### **3.1.2. Numérique**

L'accès au numérique pour tous est également un puissant levier de cohésion et d'attractivité des territoires. L'effet générationnel et l'illectronisme rend les individus inégaux face au numérique. L'accès au numérique pour tous et partout est un puissant levier de cohésion social et d'inclusivité. Les pouvoirs publics mènent des actions volontaristes pour rendre le territoire national « 100 % connecté » afin de désenclaver numériquement les zones blanches et de permettre un meilleur accès aux services aux citoyens et aux entreprises. Néanmoins, une couverture totale du territoire ne saurait à elle seule rendre accessible les services « de base ». La maîtrise inégale des différentes générations des outils numériques ainsi que l'illectronisme qui les touche toutes incitent à conserver des services – et surtout des services publics – de proximité, vecteurs de sociabilité.

Le CESER Occitanie rappelle qu'il a produit un Avis intitulé « *Comment mettre le numérique au service de l'humain et des territoires ?* », adopté le 23 Novembre 2021.

### **3.1.2.1. Plan Très Haut Débit**

Lancé en 2013, le Plan France Très Haut Débit<sup>22</sup> concentre plusieurs dynamiques portées par différents acteurs. Pour les plus grandes agglomérations et leurs périphéries, le déploiement de cette couverture est porté par les opérateurs de communication électroniques privés et ce sont les collectivités territoriales qui assurent ce déploiement dans les zones plus rurales.

L'objectif du Plan France Très Haut Débit est d'assurer une couverture très haut débit (>30 Mbit/s) pour tous en 2022 et la généralisation de la fibre sur l'ensemble du territoire à l'horizon 2025.

La grande partie des travaux de mise en place de réseaux internet est portée par les collectivités locales et EPCI qui en ont les compétences. Ces dernières n'ayant pas toujours les moyens budgétaires et financiers pour supporter ces objectifs d'aménagement numériques, des regroupements de collectivités se forment en appui des aides de l'Etat pour en assurer le financement<sup>23</sup>.

En Occitanie, la Région s'appuie sur les programmes de développement du numérique mis en place par les conseils départementaux et s'aligne sur le niveau d'aide accordé par l'Etat sur chaque chantier de mise en réseau à hauteur de 50 %. L'aide peut aller jusqu'à 20 millions d'euros par projets. En 2016, la Région a attribué 74,5 millions d'euros aux départements pour ces projets.

### **3.1.2.2. Mission France Mobile**

En 2018, le gouvernement, l'ARCEP<sup>24</sup> et les principaux opérateurs mobiles ont signé un accord visant à généraliser la couverture mobile de qualité pour l'ensemble du territoire : le « New Deal Mobile ».

Les objectifs de ce plan sont de généraliser la 4G sur l'ensemble du réseau existant ainsi que de cibler les zones non ou mal couvertes afin de leur assurer une couverture mobile de qualité, ce sont les collectivités territoriales – et plus particulièrement les communes – qui identifient ces zones en faisant remonter les besoins des populations.

La Cour des comptes estime dans un rapport que ce sont près de 3 milliards d'euros qui ont été consacrés par l'Etat pour la mise en œuvre de ce plan<sup>25</sup>.

Au niveau national, ce sont 2 659 sites qui ont été identifiés et qui bénéficient ou vont bénéficier d'une amélioration de la couverture mobile. Parmi eux, 477 se situent en Occitanie<sup>26</sup>.

---

<sup>22</sup> Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), 2013-2025 : 12 ans pour équiper 100% du territoire en réseaux d'accès à internet de nouvelle génération <https://www.aménagement-numérique.gouv.fr/fr/2013-2025-12-ans-equiper-100-du-territoire-reseaux-daccés-internet-nouvelle-generation>

<sup>23</sup> Arcep, Liste des projets de déploiement de réseaux d'initiative publique candidats au financement de l'Etat dans le cadre du plan France Très Haut Débit, Le plan France Très Haut Débit (PFTHD) <https://www.arcep.fr/demarches-et-services/collectivites/le-plan-france-tres-haut-debit-pfthd/liste-des-projets-de-deploiement-de-reseaux-dinitiative-publique-candidats-au-financement-de-letat-dans-le-cadre-du-plan-france-tres-haut-debit.html>

<sup>24</sup> Autorité de Régulation des Communications Electroniques, des Postes et de la distribution de la presse (ARCEP)

<sup>25</sup> Cour des comptes, Réduire la fracture numérique mobile : le pari du « New Deal » 4G, Communication à la commission des finances du Sénat, juin 2021 <https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2021-09/20210928-58-2-reduire-fracture-numerique-mobile-4G.pdf>

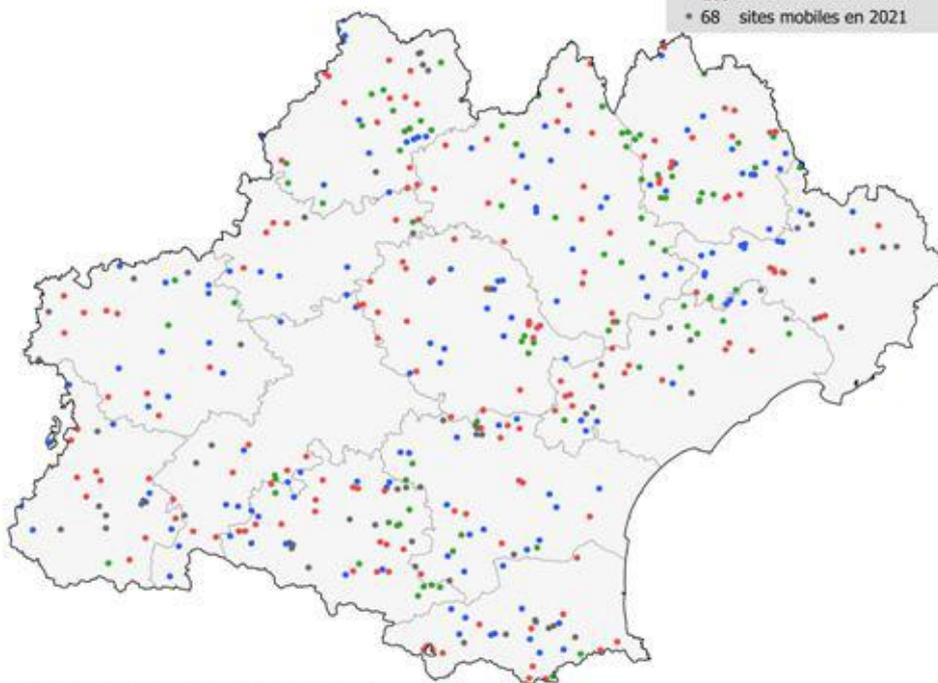
<sup>26</sup> Liste des communes de la Région Occitanie ciblées pour participer au plan « New Deal mobile » et profiter de la mise en place d'une couverture mobile de qualité : <https://www.datapressepremium.com/rmdiff/2011616/CommunesdelaregionOccitaniequifigurentdansle3emearrete2020oudansle1erarrete2021.pdf>



Dispositif de couverture ciblée : assurer une couverture mobile de qualité dans les zones non ou mal couvertes

477 sites mobiles\* ont été identifiés par les acteurs locaux depuis juillet 2018

- 95 sites mobiles en 2018
- 149 sites mobiles en 2019
- 165 sites mobiles en 2020
- 68 sites mobiles en 2021



\*en installant 5 000 sites par opérateur (dont une partie sera mutualisée)  
Source : Mission France Mobile - Agence Nationale de la Cohésion des Territoires, décembre 2020

Région Occitanie

### 3.1.3. Les politiques régionales de mobilité, le réseau liO

Depuis 2019 et la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM), la Région est devenue Autorité Organisatrice de la Mobilité Régionale (AOMR), ce qui élargit son champ de compétence en termes de mobilité. Cheffe de file des mobilités de son territoire, la Région peut être amenée à assurer les compétences mobilités des EPCI qui ne veulent pas s'en saisir.

L'AOMR est compétente en ce qui concerne<sup>27</sup> :

- Les services réguliers de transport public (dont services ferroviaires) ou des services à la demande ;
- Les services de transport scolaire ;
- Les services relatifs aux mobilités actives ou aux mobilités partagées, par exemple : services de covoiturages, d'autopartage, de location de bicyclettes, etc. ;
- Les services de mobilité solidaire ;
- Le conseil de mobilité pour les personnes vulnérables et les employeurs ou grands générateurs de flux (commerces, hôpitaux, ...).

<sup>27</sup> Ministère de la Transition Ecologique, *L'organisation de la mobilité en France, La compétence mobilité de la région, AOM régionale*, juin 2021 [https://www.ecologie.gouv.fr/lorganisation-mobilite-en-france#scroll-nav\\_2](https://www.ecologie.gouv.fr/lorganisation-mobilite-en-france#scroll-nav_2)



### **3.1.4. Occitanie 2040 – SRADDET**

Le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), institué par la loi NOTRe (2016) est un document de planification qui, à l'échelle régionale, précise la stratégie et les orientations fixées par la Région dans plusieurs domaines de l'aménagement du territoire. Il s'agit d'un document prospectif qui n'édicte pas de règles d'affectation et d'utilisation des sols.

Le SRADDET Occitanie, baptisé « Occitanie 2040 », incarne le projet d'aménagement du territoire porté par la Région à l'horizon 2040, il a été adopté en 2020.

La stratégie d'aménagement du schéma s'articule autour des deux grands caps régionaux :

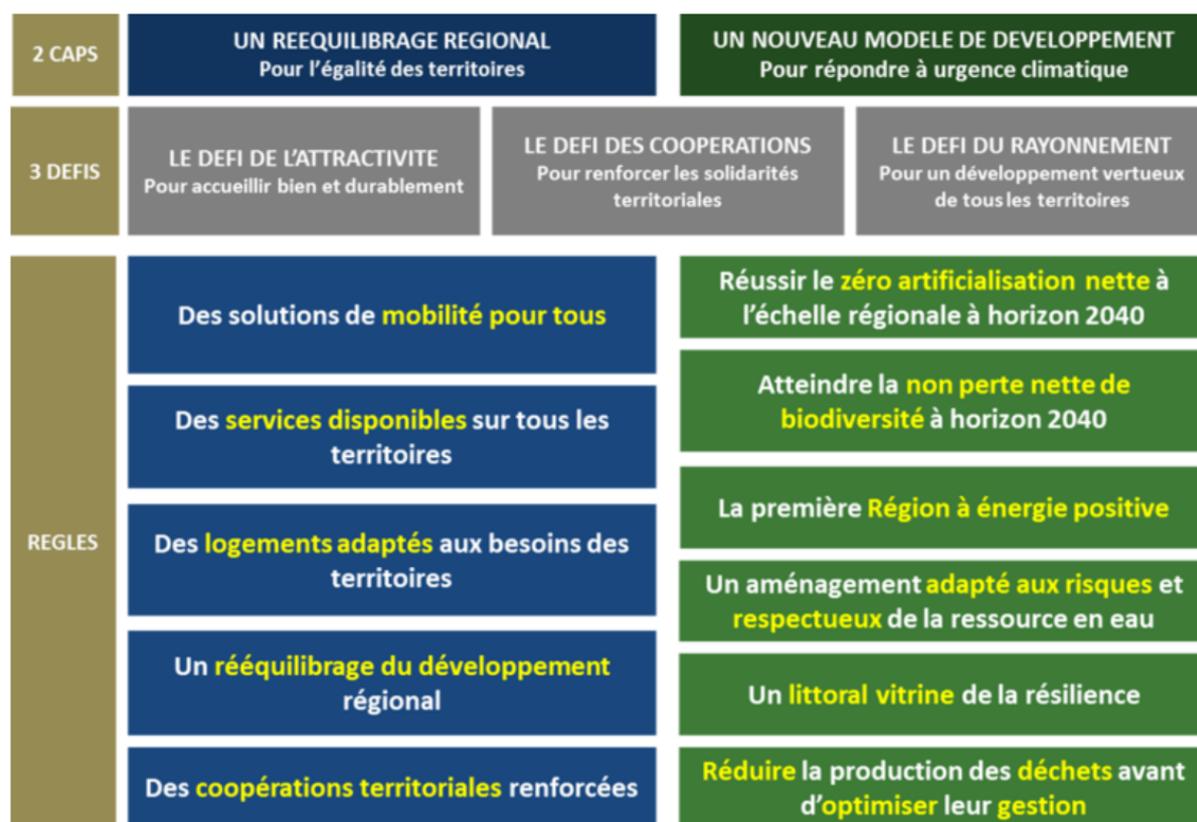
- Un rééquilibrage régional pour l'égalité des territoires : favoriser le développement de l'offre de services accessibles pour tous (mobilité, habitat, services de proximité), accompagner les dynamiques de tous les territoires (des métropoles aux territoires ruraux en passant par les cœurs de ville et de village), renforcer le rayonnement national et mondial de la région au bénéfice de tous (notamment autour de la Méditerranée) ;
- Un nouveau modèle de développement, plus durable, pour répondre à l'urgence climatique : concilier développement et préservation des ressources (foncier, biodiversité, eau...), consommer moins d'énergie et en produire mieux (en devenant la première région à énergie positive en 2050, en réduisant la production de déchets et en favorisant leur valorisation), faire de l'Occitanie une région exemplaire face au changement climatique (notamment sur le littoral).

Ces deux grands caps se déclinent dans les documents d'Occitanie 2040 autour de 3 défis issus des grandes spécificités du territoire régional (l'accueil de population, les interdépendances territoriales, l'ouverture du territoire) :

- ✓ Le défi de l'attractivité (accueillir bien et durablement), pour faire de la région un territoire d'opportunités pour tous les habitants, et pour concilier l'accueil de populations et l'excellence environnementale de notre territoire ;
- ✓ Le défi des coopérations territoriales pour que les relations entre territoires s'organisent dans une logique d'enrichissement mutuel, garantissant équilibre et égalité des territoires ;
- ✓ Le défi du rayonnement régional pour accroître la cohésion et la visibilité de la région au niveau national et international et en optimiser les retombées au niveau local.

Dans un souci d'égalité des territoires et d'adaptation aux spécificités locales, la Région s'est saisie de la possibilité de territorialiser la stratégie ainsi que les règles du SRADDET. Ainsi, le schéma comprend des orientations spécifiques à travers deux volets territorialisés :

- Un volet littoral et maritime ;
- Un volet montagne et ruralité.



Source - Synthèse du SRADDET téléchargeable sur [laregion.fr](http://laregion.fr)

### **3.1.5. Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales**

A l'heure de la diffusion du premier Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales, le secteur sanitaire, social et médico-social représente en région Occitanie plus de 260 000 salarié.e.s (dont 85 % de femmes), soit 12 % des emplois régionaux<sup>28</sup>.

Le 25 mars 2021, un important rapport a été voté en Assemblée Plénière, prorogeant le schéma jusqu'en 2023.

Les besoins en professionnels dans ce secteur sont prégnants. La formation des futur.e.s professionnel.le.s représente **un enjeu majeur pour l'avenir** du fait de la démographie en région (accueil de plus de 52 000 nouveaux habitants par an), du vieillissement de la population, des évolutions des pratiques médicales (maintien à domicile, soins ambulatoires), des problématiques sociales des populations ou encore de la pyramide des âges des praticiens dans certains métiers (infirmier.e.s par exemple).

Ce **secteur fortement porteur d'emplois**, offre des emplois non délocalisables, maillant l'ensemble des territoires de la région.

L'objectif de la politique régionale est d'apporter une **réponse de proximité** aux besoins des usagers, en formant en Occitanie des professionnel.le.s qui s'ancrent sur les territoires, et en offrant aux apprenants des **conditions d'apprentissage optimales**.

Le schéma régional des formations sanitaires et sociales, adopté par l'Assemblée Plénière du 30 juin 2017, répond aux enjeux de la Stratégie Régionale Emploi Croissance, s'inscrit dans le cadre du Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle s'articule autour de **4 orientations stratégiques**, déclinées en priorités et actions opérationnelles :

- **Réguler l'offre de formation** en fonction des besoins et de l'offre d'emploi des territoires ;
- **Structurer un appareil de formation** en constante adaptation aux évolutions du secteur ;
- **Favoriser la formation tout au long de la vie**, de l'orientation à la professionnalisation ;
- **Anticiper les besoins en emplois** à partir d'un pilotage basé sur l'observation et le partenariat.

Avec l'adoption de la carte des formations paramédicales et maïeutique par l'AP du 25 mars 2021, l'enjeu du schéma ciblé sur la carte des formations est entièrement actualisé puisque cette nouvelle offre vient compléter la carte des formations en travail social 2019-2024 adoptée en deux temps (CP du 13 avril 2019 et CP du 3 avril 2020). Ces éléments permettent de **proroger l'application du schéma jusqu'en 2023**.

L'offre de formation est constituée aujourd'hui au total de :

- **4 761 places agréées dont 459 supplémentaires** pour les formations Moniteur Educateur, Accompagnant Educatif et Social, Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale, Educateur Spécialisé, Conseiller en économie Sociale et Familiale et Educateur Jeunes Enfants par rapport à la précédente période d'agrément sous la responsabilité de l'Etat ;
- **2 072 parcours financés par la Région** pour des publics relevant de la formation initiale et de la formation continue des demandeurs d'emploi.

---

<sup>28</sup> Source : site de la Région Occitanie : laregion.fr

### **3.1.6. Agenda rural**

L'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT) intervient auprès des territoires ruraux via la coordination de l'agenda rural, qui constitue la feuille de route du Gouvernement en faveur de la ruralité, et le déploiement des contrats de ruralité. L'agenda rural vise à favoriser le développement des territoires ruraux et améliorer la vie quotidienne de leurs habitants, dans une démarche interministérielle.

L'ANCT pilote la démarche nationale d'agenda rural et assure le suivi de la mise en œuvre des mesures au niveau interministériel. Depuis septembre 2019, de nombreuses mesures ont été mises en œuvre :

- Soutien aux petites lignes ferroviaires ;
- Recrutement de médecins salariés dans les zones sous-dotées, et notamment rurales ;
- Implantation de 200 micro-folies, tiers-lieux culturels ;
- Déploiement de la Boussole des jeunes, plateforme en ligne d'informations pour les jeunes en matière de mobilité, d'orientation, de formation, etc.

L'ANCT elle-même met en place certaines mesures, notamment en faveur du commerce, des tiers-lieux, de la mobilité des jeunes ou de la réussite scolaire des élèves ruraux. Elle accompagne également les collectivités territoriales dans leurs démarches contractuelles ou leurs projets de coopération avec d'autres territoires.

Au niveau national, l'Agence assure le suivi de la première génération de contrats de ruralité en cours (2016-2020) et prépare la suivante, en lien avec les partenaires du programme. Les délégués territoriaux accompagnent les collectivités territoriales dans l'élaboration de leur projet de territoire et la structuration du contrat de ruralité.

### **3.1.7. Territoires d'industrie**

Lancé par le Premier ministre à l'occasion du Conseil national de l'industrie, le 22 Novembre 2018, le programme national « Territoires d'industrie » est une stratégie de reconquête industrielle par les territoires.

En effet, l'industrie est un vecteur de développement et de cohésion des territoires. Pour preuve : 70 % de l'emploi industriel se situe en dehors des métropoles, dans les territoires périurbains, ruraux et villes moyennes.

Le programme vise à apporter, dans et par les territoires, des réponses concrètes aux enjeux de soutien à l'industrie : développement des compétences dans le bassin d'emploi, mobilité des salariés, disponibilité du foncier pour s'implanter ou s'agrandir.

Le programme s'articule autour de 4 enjeux majeurs : attirer, recruter, innover et simplifier.

Ces quatre axes recouvrent des problématiques majeures pour le développement des Territoires d'industrie :

- Favoriser l'attractivité des territoires et des métiers de l'industrie ;
- Faciliter la formation, le recrutement et la mobilité des salariés afin de répondre aux besoins en main d'œuvre des entreprises ;
- Accompagner les entreprises et les territoires dans les transitions numérique et écologique ;
- Accélérer les procédures administratives...

Territoires d'industrie bénéficie de plus de 1,3 milliard d'euros. Ils sont fléchés prioritairement dans le cadre d'un « panier de services », mis à disposition par l'État et ses opérateurs, pour développer des actions qui répondent aux quatre enjeux majeurs du programme.

Territoires ciblés :

Les Territoires d'industrie sont des intercommunalités ou des groupes d'intercommunalités situés dans les campagnes, les espaces périurbains, les villes petites et moyennes. Ils présentent une forte identité et un savoir-faire industriel et l'ensemble de leurs acteurs, notamment les entreprises et les collectivités territoriales, sont mobilisés pour le développement de l'industrie. Le programme bénéficie à 146 Territoires d'industrie, fers de lance de la réindustrialisation des territoires, situés dans l'Hexagone et outre-mer.

Les lauréats en région Occitanie :

51 nouveaux lauréats ont été validés conjointement par la préfecture de région et le Conseil régional, **portant le total des projets accompagnés à 85 depuis le lancement de ce fonds**. Ces nouveaux projets bénéficieront d'un soutien d'un montant global de 15M€ pour un volume d'investissement prévisionnel total de 173M€. Ils permettront de générer environ 600 emplois.

Au final :

- Côté État, ce sont donc, à ce jour, 59 projets qui ont été soutenus par le fonds d'accélération des investissements industriels dans les territoires, représentant plus de 230 M€ d'investissements et 28,3 M€ de subventions. Les entreprises bénéficiaires sont en majorité des PME (38) et des ETI (12). 39 s'inscrivent dans les Territoires d'Industrie.
- À ce jour, la Région Occitanie a financé ou cofinancé 90 projets d'entreprise pour 24M€ en parallèle des financements du plan de relance.

Ce sont au global environ 2 100 emplois qui seront créés grâce au soutien conjoint de l'État et de la Région. Les projets accompagnés abordent les grands enjeux actuels de l'industrie : modernisation des outils de production et développement de l'industrie 4.0, préservation et relocalisation des savoir-faire, et transition écologique.

## **3.2. Les outils conjoncturels**

### **3.2.1. Accompagnement jeunesse : le plan « 1 jeune, 1 solution »**

La détérioration de la situation économique résultant de la crise sanitaire frappe durement les publics les plus éloignés du marché du travail, parmi lesquels les jeunes sont au premier plan, en particulier les jeunes arrivant sur le marché du travail cette année. L'Occitanie enregistre 5 700 jeunes demandeurs d'emploi de moins de 26 ans de plus entre septembre 2019 et septembre 2020, notamment des jeunes peu ou pas diplômés mais aussi des jeunes ayant suivi une formation supérieure.

Pour répondre à l'impératif de ne laisser aucun jeune sans solution, le plan « 1 jeune 1 solution » annoncé par le Premier ministre le 23 juillet 2020 et doté sur le plan national d'une enveloppe de 6,5 milliards d'euros, comporte un ensemble de mesures destinées à favoriser l'accès à l'emploi et à la formation de ce public.

Le plan se décline en trois volets abordant trois familles d'objectifs :

- Faciliter l'entrée dans la vie professionnelle ;
- Orienter et former les jeunes vers les secteurs et les métiers d'avenir ;
- Accompagner les jeunes éloignés de l'emploi en proposant des parcours d'insertion sur mesure.

Plus d'un an après, le gouvernement se félicite du bilan du plan « 1 jeune, 1 solution ». Le Premier Ministre, Jean Castex, avait montré la volonté du gouvernement de « mettre le paquet sur l'emploi des jeunes<sup>29</sup> » et ce plan massif aujourd'hui évalué à 9 milliards d'euros devait en être l'application.

Sur le front de l'apprentissage, les résultats sont satisfaisants avec la signature de 525 600 contrats d'apprentissage en 2020, soit une augmentation de 42% par rapport à 2019<sup>30</sup>. Malgré des débuts poussifs, la plateforme « 1 jeune, 1 solution », qui référence des offres d'emploi et de stage à destination des jeunes, propose aujourd'hui plus de 350 000 annonces proposées par plus de 10 000 entreprises contre 62 000 annonces à ses débuts.

Néanmoins, ce plan de relance qui visait essentiellement les jeunes les plus éloignés de l'emploi peine à toucher ces populations. Les NEET, les jeunes ni en emploi ni en formation, étaient estimés à plus de 1,5 millions par l'INSEE en 2019<sup>31</sup> et les dispositifs du plan « 1 jeune, 1 solution » n'ont pas réussi à toucher ces invisibles qui ne se dirigent pas spontanément vers les dispositifs d'aides. A titre d'exemple, le dispositif Parcours Emploi Compétences Jeunes (PEC Jeunes) dont l'objectif déclaré par le gouvernement était d'atteindre les 80 000 contrats sur la période 2020/2021 n'a pour l'instant touché qu'à peine plus de 30 000 jeunes.

Les acteurs locaux restent néanmoins vigilants concernant ces mesures. Entre les retards pris entre annonces et applications des décrets, lecture complexe du millefeuille de dispositifs et risque de privilégier la quantité du chiffre à la qualité<sup>32</sup>.

En mars 2021, le Président de la République, Emmanuel Macron, a annoncé le lancement du dispositif « 1 jeune, 1 mentor » destiné à compléter le plan « 1 jeune, 1 solution » et à faire monter en puissance le mentorat. Il s'appuie sur un dialogue avec les associations opératrices du mentorat pour répondre au mieux aux enjeux des jeunes sur le terrain. Doté de 30 millions d'euros, il vise à porter à 100 000 le nombre de jeunes mentorés dès fin 2021 et 200 000 d'ici fin 2022. Ce programme a donné lieu à deux appels à projets. Le premier, en mars 2021, doté de 16 millions d'euros, a permis à 22 associations d'être sélectionnées. Le second, lancé en juillet 2021, a retenu 33 associations supplémentaires pour une enveloppe de 8 millions d'euros.

Afin d'amplifier la dynamique du plan « 1 jeune, 1 solution », Emmanuel Macron a annoncé la mise en place du Contrat Engagement Jeune (CEJ) pour le 1<sup>er</sup> mars 2022. Ce soutien aux jeunes précaires attendu de longue date ressemblera finalement plus à une extension de la Garantie Jeune qu'au RSA jeune. Le CEJ proposera une allocation jusqu'à 500€ en échange de 15 à 20h de formation. Le Contrat engagement Jeune sera géré par les missions locales, mais aussi par Pôle emploi et des opérateurs associatifs.

---

<sup>29</sup> Gouvernement.fr, *Emploi des jeunes : déplacement de Jean Castex à Besançon*, 23/07/2020 <https://www.gouvernement.fr/partage/11675-deplacement-de-jean-castex-a-besancon>

<sup>30</sup> Source DARES, *Système d'information sur l'apprentissage*

<sup>31</sup> INSEE, *Les jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation : jusqu'à 21 ans, moins nombreux parmi les femmes que parmi les hommes*, Insee focus, n°229, 26/03/2021, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/5346969>

<sup>32</sup> Banque des territoires, *1 jeune, 1 solution : entre satisfecit du gouvernement et vigilance des acteurs*, 10/02/2021 <https://www.banquedesterritoires.fr/1-jeune-1-solution-entre-satisfecit-du-gouvernement-et-vigilance-des-acteurs>

### **3.2.2. Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée**

L'expérimentation territoriale visant à résorber le chômage de longue durée s'inscrit dans un pays où les choix d'organisation économique permettent à une majeure partie de la population d'obtenir un emploi et de vivre dignement. Dans le même temps, on constate que plusieurs millions de personnes sont privées d'emploi ou contraintes d'accepter des emplois précaires dans des conditions qui ne permettent pas une existence digne.

Cette expérimentation se fonde sur trois hypothèses qui permettent de penser qu'il est humainement et économiquement tout à fait possible de supprimer le chômage de longue durée à l'échelle des territoires.

- Personne n'est inemployable lorsque l'emploi est adapté aux capacités et aux compétences des personnes ;
- Ce n'est pas le travail qui manque : un grand nombre de travaux utiles, d'une grande diversité, restent à réaliser ;
- Ce n'est pas l'argent qui manque : la privation d'emploi coûte plus cher que la production d'emploi.

Les objectifs de l'expérimentation sont de :

- Montrer qu'il est possible à l'échelle d'un territoire, sans surcoût pour la collectivité, de proposer à tout chômeur de longue durée qui le souhaite, un emploi à durée indéterminée et à temps choisi, en développant et finançant des activités utiles et non concurrentes des emplois existants pour répondre aux besoins des divers acteurs du territoire : habitants, entreprises, institutions...
- Observer l'impact de l'expérimentation sur le territoire, et les bénéfices obtenus aux plans humain, sociétal et économique ;
- Vérifier la viabilité économique sur le long terme des entreprises conventionnées à cette fin.
- Évaluer l'expérimentation, à la fois à travers le bilan que le fonds d'expérimentation territoriale dressera et celle que mènera un comité scientifique, afin de déterminer si celle-ci peut être étendue ou non, et les conditions de cette éventuelle extension.

Créé par une loi du 29 février 2016, le dispositif "Territoires zéro chômeur de longue durée" (TZCLD) est expérimenté depuis 2017 dans 10 territoires sélectionnés pour embaucher des chômeurs éloignés de l'emploi depuis au moins douze mois. Aucun des territoires sélectionnés pour cette première expérimentation n'était situé en Occitanie.

Une nouvelle phase d'expérimentation a été lancée en juin 2021 pour étendre l'expérimentation dans 50 nouveaux territoires. La période de candidature est ouverte pour trois ans, jusqu'en juillet 2024.

14 territoires d'Occitanie se sont portés candidats, il s'agit de La Palme (Aude), Marguerittes (Gard), Saint-Jean du Gard (Gard), Comminges-Pyrénées-Saint-Gaudens (Haute-Garonne), Lodève-Larzac (Hérault), Grabels (Hérault), Montpellier (Hérault), Saint-Georges-d'Orques (Hérault), Tarbes (Hautes-Pyrénées), Argelès-sur-Mer (Pyrénées-Orientales), Perpignan (Pyrénées-Orientales), Graulhet (Tarn), Le Séquestre (Tarn) et Pays de Midi Quercy (Tarn-et-Garonne).

Le CESER tient particulièrement à préciser que ce type d'expérimentation ne peut fonctionner que si elle part d'un projet territorial, et s'appuie sur un diagnostic partagé, un territoire très structuré (structures associatives, structures d'insertion), et insiste sur la nécessité de réunir un certain nombre de conditions pour que cela fonctionne : mobilisation du territoire, création d'emplois en partant des compétences des chômeurs volontaires recensés et non-concurrence avec les entreprises du territoire.

Fin décembre 2021, 15 territoires étaient habilités et faisaient partie de l'équipe expérimentale et 955 personnes étaient embauchées dans les entreprises à but d'emploi des territoires expérimentaux. Depuis le début de l'expérimentation, ce sont 1 197 emplois qui ont été créés.

Le Conseil d'Administration de l'association TZCLD a validé 155 projets émergents.

Les premières évaluations du dispositif font état d'un impact positif sur les conditions de vie des salariés.

Les personnes recrutées dans ces entreprises à but d'emploi (EBE) sont plus souvent des femmes, des jeunes (plus de la moitié ont moins de 42 ans), des personnes en situation de handicap et des personnes peu diplômées. La majorité d'entre eux n'ont aucun diplôme (28,3 %).

Les rapports soulignent l'effet positif de cette expérimentation sur les bénéficiaires. En l'absence de ce dispositif, les salariés des EBE n'auraient été que 55,9 % à être en emploi et à peine plus d'un tiers en contrat à durée indéterminée (CDI).

L'entrée en EBE a contribué à améliorer leurs conditions de vie et leur bien-être général (santé, insertion sociale, confiance en soi, sérénité vis-à-vis de l'avenir...). Les bénéficiaires déclarent avoir des dépenses de logement plus supportables et un accès facilité au permis de conduire et à un moyen de transport personnel. Ils sont également moins nombreux à renoncer aux soins pour des raisons financières.

Cependant, des fragilités subsistent, relevées dans trois rapports nationaux : le rapport intermédiaire du comité scientifique d'évaluation prévu par la Loi, le rapport d'évaluation économique de l'expérimentation de l'IGAS et de l'IGF, et le rapport des deux acteurs du projet au niveau national, ETCLD et TZCLD. Les activités développées par les EBE ne doivent pas entrer en concurrence avec les entreprises déjà présentes sur le territoire. Le rapport souligne les difficultés nées de ce principe de non-concurrence qui limite les performances des EBE. Celles-ci doivent trouver des activités suffisamment rentables pour assurer leur équilibre financier. Leur modèle économique a été d'autant plus bouleversé par la crise sanitaire qui a entraîné une diminution de leur chiffre d'affaires.

Les EBE se sont néanmoins fortement mobilisées pour répondre aux besoins de la population locale durant la crise (fabrication de masques, vente de fruits et légumes en circuit court, prise en charge des personnes fragiles...) ce qui a permis d'améliorer leur visibilité et leur légitimité sur les territoires, selon la Dares.

### **3.2.3. Petites villes de demain**

Petites villes de demain vise à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités pour bâtir et concrétiser leurs projets de territoire, tout au long de leur mandat, jusqu'à 2026.

Le programme a été lancé le 1er octobre 2020 par Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. Piloté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires, au plus près du terrain et des habitants, grâce à ses délégués territoriaux, les préfets de département, le programme bénéficie de la forte mobilisation de plusieurs ministères, de partenaires financeurs (Banque des territoires, Anah, Cerema, Ademe), et de l'appui d'un large collectif comprenant notamment l'Association des Petites Villes de France (APVF). Il s'inscrit dans l'Agenda rural.



*Le déploiement du programme Petites villes de demain (PVD) concerne 225 communes en Occitanie.*

### **3.2.4. Revitalisation Centre-Bourg**

Face à la perte d'attractivité de nombreuses petites communes, le Gouvernement a souhaité conforter la présence de centres-bourgs dynamiques et animés dans les campagnes et zones périurbaines. Dans ce contexte, la revitalisation des centres-bourgs représente un enjeu majeur pour l'égalité et l'engagement des territoires dans la transition écologique et énergétique.

Si certaines villes moyennes et bourgs ont su conserver leur dynamisme et leur capacité d'attractivité, nombreux sont ceux qui présentent des signes de perte de vitalité. Cela se traduit notamment par des taux élevés de logements vacants, la fermeture de nombreux commerces, le vieillissement des résidents, l'appauvrissement des services au public. Paradoxalement, ces polarités urbaines disposent d'atouts considérables et constituent des zones de développement et d'investissement à venir. Aussi, le ministère a mis en place une démarche de revitalisation des centres-bourgs pour réaffirmer leur identité et y relancer l'habitat, le travail et la consommation.

Lancée en 2014, cette expérimentation permet à 53 communes de moins de 10 000 habitants, lauréates de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) centres-bourgs, de construire et mettre en œuvre un projet de revitalisation fondé sur leurs atouts spécifiques et visant à l'améliorer le cadre de vie des habitants. Il s'agit notamment de développer une offre de logements, de commerces, d'équipements et de services adaptée aux besoins des habitants. Ces communes reçoivent un accompagnement de l'État via des conventions d'aide à l'ingénierie et des conventions de revitalisation pour mettre en place différents projets. Le dispositif de revitalisation des centres-bourgs est complété par d'autres outils tels que les contrats de ville, les contrats de territoires ou de ruralité, les territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) ou encore les plans paysage.

Trois objectifs :

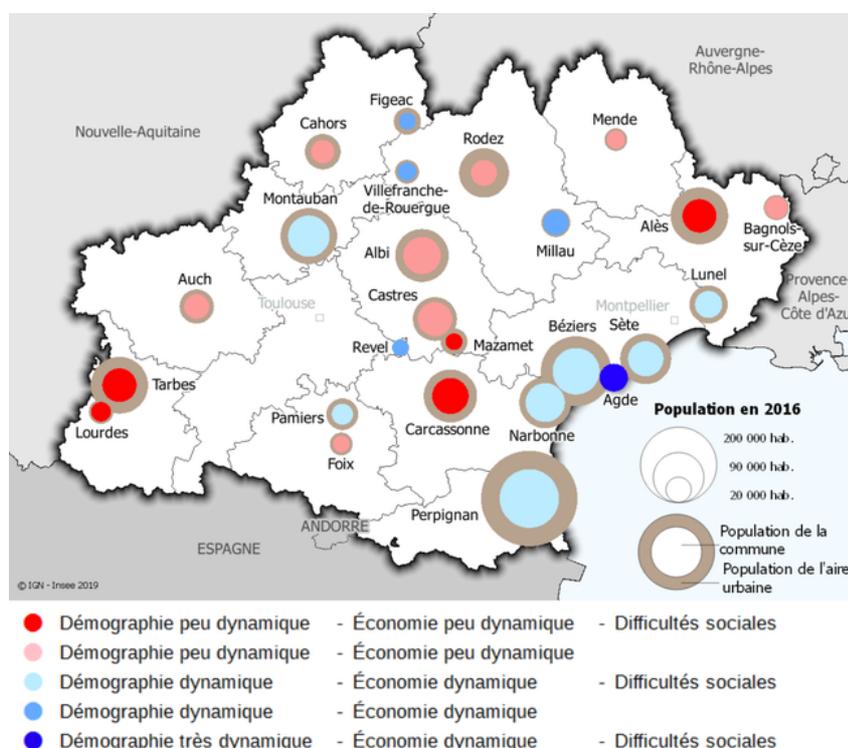
1. Dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains en développant des activités productives et résidentielles ;

2. Améliorer le cadre de vie des populations en offrant, notamment, des logements de qualité et un meilleur accès pour tous aux services de proximité ;
3. Accompagner la transition écologique des territoires et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

### 3.2.5. Action Cœur de Ville

Le plan national Action cœur de ville répond à une double ambition : améliorer les conditions de vie des habitants des villes moyennes et conforter le rôle de moteur de ces villes dans le développement du territoire. Près du quart de la population vit dans une ville moyenne. Ces villes sont sources de dynamisme économique, patrimonial, culturel et social, mais elles connaissent parfois des difficultés d'attractivité, de logements dégradés ou de vitalité commerciale. Pour répondre à ces problématiques, le ministère a lancé, en décembre 2017, le plan Action cœur de ville pour revitaliser les villes moyennes dans tout le territoire métropolitain et ultramarin. **En tout 222 communes sont concernées par ce plan d'investissement public, dont 25 en Occitanie**<sup>33</sup>. À partir d'un diagnostic de la situation du centre-ville concerné, un comité de projet local déterminera les actions de revalorisation concrètes à mener autour de cinq axes :

- ✓ La réhabilitation-restructuration de l'habitat en centre-ville ;
- ✓ Le développement économique et commercial ;
- ✓ L'accessibilité, les mobilités et connexions ;
- ✓ La mise en valeur de l'espace public et du patrimoine ;
- ✓ L'accès aux équipements et services publics.



*Profil des 25 communes du programme Action Cœur de Ville en Occitanie*

*Source - Insee, recensement de la population, Filosofi*

<sup>33</sup> Programme Action Cœur de Ville en Occitanie : 25 « villes moyennes » très différentes, Insee Flash Occitanie, n°92, octobre 2019 <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4224825>

#### **4. QUEL USAGE DE CES LEVIERS ?**

Pour garantir une forte attractivité territoriale, les 3 types de leviers précédemment cités, à savoir les services publics et privés, les dynamiques collectives et les politiques publiques d'accompagnement, sont fondamentaux, mais exigent la réunion de plusieurs conditions sine qua non.

Le CESER s'appuie fortement sur l'analyse de « La 27<sup>ème</sup> Région », laboratoire de transformation des politiques publiques, constitué en association indépendante qui propose un espace pluridisciplinaire réflexif et expérimental, pour construire les futurs souhaitables de l'action publique.

✓ **Il est nécessaire d'apprendre à penser et à agir de façon systémique.**

Tout d'abord, il faut réunir plusieurs conditions pour créer des leviers :

- Prendre en compte l'histoire et la singularité du territoire ;
- Détenir une structure porteuse (espace de vie social, centre social, tiers-lieux...);
- Avoir une « vision », un élément moteur, une équipe militante et compétente, être utopiste et opiniâtre ;
- Bénéficier d'un soutien politique sans faille ;
- Disposer d'habitants acteurs et participatifs ;
- Travailler sur un partenariat concret, local, régional, en lien avec les réseaux, pour une mutualisation des compétences ;
- Faire preuve de stratégie, d'agilité et de cohérence;
- Bénéficier d'un étayage universitaire et scientifique qui légitimise l'intervention.

**Les leviers doivent faire partie d'une politique partagée, croisée entre les différents acteurs, harmonisée sur un territoire.**

La performance territoriale ne peut pas être atteinte dans les cas suivants : en cas d'absence de dialogue entre les acteurs ou d'un garant de cette transversalité, si les leviers ne se croisent pas, ou encore s'il n'y a aucune cohérence entre eux dans le cadre d'une politique territoriale.

D'après la 27<sup>ème</sup> Région, ces dernières années émerge un véritable changement dans les attentes de certains jeunes actifs : si la question de l'emploi était centrale, aujourd'hui la question du cadre de vie devient beaucoup plus prégnante, la question du sens donné à la vie, des attentes, la demande d'un cadre de vie sain, attaché aux circuits courts, à la consommation locale... désormais on souhaite profiter de la vie, avoir accès à la nature, à une offre de soins, à une offre culturelle. La crise a amplifié ce phénomène.

Il est important que les élus et les habitants s'approprient cette démarche de façon systémique, par exemple en mettant en œuvre une stratégie de relocalisation. Dans l'objectif de démocratiser l'économie, de relier fiscalité et justice sociale, il convient d'envisager différemment les questions de fiscalité et de marchés publics.

Les différents leviers doivent s'inscrire dans un modèle économique et social qui s'appuie sur les forces du territoire, et lui redonne une maîtrise de son avenir.

Les collectivités, les établissements publics et les autres acteurs doivent adopter une stratégie commune, qui leur donnera du poids afin d'influencer plus fortement au niveau social et écologique les métiers et les valeurs sous-jacentes de cette démarche locale.

On parle alors d'alliance des institutions publiques, qui auraient toutes l'objectif de passer de 2 % d'achat local à 5, 10, 15 voire 20 %.

Le croisement des 3 leviers peut aller jusqu'à l'élaboration d'un « **contrat social** » pour coproduire les services publics locaux.

Il s'agit d'un « contrat social » au sens propre, où les communes et les citoyens s'engagent, avec par exemple l'accent mis sur les jeunes et la non-augmentation des impôts. Selon l'association « La 27<sup>ème</sup> Région », les résultats sont bons en termes d'emplois créés.

En France, nous avons une culture de développement économique très patriarcale, inventée par des générations d'hommes qui veulent attirer l'entreprise la plus importante sur leur territoire, il faut réinterroger nos paradigmes, aller vers une « économie plus émotionnelle, moins abstraite ».

- ✓ **Il faut créer les infrastructures de recherche et développement (R&D) publiques et sociales dont nous avons besoin.**

Les leviers imposent qu'il y ait des instances de réflexion, de développement et de recherche pour optimiser le développement du territoire.

La puissance publique française ne fait pas de R&D. Tout est systématiquement remis à plat à chaque nouvelle politique, avec une vision gestionnaire. Nous ne procédons pas comme les grands écosystèmes de R&D car nos démocraties privilégient l'investissement dans la recherche technologique, et non dans l'innovation sociale.

Les territoires ne doivent pas hésiter à expérimenter, à passer par l'essai-erreur. Un « tiers-secteur » de la recherche pourrait alors émerger, avec une recherche plus sociale, plus territoriale, basée sur l'innovation sociale et la recherche-action.

Le dispositif TZCLD est un exemple de R&D territoriale : c'est un projet hybride, né des réflexions des élus locaux et des laboratoires de recherche.

- ✓ **Enfin, il apparaît indispensable d'ouvrir les gouvernances.**

Il est possible d'innover partout, mais il faut d'abord et surtout innover dans la façon d'exercer le pouvoir, et ouvrir les gouvernances.

Il faut développer la gouvernance de l'humilité, changer les rapports de force, exercer le pouvoir de façon distribuée, « faciliter » plutôt que diriger.

Pour le CESER, l'échelle intercommunale est la bonne. Il faut établir des critères de cooptation des territoires.

La 27<sup>ème</sup> Région a présenté au CESER le modèle des « partenariats publics communs », avec de multiples exemples comme les 500 pactes de Bologne, les jardins communs, la gestion des rivières et des forêts...pour tous ces projets, une nouvelle gouvernance a été mise en œuvre, où siègent à la fois les habitants, les collectivités territoriales, les entreprises et les acteurs locaux.

**Pour finir, pour garantir une forte attractivité territoriale, il est fondamental que chaque levier enrichisse les autres. Les leviers ne doivent surtout pas s'opposer, et leurs effets respectifs ne doivent pas s'annuler.**

### **III. LES PRÉCONISATIONS DU CESER**

La crise sanitaire que nous traversons et qui continue de nous impacter a laissé des stigmates dans les dynamiques territoriales. Tous les territoires ont été touchés, mais pas avec la même intensité, ni sur les mêmes secteurs. Certains déjà en crise ont vu leur situation continuer à décliner, certains reconnus pour leur dynamisme ont été particulièrement impactés alors que d'autres encore, plus périphériques et moins mis en lumière ont été moins exposés.

Dans la réalité, notre région présente un grand paradoxe : tandis qu'on assiste à une pénurie de main d'œuvre et à des tensions de recrutement dans tous les secteurs, les formations ne sont pour autant pas remplies dans toutes les filières, à des échelles plus ou moins importantes (13 000 places restent non pourvues à fin octobre 2021 selon le bilan du PRF Occitanie).

Le chômage baisse en Occitanie, mais moins que dans les autres régions de France. Bien qu'on observe une baisse du nombre de demandeurs d'emploi, notamment des chômeurs de longue durée, le taux de chômage en Occitanie reste supérieur à celui des Hauts de France.

Par ailleurs, une multitude de plans s'empilent, et même s'ils constituent un arsenal solide, ils créent toutefois une ambiguïté. Il est nécessaire de prévoir l'articulation de ces différents plans, afin de pouvoir analyser les résultats objectifs dont bénéficient les publics.

Le CESER rappelle son soutien au maintien des services publics de proximité en présentiel dans un maillage fin du territoire. Il rappelle son attachement aux services publics, garants du pacte républicain par leur continuité et leur caractère universel, et alerte face à leur dématérialisation. En ce sens, il renvoie vers son Avis adopté le 23 Novembre 2021, intitulé « *Comment mettre le numérique au service de l'humain et des territoires ?* ».

La situation actuelle et récente nous rappelle l'importance de l'accessibilité aux soins médicaux pour tous. Pour le CESER, la présence d'un pôle de santé dans chacun des 215 bassins de vie occitans apparaît comme nécessaire.

La Région impulse la création d'un service public partenarial pour recruter et salarier des médecins généralistes pour exercer dans des centres de santé qui seront aménagés dans les territoires les plus en manque de médecins en Occitanie, là où le secteur libéral est insuffisamment développé. En fonction des besoins pourront aussi être embauchés et salariés des infirmier.es, dont en pratiques avancées, et des sages-femmes. Concrètement la Région va créer d'ici mi-2022, en partenariat notamment avec des collectivités locales, les départements universitaires de médecine générale ou encore la Fédération Occitanie Roussillon des Maisons de Santé (liste non exhaustive, préfiguration en cours) une structure dédiée, employeuse qui sera un Groupement d'Intérêt Public.

Au-delà de la présence de services dans les territoires, le CESER rappelle comme fondamental l'ouverture de ces derniers sur les plages horaires amples pouvant répondre aux modes de vie éventuellement atypiques des habitants. Il s'agit d'un levier de maintien des populations sur un territoire et d'attractivité territoriale. Le CESER juge ainsi central de soutenir les structures d'accueil de la petite enfance et d'accueil périscolaire.

Le CESER juge nécessaire la mise en œuvre d'une politique de transport au service des habitants et de l'accès aux services publics dans une optique de rééquilibrage et de cohésion territoriale. Pas seulement une politique tarifaire mais aussi un maillage au profit des habitants. Le CESER regrette cependant que la Région ne dispose pas de programme de planification d'accessibilité aux services publics, qui aujourd'hui est une compétence départementale avec le Schéma Départemental d'Amélioration et de l'Accessibilité des Services Au Public (SDAASP).

Les préconisations du CESER Occitanie s'articulent autour des trois thèmes suivants, pour guider les acteurs des territoires dans les défis d'aujourd'hui et de demain : la gouvernance et les stratégies territoriales, la cohésion sociale et la solidarité des acteurs, les services comme dénominateurs communs.

#### → TRANSVERSALITÉ DANS L'ÉLABORATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Le CESER préconise au Conseil régional de systématiser davantage une approche transversale de l'élaboration de ses politiques publiques.**

Le CESER préconise que le Conseil régional contractualise le dialogue et la coopération au sein et entre les territoires. **Il encourage le Conseil régional à promouvoir ces dynamiques de coopérations territoriales. L'Assemblée des Territoires offre à la Région un outil fonctionnel pour permettre ces actions.** Au travers de ce cadre, le CESER préconise à la Région de se placer en chef de file des contrats de solidarité territoriales, **d'y allouer une part de son budget, de participer aux comités de pilotage et de suivi et d'apporter un appui par la mobilisation de ses services.**

#### → PARTICIPATION DES CORPS INTERMÉDIAIRES À LA CONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Fort de son expérience, le CESER préconise l'audition régulière des corps intermédiaires (organisations politico-sociales, organisations professionnelles et syndicales, et associations) par les commissions sectorielles du Conseil régional dans la phase de construction de ses politiques notamment emploi, formation et jeunesse.**

#### → ENGAGEMENT DES ACTEURS

Le CESER considère que l'engagement de tous les acteurs, à l'image du Figeacois, est une condition de réussite dans le maintien du développement de l'activité et de l'emploi sur un territoire.

**Le CESER préconise que dans chaque zone d'emploi le Conseil régional favorise l'émergence d'un « contrat social » entre les différents acteurs pour mieux dynamiser et coordonner les effets des leviers (services publics et privés, dynamiques collectives, et politiques publiques d'accompagnement).**

#### → COORDINATION DES ACCUEILS DE PROXIMITÉ DES USAGERS

**Le CESER alerte sur la multiplication des guichets uniques et préconise la coordination des services d'accueil de proximité.**

Le CESER reconnaît l'intérêt pour l'utilisateur de voir se regrouper au sein d'un même lieu différentes administrations pouvant être complémentaires mais préconise la vigilance quant au risque de centralisation territoriale des services publics au détriment des zones non urbaines.

Le développement de services publics itinérants, avec les partenaires institutionnels et associatifs, pourrait pallier en partie le coût de la mobilité en zone rurale et réconcilier les résidents avec un état jugé de plus en plus lointain.

## → UNE ÉCONOMIE DE PROXIMITÉ

La Région déploie un réseau de « Maison de ma Région », actuellement au nombre de 18, au plus près des citoyens, des entreprises et des porteurs de projets pour leur apporter des solutions de proximité.

**Dans le cadre du déploiement de ce service public accessible à tous, le CESER préconise une meilleure association des Chambres Consulaires par le Conseil régional.**

**Le CESER préconise de favoriser la mise en cohérence des territoires d'industrie avec le fléchage du nouveau dispositif « transitions collectives » pour lesquels sont mises en place des plateformes chargées de mettre en lien salariés, compétences et entreprises en perte de vitesse, afin que les salariés restent sur le territoire.**

## → RENFORCER LE DIALOGUE SOCIAL POUR LA SOLIDARITÉ TERRITORIALE

Le CESER soutient toutes les formes de dialogues et insiste sur l'importance qu'ils ont dans la construction de cohésion et de solidarité territoriale.

**Le CESER préconise que le CREFOP utilise sa possibilité légale d'intégrer à ses travaux des représentants des collectivités territoriales.**

**Le CESER préconise au Conseil régional de participer à l'expérimentation des CLEFOP (Comité Local Emploi, Formation, Orientation Professionnelle) comme le fait la Région des Pays de la Loire dans le cadre de sa Stratégie Régionale pour l'Emploi, la Formation et l'Orientation Professionnelle (SREFOP).**

Ils associent les Partenaires sociaux, le Rectorat, Pôle emploi, les EPCI, les valideurs de projets de formation opérateurs du conseil en évolution professionnelle et membres du Service public de l'emploi - SPE (Missions locales, CAP emploi, etc.), les chambres consulaires et les milieux économiques. Cet outil, à mettre en œuvre à l'échelle des zones d'emplois, pourrait permettre de recenser les initiatives locales qui pourraient être démultipliées avec un appui administratif et financier. Cela permettrait une analyse plus fine de tous les besoins dans toutes les zones d'emploi de la région, axée sur les formations dans les qualifications dont les territoires et les entreprises ont besoin.

Les CLEFOP sont des déclinaisons locales du CREFOP : l'État doit s'y engager à côté de la Région.

**Le CESER soutient les initiatives d'utilisation d'outils tels que la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC).**

**Le CESER préconise que le Conseil régional soutienne fortement tout particulièrement la Gestion Territoriale des Emplois et Compétences (GTEC).**

**En ce sens, le CESER salue le projet de création d'une école de production à Tarbes, qui formera des chaudronniers-soudeurs et le projet d'usine-école de Toulouse pour favoriser l'industrie du futur (métiers de l'aéronautique et du spatial).**

**Le CESER préconise au Conseil régional de s'impliquer dans le dispositif « transitions collectives ».**

## → EXPÉRIMENTER POUR LUTTER CONTRE LE CHÔMAGE DE LONGUE DURÉE

Dans le cadre de la politique nationale de lutte contre le chômage de longue durée, 14 territoires d'Occitanie se sont portés candidats à la suite de la 2<sup>ème</sup> loi portant extension du dispositif TZCLD.

**Le CESER, au regard de ce développement en région, demande au Conseil régional de soutenir financièrement les entreprises à but d'emploi dans les mêmes conditions que celles dans lesquelles elle soutient les autres entreprises.**

## → SOUTIEN AU SECTEUR ASSOCIATIF

Le CESER considère que les associations sont dans les territoires des actrices incontournables du développement local, autant sur le plan des réponses aux besoins sociaux et sociétaux que dans la création d'activités et/ou d'emplois. Il s'agit de soutenir l'initiative associative, libérer la créativité et l'innovation, et permettre l'émergence de projets répondant aux besoins des territoires.

Le soutien aux têtes de réseau associatives semble de même essentiel pour démultiplier les actions et soutenir et accompagner le tissu associatif dans sa capacité à développer ses projets avec agilité en s'adaptant au plus près aux réalités de chaque territoire.

**Le CESER préconise de favoriser le véhicule juridique de la subvention via des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs, le mécanisme des appels à projets ou marchés publics n'étant absolument pas sécurisant pour la pérennité de leurs actions et le maintien des partenariats avec la puissance publique.**

Le CESER constate que les formes juridiques de l'appel à projet ou du marché public peuvent brider les initiatives et innovations territoriales.

**Le CESER propose d'attribuer, par territoire, une « enveloppe de confiance » mobilisable par les associations.**

**Cette enveloppe pourrait être fléchée sur des thématique identifiées par les décideurs locaux et régionaux comme prioritaires pour le territoire. Les actions ainsi soutenues seraient suivies et évaluées afin d'en déterminer l'opportunité de pérennisation voire d'essaimage.**

## → MOBILITÉ, STRUCTURATION DES TRANSPORTS

**Le CESER préconise d'encourager les initiatives publiques et privées qui permettent de faire un réseau de transport de voyageurs en toile d'araignée, les transports devant être structurés non seulement par les transports scolaires, mais aussi par les trajets domicile-travail.**

## → CRÉATION DE PÔLES DE SANTÉ

La Région Occitanie compte 215 bassins de vie.

**Le CESER préconise pour ceux de ces bassins de vie qui n'en disposeraient pas, la création d'un pôle de santé, pour respecter le principe de proximité, à l'imitation de la Région Centre Val de Loire.**

→ **SOUTIEN AU LOGEMENT SOCIAL**

**Le CESER préconise que le Conseil régional oriente une partie de ces aides au logement à la requalification en logement social du parc immobilier inoccupé dans les zones à faible densité de population.**

→ **RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES DÉMOCRATIQUES**

Au vu du taux d'abstention aux élections nationales et locales, et de la faible participation aux enquêtes menées par le Conseil régional, la question du désengagement d'une partie des citoyens et de la population se pose.

**Le CESER préconise que le Conseil régional s'engage dans le renouvellement des pratiques démocratiques, au-delà des consultations citoyennes et des budgets participatifs.**

1  
2  
3

## CONCLUSION

Les perturbations provoquées par la pandémie du Covid-19 n'en finissent pas de se répercuter sur le marché du travail, interrogeant fortement son organisation antérieure. Télétravail, chômage partiel, plans sociaux, pénurie de main d'œuvre, difficultés à recruter... L'impact des bouleversements vécus ces derniers mois, et qui continuent de nous toucher, se ressentent territorialement. Les incidences sur les champs de l'économie et de l'emploi diffèrent suivant les territoires, troublant la lecture qu'on pouvait en avoir.

Bien que l'on manque pour l'instant de recul sur l'impact qu'ont pu avoir les politiques de relance menées par les pouvoirs publics, l'économie française a néanmoins profité d'un rebond économique très favorable - le nombre d'emploi créé est revenu à son niveau d'avant crise et l'INSEE a publié une croissance du PIB de 7% pour 2021, sans oublier que sa chute avait été de 8% en 2020. Cependant, si la majorité des voyants sont au vert, des tensions retentissent sur le marché de l'emploi faisant apparaître des pénuries de main d'œuvre et des difficultés de recrutement, ainsi que des défauts de qualifications des demandeurs d'emploi dans certains secteurs.

Ces tensions sont les symptômes de mutations du rapport au travail qui se sont accélérées. Cette pandémie a mis en exergue dans notre pays et notre région des problématiques déjà existantes et a contribué à accélérer des mutations économiques et sociales déjà engagées.

Les différents confinements, la mise à l'arrêt de certains secteurs économiques ou l'émergence massive du télétravail ont participé à reconditionner le rapport au travail de certains actifs vers de nouveaux modèles de travail qui tendent vers une meilleure prise en compte de la qualité de vie.

Au cœur de la pandémie, un élan prospectif annonçait un « monde d'après » plus durable et porté par la recherche individuelle de quête de sens. Un après qui aurait abouti à la revanche des villes moyennes et à un exode urbain. Cependant, ce virage peine à se dessiner. L'exode rural promis ne concerne que quelques cas de catégories socioprofessionnelles supérieures et les transactions immobilières recensées ne sont que faiblement suivies d'installations pérennes. Les politiques d'affirmation des métropoles ont contribué à faire des grandes villes et de leurs proches couronnes des poches d'attractivité en dépit des nombreuses externalités négatives qu'elles subissent (prix de l'immobilier, congestion, pollution, ...), provoquant de forts dynamismes démographiques qu'elles assument avec difficultés (+17 928 habitants par an pour l'aire d'attractivité de Toulouse Métropole et autant de nouveaux arrivants à loger...).

Les pouvoirs publics tendent à s'écarter du paradigme de la métropolisation et de la compétitivité, de plus en plus critiqué dans le débat public, pour se tourner vers plus de solidarité et de coopérations entre les territoires. À la lumière des fragilités révélées par la crise sanitaire et en accord avec les aspirations grandissantes des habitants, un rééquilibrage de l'emploi et des moyens de productions à l'échelle régionale semble nécessaire pour assurer l'attractivité des territoires.

**Dans le présent Avis, le CESER Occitanie a souhaité analyser les différents leviers pouvant être mis en place localement et permettant de créer un contexte favorable au maintien et au développement de l'emploi et des populations dans les bassins de vie et les zones d'emplois d'Occitanie.**

L'approche territoriale systémique de l'emploi permet pour cela de s'extirper d'une vision statistique incomplète, et de considérer les territoires comme des écosystèmes en mutation et aux contours poreux. Aussi, bien qu'il faille garder des repères chiffrés dans la lecture des enjeux territoriaux, il faut également s'emparer des représentations qui ont permis la construction des différents récits territoriaux. Dans la mosaïque territoriale que représente la région, il faut prendre en compte les

différences historiques, culturelles, géographiques, ou de savoirs-faire qui permettent de « faire territoire ». Ainsi, cette approche systémique par l'entrée des territoires, et particulièrement des zones d'emplois et bassins de vie, permet d'intégrer des indicateurs sociaux et sociologiques indispensables à une lecture éclairée de(s) situation(s) vécue(s).

Dans ce travail, le CESER Occitanie a tenu à rappeler qu'aucune politique de revitalisation ou d'attractivité destinée à résorber les fractures territoriales ne pourrait être productive sans un certain nombre de prérequis. Il s'agit des conditions déterminantes à l'attractivité des territoires, au maintien et au développement des populations et des emplois. Dans ce cadre, **le CESER rappelle son soutien au maintien en présentiel des services publics dans un maillage fin du territoire et rappelle son attachement aux services publics, garants du pacte républicain par leur continuité et leur caractère universel.**

Le CESER propose dans cet Avis plusieurs orientations pour guider les acteurs des territoires dans cette recherche d'attractivité et de développement de l'emploi dans les territoires.

La mise en place de modèles de gouvernance plus horizontaux, adoptant une posture plus transversale, suscite une plus grande implication des acteurs locaux dans la construction des politiques locales et contribue à leur acceptabilité. Dans ce sens, les stratégies territoriales doivent tendre vers plus de solidarités et de coopérations entre les territoires pour s'éloigner du paradigme de la mise en compétition (déséquilibrée) des territoires.

**Dans ce contexte, le CESER tient à appuyer les trois conditions identifiées qui permettent de développer un territoire : d'abord la volonté d'un ou plusieurs leaders soutenant une vision de territoire, ensuite la volonté de considérer tous les acteurs avec la même importance, enfin la nécessité de faire preuve de respect et de solidarité dans le développement du territoire.**

Aussi, le CESER soutient toutes les formes de dialogues et insiste sur l'importance qu'elles ont dans la construction de cohésion et de solidarité territoriales. Ainsi, la mise en réseaux des acteurs socio-économiques en place semble essentielle afin d'associer des écosystèmes vecteurs de vitalité et d'attractivité territoriales. Il faut également souligner l'importance des associations, qui par leur répartition et implantations locales, sont des moteurs indispensables des dynamiques territoriales.

Dans une vision d'avenir, et pour se prémunir face aux crises futures, il paraît nécessaire de tirer les leçons apportées par la crise sanitaire. Les territoires dont les tissus productifs sont les plus spécialisés sont également les plus vulnérables. Pour une meilleure adaptation économique et une meilleure résistance du marché de l'emploi, les territoires doivent tendre vers une meilleure diversification des activités économiques. Il faut également souligner la valorisation des ressources, du patrimoine (bâti et naturel) et des savoirs-faire locaux, qui forment sentiment d'appartenance et cohésion sociale et qui permettent aux habitants de s'identifier à un territoire qu'ils chercheront à faire vivre et à dynamiser.

Enfin, l'inclusion des personnes les plus précaires et fragilisées, en particulier les plus éloignées de l'emploi, qui se retrouvent plus vulnérables face aux crises est érigée en principe primordial. Ce sont ces valeurs d'inclusivité et de mixité qui nous forment en tant que société et que le CESER a à cœur de porter.

**Il sera nécessaire que le CESER analyse les effets de la réforme de la formation professionnelle sur les territoires, ainsi que les pénuries de main d'œuvre, de façon à mieux percevoir les effets de la crise sur les activités économiques des zones d'emploi.**

**Le CESER sera attentif aux effets sociaux, économiques et humains du conflit ukrainien, au regard de la date de présentation de ce rapport.**

**À travers cet Avis le CESER tient à démontrer que malgré les crises passées et à venir, un nouveau récit territorial durable peut s'écrire avec optimisme.**



## **ANNEXES**



## **LISTE DES ANNEXES**

Annexe 1

Présentation de la région

Annexe 2

Les 27 zones d'emploi d'Occitanie selon l'INSEE

Annexe 3

Les 215 bassins de vie selon l'INSEE

Annexe 4

Classement des communes en zone de revitalisation rurale

Annexe 5

Carte des centres de formations et sections d'apprentissage en Occitanie

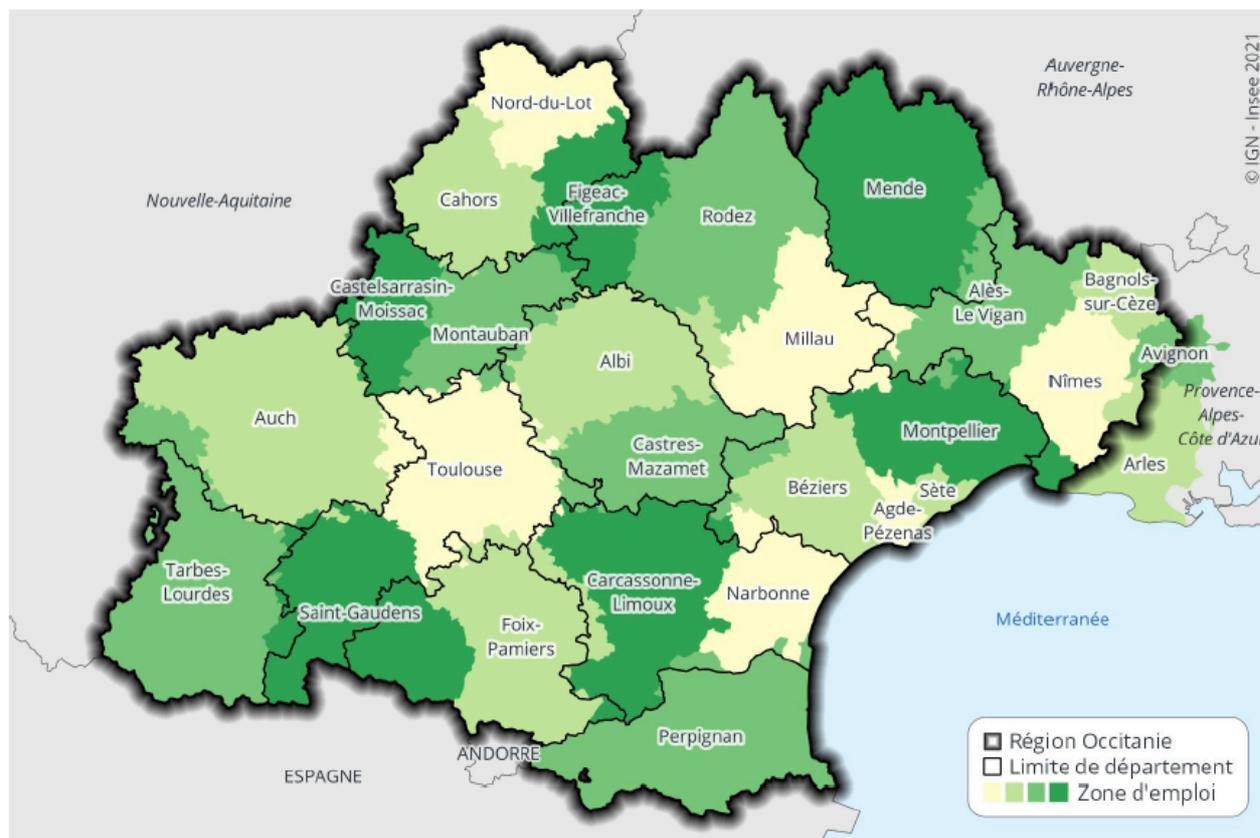
Annexe 6

Fiche-action « accompagner la stratégie de développement d'une entreprise par la formation délocalisée »



**Annexe 2**

**Les 25+ 2 zones d'emploi d'Occitanie selon l'INSEE (zonage 2020)**



Départements	Nombre de zones d'emploi...			Nombre de communes au 1 <sup>er</sup> janvier 2021...	
	... intégralement situées dans le département	... majoritairement * situées dans le département	Total	... rattachées à une zone d'emploi du département **	... du département
09 - Ariège	0	1	1	270	327
11 - Aude	0	2	2	411	433
12 - Aveyron	1	2	3	360	285
30 - Gard	2	1	3	343	351
31 - Haute-Garonne	0	2	2	723	586
32 - Gers	0	1	1	394	461
34 - Hérault	3	1	4	312	342
46 - Lot	1	1	2	245	313
48 - Lozère	1	0	1	135	152
65 - Hautes-Pyrénées	0	1	1	477	469
66 - Pyrénées-Orientales	0	1	1	235	226
81 - Tarn	0	2	2	324	314
82 - Tarn-et-Garonne	0	2	2	205	195
<b>Occitanie</b>	<b>8</b>	<b>17</b>	<b>25</b>	<b>4 434</b>	<b>4 454</b>

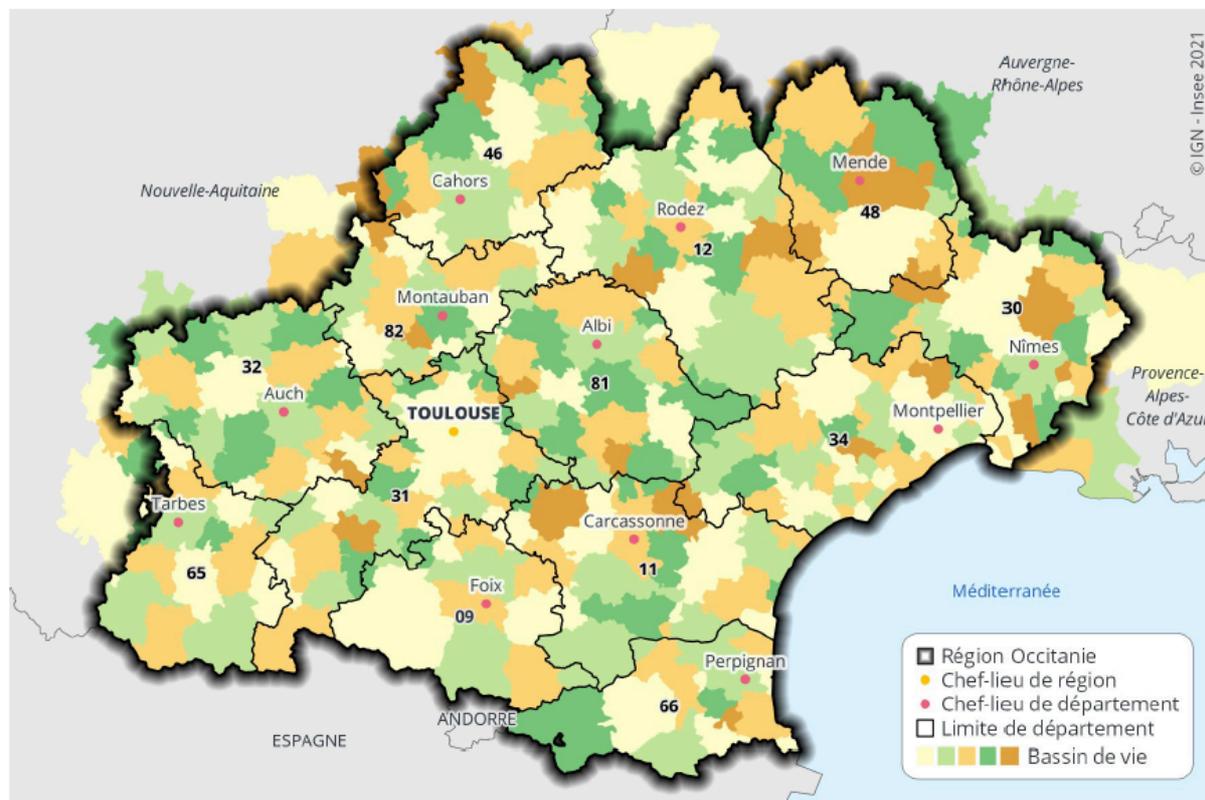
\* La majorité de la population de la zone d'emploi réside dans le département. Par exemple, la zone d'emploi d'Avignon dont la population est répartie ainsi : 20 % dans le Gard, 16 % dans les Bouches-du-Rhône et 64 % dans le Vaucluse, est rattachée au département du Vaucluse (hors Occitanie).

\*\* Y compris une zone d'emploi majoritairement située dans le département.

Source : Insee, code officiel géographique au 1<sup>er</sup> janvier 2021

**Annexe 3**

**Les 215 bassins de vie d'Occitanie selon l'INSEE (zonage 2012)**



Départements	Nombre de bassins de vie...			Nombre de communes au 1 <sup>er</sup> janvier 2021...	
	... intégralement situés dans le département	... majoritairement* situés dans le département	Total	... rattachées à un bassin de vie du département**	... du département
09 - Ariège	5	5	10	356	327
11 - Aude	11	3	14	383	433
12 - Aveyron	14	7	21	300	285
30 - Gard	12	11	23	362	351
31 - Haute-Garonne	13	15	28	704	586
32 - Gers	9	8	17	405	461
34 - Hérault	25	7	32	335	342
46 - Lot	4	8	12	322	313
48 - Lozère	3	3	6	166	152
65 - Hautes-Pyrénées	6	5	11	428	469
66 - Pyrénées-Orientales	11	2	13	235	226
81 - Tarn	10	6	16	290	314
82 - Tarn-et-Garonne	5	7	12	188	195
<b>Occitanie</b>	<b>128</b>	<b>87</b>	<b>215</b>	<b>4 474</b>	<b>4 454</b>

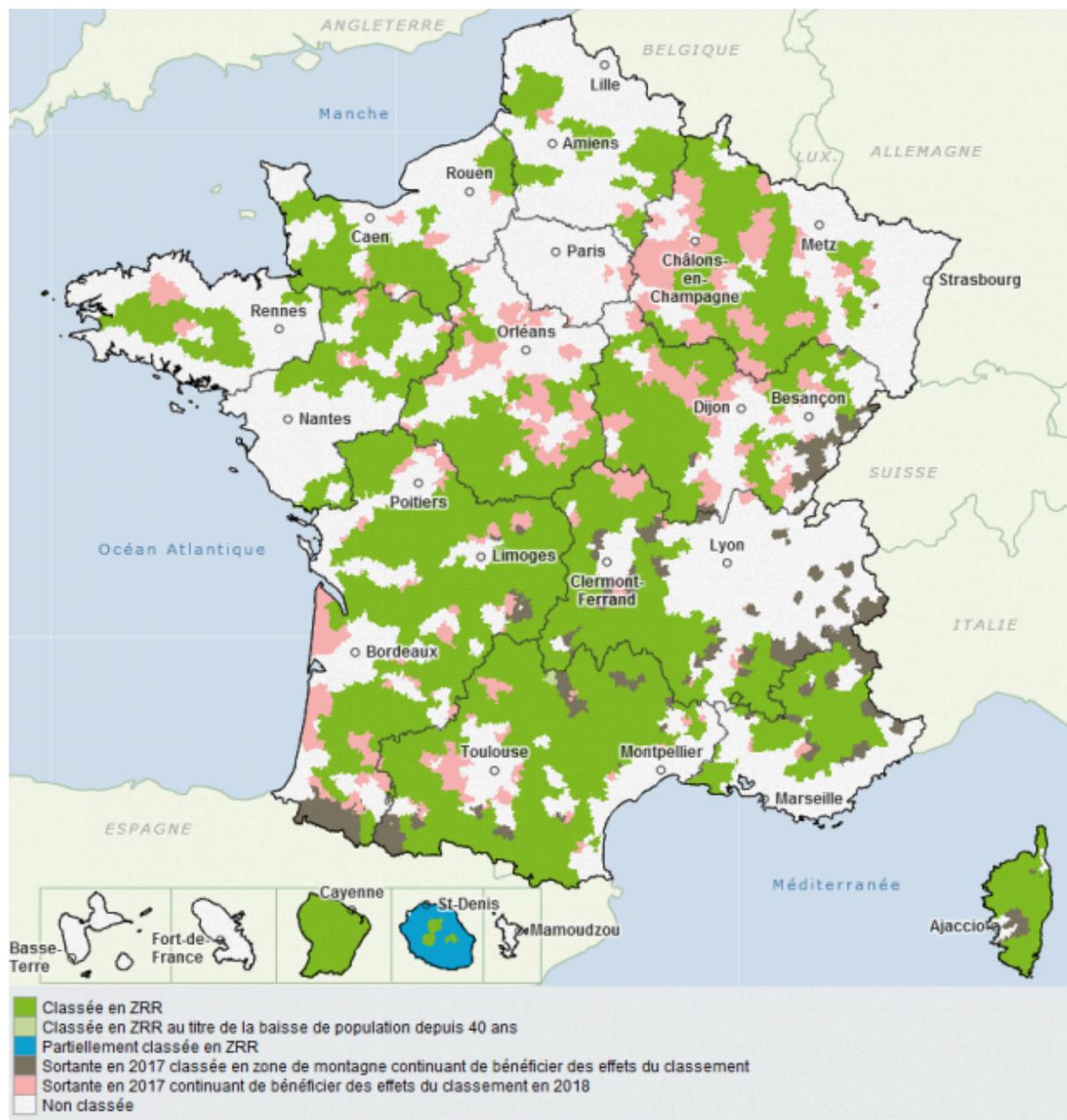
\* La majorité de la population du bassin réside dans le département. Par exemple, le bassin de vie de Mazères dont la population est répartie ainsi : 42 % en Ariège, 30 % dans l'Aude et 28 % en Haute-Garonne, est rattaché au département de l'Ariège.

\*\* Y compris un bassin de vie majoritairement situé dans le département.

Source : Insee, code officiel géographique au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Annexe 4

**Classement des communes en zone de revitalisation rurale**



Les zones de revitalisation rurale (ZRR) visent à aider le développement des territoires ruraux principalement à travers des mesures fiscales et sociales.

Des mesures spécifiques en faveur du développement économique s'y appliquent. L'objectif est de concentrer les mesures d'aide de l'état au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique. Elles ont été créées par la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) du 4 février 1995.

La réforme des ZRR, votée en loi de finances rectificative pour 2015 (article 1465A du code général des impôts), a simplifié les critères de classement des territoires pris en compte. Les critères sont

*Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée*  
**Territoires de vie, territoire d'emploi :**  
*Quels leviers pour un développement équilibré et une attractivité durable*

---

désormais examinés à l'échelon intercommunal et entraînent le classement de l'ensemble des communes de l'EPCI. Pour être classé en ZRR au 1er juillet 2017 (arrêté du 16 mars 2017), l'EPCI doit avoir à la fois :

- une densité de population inférieure ou égale à la médiane des densités par EPCI ;
- un revenu fiscal par unité de consommation médian inférieur ou égal à la médiane des revenus fiscaux médians.

Pour les Drom, les communes classées en ZRR sont définies par la loi.

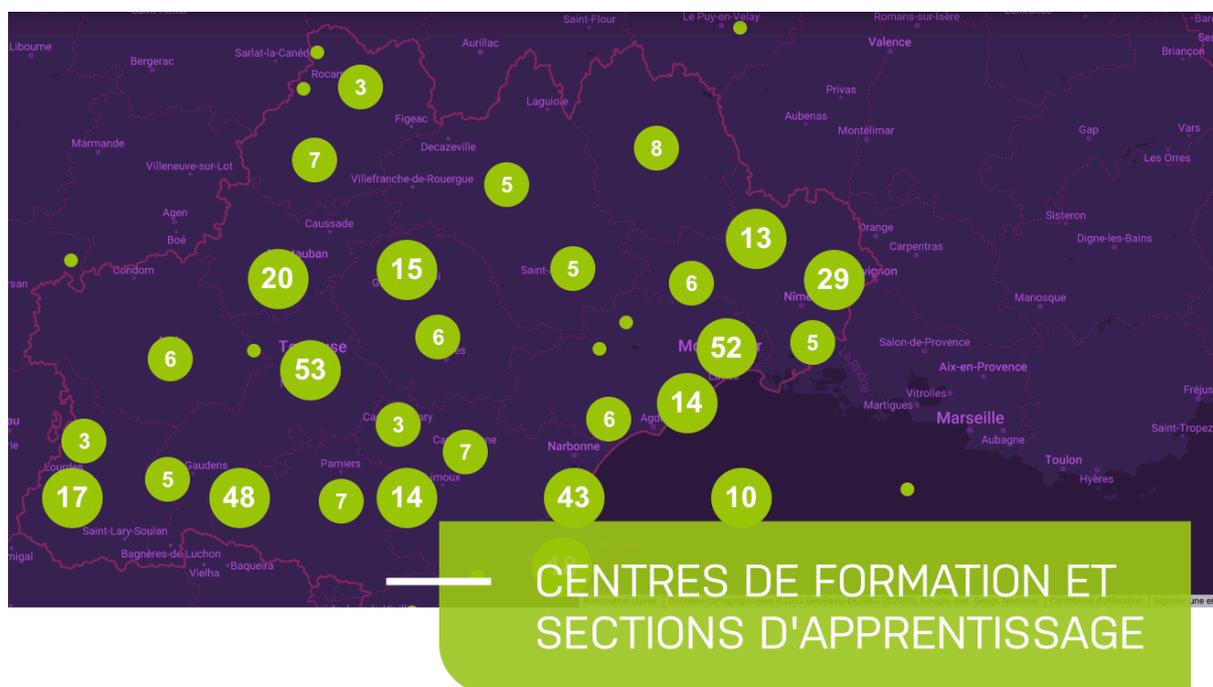
La loi de finances pour 2018 a créé une nouvelle condition de classement en ZRR, relative à la baisse de population au niveau de l'EPCI depuis 40 ans. Seules les communes de l'EPCI de Decazeville communauté sont concernées. Les communes précédemment classées en ZRR et qui ne sont théoriquement plus éligibles en vertu des nouveaux critères de classement continuent toutefois de bénéficier des effets du classement en ZRR :

- pour les communes de montagne, en application de la loi de modernisation de développement et de protection des territoires de montagne du 28 décembre 2016,
- Pour les autres communes, en application de la loi de finances pour 2018.

Le classement des communes en ZRR est valable jusqu'au 31 décembre 2022.

**Annexe 5**

**Carte des centres de formation et sections d'apprentissage en Occitanie**  
**Au 1<sup>er</sup> janvier 2022**



**Les Centres de formation et sections d'apprentissage (CFA et OFA), répartis sur les 13 départements de notre région, préparent à des formations allant du CAP au diplôme d'ingénieur.**

L'apprentissage en Occitanie vous ouvre les portes à plus de 300 métiers, dans des secteurs très différents : artisanat, commerce, industrie, bâtiment, services, numérique, aéronautique, énergies renouvelables...



Source [www.apprentissageenregion.fr](http://www.apprentissageenregion.fr)

## Annexe 6



### **ACCOMPAGNER LA STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT D'UNE ENTREPRISE PAR LA FORMATION DÉLOCALISÉE**

**Une société spécialisée dans la collecte et le recyclage de batteries a besoin de recruter des compétences spécifiques au secteur.**

#### **L'ENJEU**

Sur le territoire aucune formation ne permettait de répondre aux besoins en compétences de l'entreprise. Il s'agissait donc de répondre à la nécessaire adéquation entre les emplois proposés et la formation.

#### **LES OBJECTIFS**

L'action vise à accompagner la stratégie de développement et de recrutement de l'entreprise en mobilisant les publics et en apportant une réponse locale de formation par la mise en œuvre d'un plateau technique au sein de l'entreprise.

#### **LES MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE**

Un groupe d'appui a été constitué en 2019/2020. Il comprend les services de l'État (UD DIRECCTE puis DDETSPP), la Région Occitanie, AD'OCC, Pôle emploi, AFPA et une communauté de communes. Il accompagne la stratégie de développement et de recrutement de l'entreprise en apportant une réponse locale de formation.

L'AFPA, missionnée par l'État pour une mission d'ingénierie pédagogique, a travaillé avec ses collègues d'Hazebrouck (59) pour transférer sur le bassin d'emploi, la formation expérimentale développée à Hazebrouck à laquelle participent des salariés (électromécanicien de maintenance de batteries, option recyclage). L'objectif est de résoudre les problèmes d'éloignement (mobilité/logements) pour former les salariés et futurs salariés.

Pôle emploi a par ailleurs mobilisé la Méthode de recrutement par simulation (MRS) pour accompagner la phase de repérage et de recrutement des demandeurs d'emploi en vue d'intégrer la formation. L'entreprise et l'organisme de formation ont été étroitement associés.

L'entreprise s'est impliquée sur le montage de la formation :

- implantation du plateau technique au sein de ses locaux ;
- mise à disposition par l'entreprise des batteries nécessaires à la pédagogie.

La formation (700h – 490h théoriques et 210h pratiques) est financée par la Région Occitanie (coûts pédagogiques et rémunération des stagiaires) au moyen du dispositif « Innov'emploi recrutement » développé dans le cadre du PIC. Cette formation sera validée par un titre professionnel du ministère du Travail.

## **GLOSSAIRE**



## GLOSSAIRE

<b>ADEME</b>	Agence de la transition écologique
<b>AFPA</b>	Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes
<b>AMI</b>	Appel à manifestation d'intérêt
<b>ANAH</b>	Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat
<b>ANCT</b>	Agence nationale de la cohésion des territoires
<b>ANPE</b>	Agence nationale pour l'emploi
<b>AOMR</b>	Autorité organisatrice de la mobilité régionale
<b>APA</b>	Allocation personnalisée d'autonomie
<b>APVF</b>	Association des petites villes de France
<b>ARCEP</b>	Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse
<b>ASE</b>	Aide sociale à l'enfance
<b>ASSEDIC</b>	Association pour l'emploi dans l'industrie et le commerce
<b>BTP</b>	Bâtiment et travaux publics
<b>CA</b>	Communauté d'agglomération
<b>CC</b>	Communauté de communes
<b>CCAS</b>	Centre communal d'action sociale
<b>CDD</b>	Contrat à durée déterminée
<b>CDI</b>	Contrat à durée indéterminée
<b>CEREMA</b>	Centre d'études et d'expertises sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement
<b>CLEFOP</b>	Comité local de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle
<b>CREFOP</b>	Comité régional de l'emploi, de la formation et de l'orientation professionnelle
<b>CP</b>	Conférence Permanente
<b>CPER</b>	Contrat de Plan État-Région
<b>CPTS</b>	Communauté professionnelle territoriale de santé
<b>CU</b>	Communauté urbaine
<b>DEFM</b>	Demandeur d'emploi en fin de mois
<b>DGEFP</b>	Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle
<b>DREETS</b>	Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
<b>EGRIM</b>	États généraux du rail et de l'intermodalité
<b>EPCI</b>	Établissement public de coopération intercommunale
<b>ESS</b>	Économie sociale et solidaire
<b>ETCLD</b>	Expérimentation territoriale contre le chômage de longue durée
<b>ETI</b>	Entreprise de taille intermédiaire
<b>FEADER</b>	Fonds européen agricole pour le développement rural
<b>FEDER</b>	Fonds européen de développement régional
<b>FSE</b>	Fonds social européen
<b>GPEC</b>	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
<b>GPTT</b>	Gestion prévisionnelle des transports
<b>GTEC</b>	Gestion territoriale de l'emploi et des compétences
<b>IEJ</b>	Initiative emploi des jeunes
<b>IGAS</b>	Inspection générale des affaires sociales
<b>IGF</b>	Inspection générale des finances
<b>INSEE</b>	Institut national de la statistique et des études économiques
<b>LOM</b>	Loi d'orientation des mobilités

*Avis du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée*  
**Territoires de vie, territoire d'emploi :**  
*Quels leviers pour un développement équilibré et une attractivité durable*

---

<b>MDPH</b>	Maison départementale des personnes handicapées
<b>OFCE</b>	Observatoire français des conjonctures économiques
<b>PCH</b>	Prestation de compensation du handicap
<b>PETR</b>	Pôle d'équilibre territorial et rural
<b>PME</b>	Petites et moyennes entreprises
<b>PMI</b>	Petites et moyennes industries
<b>PRF</b>	Programme régional de formation
<b>QPV</b>	Quartier prioritaire de la ville
<b>REP / REP+</b>	Réseau d'éducation prioritaire
<b>RSA</b>	Revenu social d'activité
<b>SCOT</b>	Schéma de cohérence territoriale
<b>SDASSP</b>	Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services publics
<b>SIVU</b>	Syndicat intercommunal à vocation unique
<b>SIVOM</b>	Syndicat intercommunal à vocations multiples
<b>SPE</b>	Service public pour l'emploi
<b>SPIE</b>	Service public de l'insertion et de l'emploi
<b>SRADDET</b>	Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
<b>SREFOP</b>	Stratégie régionale emploi, formation et orientation professionnelles
<b>TAD</b>	Transport à la demande
<b>TZCLD</b>	Territoire zéro chômeur de longue durée

**EXPLICATIONS DE VOTE**



## **EXPLICATIONS DE VOTE**

### **1<sup>ER</sup> COLLÈGE**

Monsieur **Pierre DELPEYROUX**

### **2<sup>ème</sup> COLLÈGE**

Madame **Agnès LARRIBAU**

Pour **les groupes CGT, Solidaires et FSU**

Madame **Séverine GARANDEAU-MARTIN**

Pour **Le groupe CFDT**

### **3<sup>ème</sup> COLLÈGE**

Madame **Béatriz MALLEVILLE**

Pour **Le groupe Associations et Territoires**

---

Suffrages exprimés : 151

**Pour : 151**

**Contre : -**

**Abstention : -**

**Ne prend pas part au vote : -**

**AVIS ADOPTÉ**



## Intervention de Monsieur Pierre DELPEYROUX

---

### Pour le 1<sup>er</sup> Collège

Madame la Présidente de Région,  
Monsieur le Président du CESER,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au nom des membres du Collège 1, je tiens à saluer le travail de la Commission 5.

Notre région est vaste ; elle offre une grande diversité de lieux, de destinations ponctuelles ou de pieds à terre durables. Sa géographie et ses bassins de vie, présentent différents contextes et zones d'emplois, ayant des avantages et des inconvénients qui doivent être considérés.

En Occitanie, il y a une grande diversité d'activités et d'acteurs économiques, qui ont des besoins en savoirs faire et en main d'œuvres. Ce maillage économique représente un bon potentiel d'emplois à pourvoir, liés aux besoins essentiels de proximité ou à ceux des filières implantées.

A propos du projet d'avis :

Il apporte un éclairage sur la nécessité d'établir une répartition équilibrée et équitable des développements possibles en Occitanie. Le monde change et face aux derniers chocs subis ; nous devons prendre en compte les impacts, les évolutions et les attentes ; pour définir les stratégies.

Les travaux se sont appuyés sur 2 focus :

- Sète-Bassin de Thau,
- Figeac et le pays figeacois.

Avec un regard croisé à partir de ces 2 réalités.

Cette démarche a permis d'identifier quelques pistes, dont ; l'importance d'un niveau de services minimums encore ancrés, qui rend la zone attractive. L'étude engagée ; pourrait être poursuivie en prenant en compte l'ensemble du maillage présent dans le territoire. En considérant le rôle de l'économie de proximité, de l'activité agricole et de l'ESS.

Le projet d'avis déploie de façon méthodique ; la présentation des différents leviers existants. Les échelons territoriaux organisés ; les dynamiques collectives engagées, puis les politiques publiques d'accompagnements. A la fin de l'inventaire, une question : « Quel usage de ces leviers ? ».

Une des réponses, est : « Il est nécessaire d'apprendre à penser et à agir de façon systémique... ». Il faut donc construire à partir d'une vision commune qui crée l'émulation et l'implication des parties prenantes, motivées par le projet. Les entreprises et leurs organisations doivent être impliquées dans la définition des modèles !

C'est à partir de ces dynamiques ; que : « Les leviers doivent faire partie d'une politique partagée, croisée entre les différents acteurs, harmonisée sur un territoire. ». Le dialogue permanent est recommandé, la mobilisation des moyens également, enfin l'ouverture des gouvernances pour élargir l'implication à toutes les bonnes volontés, est préconisée.

Les complémentarités en action, doivent toutes se réunir autour du projet et former la systémique adaptée. Il est retenu que le CESER peut et doit jouer un rôle d'accompagnement de ces dynamiques. Les préconisations du projet d'Avis, s'articulent autour des thèmes suivants :

- La gouvernance et les stratégies territoriales,
- La cohésion sociale et la solidarité des acteurs
- Les services comme dénominateurs communs.

Au cœur des préconisations et en conclusion de ce projet d'avis, le CESER propose des orientations au Conseil Régional sur certains points précis et invite à une approche transversale de l'élaboration des politiques publiques. Il invite toutes les parties prenantes à se mobiliser, pour réussir le défi.

Pour conclure, le Collège 1 souhaite attirer l'attention sur les points fondamentaux, suivants :

1. La chaîne de valeur de l'emploi et de la transmission des savoirs faire, doit prendre appui sur des politiques publiques puis sur des soutiens clairs et stables à long terme. Ils encourageront l'engagement durable des entreprises formatrices, dans les bassins de vie en Occitanie.
2. La question du recrutement est une priorité. Il y a une grande difficulté à trouver des personnes motivées et capables, pour venir vers les postes à pourvoir dans plusieurs métiers.
3. La question de l'envie et de la motivation des candidats pour s'engager est soulevée. Comme celle de la capacité opérationnelle immédiate, pour répondre aux besoins.
4. Les entreprises avec leurs organisations et les centres de formations, doivent être soutenus pour organiser les formations opérationnelles qui sécurisent l'emploi à long terme.

Je vous remercie de votre attention,

**Le Collège 1 : « Votera pour cet Avis ! »**

---

## Intervention de Madame Agnès LARRIBAU

---

### Pour les groupes CGT, Solidaires et FSU

Madame/Monsieur le représentant-e de Monsieur le Préfet de Région,  
Madame/Monsieur le représentant-e du Conseil Régional,  
Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseiller-e-s, Chers Collègues,

« Mesurer pour comprendre » l'INSEE nous propose des outils pour nous permettre d'analyser et ainsi proposer au Conseil Régional par le biais de nos avis des éclairages pertinents.  
7 profils de zone d'emplois sont défini en France, tous sont représentés en Occitanie.

Le focus choisi par la commission sur le Figeacois et Sète bassin de Thau nous révèle des réalités territoriales, réalités animées par des acteurs, chacun ayant le souci de bien faire mais qui donnent des résultats différents.

La coopération des partenaires du Figeacois traduit une harmonie, une très bonne connaissance des problématiques de chacun, une habitude de travail commune, une force que seul un collectif atteint.

Le collectif, source de réflexions multiples, d'expériences diversifiées, montre et démontre, s'il fallait encore le prouver, que l'énergie dégagée est capable de relever les défis les plus difficiles.

Le collectif s'il est une force, ne peut remplacer l'Etat, garant d'unité, d'équilibre et d'accès aux services publics pour tous.

Il est de notre responsabilité de dire que la politique régression sociale, menée durant ce quinquennat, comme ceux qui l'ont précédé, porte en conscience la responsabilité de la montée de l'extrême droite. Le gouvernement a poursuivi la destruction des services publics alors que ceux-ci sont indispensables pour assurer l'égalité d'accès de toutes et tous à la santé, l'éducation, à la culture. Ils ont souvent détruit notre bien.

L'Avis sur « Zones d'emploi et bassin de vie : quels leviers pour un développement équilibré et une attractivité durable en Occitanie » démontre l'importance du maillage territorial des services publics avec les autres acteurs.

**C'est pourquoi les organisations syndicales CGT, Solidaires et la FSU voteront cet Avis.**



## Intervention de Madame Séverine GARANDEAU-MARTIN

---

### Pour le groupe CFDT

Monsieur le Président du CESER,  
Madame et Monsieur les Rapporteurs,  
Messieurs, Mesdames les Conseillers,

Les politiques publiques mises en œuvre lors de la crise du Covid-19 ont été inédites. Dans les derniers mois, l'État, les collectivités territoriales dont le Conseil Régional, les entreprises avec tous leurs acteurs, employeurs et salariés, comme les ménages, ont adapté leurs comportements dans une situation d'incertitude radicale.

Alors, faut-il parler de résilience, cette notion devenue un mot fort actuel ? Le concept de résilience permet de qualifier une capacité de réaction. Face à ces chocs macro et micro-économiques, les économies territoriales ont manifesté des capacités de réaction différentes, à la fois à court terme autant que pour revenir sur le sentier de la production industrielle.

Alors l'Occitanie doit-elle être résiliente ou plutôt doit-elle se doter de tous les moyens pour se développer, quelle que soit la situation, quel que soit le territoire, et être ainsi durablement attractive ? La crise sanitaire, économique, sociétale, organisationnelle, voire structurelle que nous traversons a permis de mettre en exergue en Occitanie, nos forces et nos faiblesses et d'identifier les facteurs d'absorption des chocs.

Cet Avis nous donne cet éclairage partagé et la CFDT salue le travail d'objectivité prenant en compte une approche territoriale systémique de notre région, en faisant ressortir l'impérieux besoin à la fois de maintien en présentiel des services publics et celui de la diversification des activités économiques pour permettre, non pas une résilience, mais bien une vitalité pérenne, préventive et curative.

L'Avis qui nous est proposé est ambitieux, peut-être trop, car il prend en compte l'ensemble des champs pour un mieux vivre au sein de nos territoires dans cette mosaïque qu'est notre région. La CFDT aurait souhaité un plus grand approfondissement au regard de l'ambition de certaines préconisations, mais une logique est posée. Politiques publiques, solidarité, démocratie, concertation, lutte contre la précarité et la pauvreté par la mobilisation de l'ensemble des acteurs institutionnels, associatifs, transports, santé, logement ; autant de champs qui sont au cœur de la vie de nos concitoyens, des travailleurs en Occitanie. Autant de leviers efficaces qui permettent un bien-vivre, une cohésion et un sentiment d'appartenance collective, de sécurisation, véritable barrière contre l'isolement, l'individualisation et l'exclusion.

Les préconisations sur un renforcement en proximité, au plus près des usagers, de la présence des services publics, un appui au logement et à la mobilité, remettent au centre, les principes du service public d'égalité, de continuité et de mutabilité, prônés par notre organisation. Un accompagnement humain, une offre de services de qualité pérenne, accessible à tous et répondant aux préoccupations du quotidien en proximité, voici des leviers œuvrant pour une cohésion sociale et une adhésion à la communauté territoriale.

La CFDT retient particulièrement les préconisations relatives à un modèle de dialogue et de concertation entre acteurs. Ce modèle de logique partenariale entre acteurs institutionnels, syndicaux, associatifs, casse les silos d'intervention et permet une mobilisation à l'échelle territoriale pour coller au plus près des différents besoins pour bien vivre dans son bassin d'emploi ou de vie. Ce bien-vivre en territoire avec une réponse de proximité pluri-partenariale est une des clés de l'attractivité d'un développement favorable à tous les acteurs.

Pour toutes ces raisons, **la CFDT votera en faveur de cet Avis.**

Je vous remercie.

---

## Béatriz Intervention de Madame MALLEVILLE

---

### Pour le groupe Associations et Territoires et le 3ème COLLEGE

Monsieur le Président du CESER Occitanie,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers.

J'interviens pour le groupe Associations et Territoires et pour le 3<sup>ème</sup> Collège.

Nous remercions tout d'abord le travail et l'investissement du Président de la Commission 5, Olivier-Ronan RIVAT, et des co-rapporteurs Nathalie VEYRE et Jean-Marie BEZ. Merci infiniment pour ce travail et pour cette présentation fort intéressante que vous avez faite auprès de tous les conseillers. Nous remercions aussi Audrey BAUDIN qui a beaucoup travaillé et notamment en cette fin d'Avis avec des circonstances pas toujours faciles. Merci beaucoup Audrey.

La crise sanitaire liée à l'épidémie et les confinements successifs ont altéré l'économie des territoires de la région. Cependant, tous les territoires n'ont pas été impactés de la même façon selon leur structuration ou leurs possibilités de rebondir. En Occitanie, on assiste à une pénurie de main-d'œuvre et des tensions de recrutement dans tous les secteurs. En même temps, les formations ne sont pas remplies dans certaines filières et le chômage baisse moins que dans les autres régions.

Si la formation est un levier majeur, les demandeurs d'emploi, jeunes ou adultes, peuvent être confrontés à des freins qui rendent leur accès à l'emploi plutôt difficile : manque d'autonomie financière, difficultés de mobilité, indisponibilité liée à la garde d'enfants, accès au logement, méconnaissance des droits.

L'analyse menée par la Commission 5 dans le cadre de cet Avis montre que l'impact de la crise sanitaire sur l'emploi s'est ressenti principalement dans les zones d'emploi spécialisées et dans les territoires déjà en crise. À contrario, les zones d'emploi diversifiées s'en sont mieux sorties. De plus, dans les territoires les plus précaires, les conditions sociales ne sont pas toujours au rendez-vous pour le travail à distance, aggravant les inégalités sociales présentes. Sans oublier les difficultés rencontrées par les jeunes, car les premières années de vie active sont un moment clé pour la carrière professionnelle.

Lors de l'étude des deux territoires choisis par la Commission, Sète et Figeac, le CESER a identifié des indicateurs spécifiques qui ont permis un développement différent de chacun d'entre eux : la volonté d'un leader soutenant une vision pour le territoire ; le développement économique doit se faire au service de la population ; une partie du développement repose sur la création d'infrastructures de services publics ; le fait de considérer tous les acteurs avec la même importance ; la coopération est le levier principal pour mener au développement territorial ; la nécessité de faire preuve de respect et de solidarité.

Les politiques publiques offrent l'occasion de développer la solidarité. Par exemple, les « Territoires d'Industrie » peuvent mettre en lien les salariés et les entreprises en perte de vitesse.

Un écosystème optimisé a pour effet de donner l'envie de vivre, de travailler, de rester sur un territoire et donc de contribuer à son développement. Fort de ce constat, le CESER propose d'aborder les enjeux relatifs à l'emploi, au chômage et à la formation avec une approche systémique. Il est important que les élus et les habitants s'approprient la démarche en système en mettant en œuvre une stratégie de relocalisation, en envisageant différemment les marchés publics.

Les collectivités, les établissements publics et tous les acteurs doivent adopter une stratégie commune afin d'influencer au niveau social et écologique les métiers et la démarche locale.

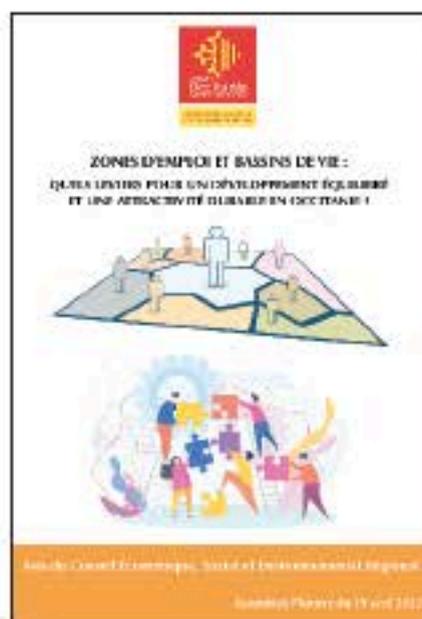
Des instances de réflexion, de développement et de recherche doivent se réunir pour élaborer le développement du territoire. Il faut innover dans la façon d'exercer le pouvoir aussi, ouvrir les gouvernances, changer les rapports de force, faciliter plutôt que diriger.

En ce qui concerne les associations, elles sont dans les territoires des actrices incontournables de développement, autant sur le lien social que dans la création d'activités ou d'emplois. Ainsi, les 17 000 associations employeuses de la région Occitanie salarient près de 170 000 personnes.

Dans cet Avis, le CESER préconise de favoriser la subvention via des conventions pluriannuelles d'objectifs. Il propose aussi d'attribuer une enveloppe de confiance. L'enveloppe peut se réfléchir sur des thématiques prioritaires et identifiées par les décideurs locaux et régionaux, avec un suivi et une évaluation de l'impact sur l'essor territorial afin de déterminer l'opportunité de pérennisation, voire d'essaimage.

Avec cet exemple concernant les associations, le CESER démontre qu'il faut apporter une réponse concertée, transversale et collective aux problématiques d'emplois en agissant sur l'attractivité du territoire.

**Le groupe Associations et Territoires et le 3<sup>ème</sup> Collège voteront cet Avis.**



L'Avis est téléchargeable sur le site du CESER

## CESER Occitanie / Pyrénées - Méditerranée

### Siège

18 allées Frédéric Mistral  
31077 Toulouse Cedex 4  
Tél. 05 62 26 94 94  
Fax 05 61 55 51 10  
ceser@occitanie.fr

### Site de Montpellier

201 Av. de la Pompignane  
34064 Montpellier Cedex 2  
Tél. 04 67 22 93 42  
Fax 04 67 22 93 94  
ceser@laregion.fr

[www.ceser-occitanie.fr](http://www.ceser-occitanie.fr)



Avec l'adhésion  
de tous les citoyens  
on recycle.

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional  
Occitanie / Pyrénées-Méditerranée